

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN

OU CHRONIQUE
DE L'ESPRIT NATIONAL

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.
HORACE

TOME II

1766



INSTITUT COPPET

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN

OU CHRONIQUE
DE L'ESPRIT NATIONAL

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.

HORACE

1766

TOME II

Institut Coppet
2024

AVIS DU LIBRAIRE

Les ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN sont un ouvrage *périodique, critique et moral, historique et politique*, à peu près dans le goût du *Spectateur Anglais*, petit in-8°. Les feuilles se distribuent deux fois par semaine, les lundi et vendredi, et ont commencé le lundi 4 novembre 1765. Elles sont toujours semblables à la première, pour le format, le papier et le caractère : on les envoie, franchises de port, par la petite ou par la grande poste, aux personnes de Paris ou de province qui le désirent, en payant les feuilles de quatre mois, à raison de 7 liv. pour Paris, et de 9 liv. pour la province.

Chaque feuille séparée coûte 5 sols.

On souscrit à Paris, chez DELALAIN libraire, rue Saint-Jacques, à Saint-Jacques, où l'on trouvera les *Idées d'un citoyen, sur l'administration des finances, et le commerce de l'Orient*, 4 chapitres ; *Idées d'un citoyen, sur les besoins, les droits, et les devoirs des vrais pauvres*, un volume in-8°. du même auteur.

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN,
OU CHRONIQUE DE L'ESPRIT NATIONAL.

3 Janvier 1766.

N^o. I.
DES ÉTRENNES.

Dono ipsi gratiam magnitudo quidem sua, sed efficaciorum aliquando opportunitas conciliat.

VALER. MAX. *de Liberal.*

On se plaint depuis longtemps que la rénovation de l'année est une époque d'embarras et d'ennui, de courses inutiles, d'écritures fatigantes, et de cérémonies fastidieuses. Le plus grand nombre désire qu'on abolisse l'usage des compliments et des visites, plusieurs commencent à s'en dispenser en réalité, ne continuant qu'en apparence à les remplir ; et quelques-uns plus décidés s'en affranchissent hardiment, sans faire même aucun mystère de cette liberté.

Loin d'applaudir à l'abus qui devient de jour en jour plus général et plus autorisé, nous réclamons fortement en faveur de l'antiquité. Les étrennes, dont l'origine remonte au premier

fondateur de Rome, ne sont point une pratique vaine, comme le décide aujourd'hui la frivolité française, mais une institution morale et politique, digne du respect et du zèle de tout honnête citoyen.

Un peuple naturellement léger et inconséquent, qui se dégrade et se corrompt par le luxe et par les vices, commence peu à peu à séparer des antiques usages la pratique des vertus humaines et sociales, qui les rendait précieux et vénérables à ses aïeux ; il parvient à n'en retenir que l'extérieur, et bientôt n'y trouvant plus qu'une vaine écorce de formalités gênantes, les raisonneurs, qui fourmillent toujours dans un État où les mœurs tendent à se dissoudre, mettent leur gloire à proscrire ces pratiques extérieures, dont il est plus aisé de prouver le vide actuel, que de rappeler l'ancienne réalité.

Rien n'est plus futile en effet que les cérémonies qui précèdent à présent parmi nous, ou qui suivent de quelques jours la naissance du nouvel an. À quoi bon parcourir péniblement toute une ville, pour feindre de chercher ceux qu'on est sûr de ne pas voir et qu'on serait fâché de trouver ; pour éviter soi-même ceux qui vous cherchent avec la même sincérité ; pour faire distribuer à l'envi l'un de l'autre un billet imposteur, aux valets qui vous mentent ?

Si Romulus et Tatius n'avaient eu d'autre but que de fatiguer ainsi les citoyens par des marques équivoques d'égards et dévouement

mutuels, les étrennes auraient-elles été en usage pendant tant de siècles chez un peuple aussi sage que les Romains ; auraient-elles si facilement pris la place des cérémonies religieuses du gui de l'an neuf, chez les Gaulois ?

Nos lecteurs seront peut-être tout étonnés que nous donnions une origine morale aux compliments de la nouvelle année, dont il reste encore beaucoup de traces, et aux dons qui les accompagnaient, dont la pratique est bien plus prête à s'abolir entièrement. Toutes les fêtes de l'année romaine avaient primitivement ce caractère de raison et d'utilité.

Les saturnales, célébrées en l'honneur du plus ancien des dieux, rappelaient aux hommes leur première égalité, il n'était plus de maître ni d'esclave pendant ces jours consacrés à honorer l'humanité en retraçant sa loi fondamentale peut-être trop obscurcie par toutes celles de la société civile ; les hommes étaient remis au même niveau, comme ils le sont par la nature.

Les étrennes au contraire étaient le premier emblème de la société ; en rappelant l'inégalité des conditions, elles réveillaient aussi l'idée des devoirs réciproques, et sanctifiaient pour ainsi dire le commencement de l'année civile, par les pratiques des vertus qui sont la base réelle de tous les empires.

Le peuple romain avait été divisé par son premier législateur d'une manière admirable en protecteurs sous le nom de patrons et en protégés.

gés sous le nom de clients, institution qui mérite les réflexions des citoyens ; elle amena celle des étrennes qui n'en est que la suite. Nous nous arrêterons avec complaisance sur l'une et sur l'autre, et nous ferons voir que loin d'être étrangères à la nation française, elles entrèrent longtemps dans notre constitution, qu'elles n'ont été remplacées que très récemment par de vaines formalités, et qu'il serait à désirer pour toute espèce de bien public, qu'on pût en rappeler l'esprit primitif.

Plutarque, toujours philosophe, toujours curieux et toujours instructif, en parlant du patronage et de la clientèle, remonte, suivant sa coutume, jusqu'à l'origine du mot même de patron : nous la rapportons avec plaisir. C'était le nom propre d'un citoyen bienfaisant de l'Arcadie, qui suivit Évandré en Italie, quand il y vint fonder cette antique et mémorable colonie, d'où sortirent longtemps après la majeure partie des premiers habitants de Rome.

Compatissant, libéral et généreux, il était le protecteur des faibles, le consolateur des affligés, la ressource des malheureux : il mérita par ces vertus que son nom devînt celui de la bienséance même, on appela patrons comme lui, ceux qui l'imitaient en réalité et qui contractaient l'obligation de suivre un si bel exemple. La vanité et l'ambition n'imagineront jamais de monument si glorieux ni si flatteur que celui-là.

Le patronage était donc un des fondements du gouvernement romain, ses lois furent longtemps en vigueur et ne se perdirent qu'avec la république elle-même, sous le despotisme affreux des monstres qui se succédèrent depuis Auguste, avec le titre d'empereurs, ou pour mieux dire, sous celui des vils affranchis, qui les gouvernaient et qui ne faisaient usage de leur pouvoir suprême que pour remplir la capitale et les provinces de toutes les horreurs imaginables.

Les patriciens qui formaient le premier ordre de la noblesse romaine, destinés par leur naissance à toutes les fonctions de la magistrature et du commandement militaire, tiraient toute leur considération personnelle et toute leur importance dans l'État de l'étendue de leur patronage : c'était la preuve la plus sûre et la plus aisément connue de leur mérite. Parmi les plébéiens chaque chef de famille avait droit de se choisir un patron dans l'ordre sénatorial, et telle était la loi des devoirs réciproques.

Toujours accessible à ses clients, le patricien les écoutait avec bonté ; chaque fois qu'ils se présentaient pour le consulter dans leurs affaires, il leur apprenait et leur expliquait les lois, il les instruisait de ce qu'ils pouvaient prétendre, de ce qu'ils devaient abandonner ; leur montrait ce qu'il fallait faire, ce qu'il fallait éviter, leur communiquait les connaissances nécessaires pour voter dans les assemblées géné-

rales en faveur du bien public ; pour tout dire en un mot, il était leur conseil perpétuel, et c'est en ce sens que nos avocats s'appellent encore en latin du mot de patron, et qu'ils qualifient de client ceux qui paient leurs avis et leurs écrits. C'est ainsi qu'on a fait un art lucratif de ce premier devoir du patronage. Jugez si les avis d'un inconnu rapidement donnés et chèrement payés, valent ceux que recevait le citoyen romain, d'un vénérable sénateur, décoré de toutes les charges politiques et guerrières de la république, et souvent des honneurs même du triomphe.

Dans les causes civiles et criminelles, le patron le plus illustre plaidait lui-même la cause de son client, devant les magistrats. Un homme consulaire descendait du tribunal et paraissait au barreau à côté du dernier plébéien né dans une famille dont il était le patron, avec quelle force et quelle précision les droits ne devaient-ils pas être discutés, avec quelle justice et quelle clarté les arrêts ne devaient-ils pas être prononcés, à quoi pourrions-nous comparer la majesté de ces audiences ?

Dans ses malheurs domestiques le client recourait à son patron, il était sûr d'y trouver des ressources dans son autorité, dans son crédit, dans sa bourse même, suivant les besoins. L'avarice, qui est de tous les temps et de tous les peuples, a quelquefois déshonoré les bons offices du patronage, par l'énormité des usures

que des vils patriciens ne rougissaient pas d'exiger pour les sommes qu'ils avaient prêtées ; mais le mépris public, l'accusation du censeur et l'animadversion du Sénat a réprimé ses excès.

Par une juste reconnaissance les plébéiens payaient à leurs patrons un tribut de respects, accompagné de plusieurs hommages. Dans les occasions importantes, telles qu'un sacrifice, un mariage, une pompe funèbre, la prétention à une magistrature, ils environnaient la maison de leur protecteur, ils lui formaient un cortège d'autant plus honorable qu'il était plus nombreux et mieux composé ; ils regardaient en tout sa fortune, son crédit et sa gloire comme leur propre patrimoine. Courait-il quelque péril, souffrait-il quelques besoins, ils accouraient tous pleins d'une noble émulation, sacrifiaient à l'envi l'un de l'autre ce qu'ils avaient de plus précieux, et s'exposaient, s'il le fallait, aux plus grands dangers.

Enfin, les patrons et les clients se faisaient mutuellement des présents en quelques époques de la vie, telles que les mariages de leurs filles et en certains temps de l'année, tels que celui des étrennes : c'est la véritable origine des dons et des compliments du nouvel an.

Il serait, en effet, bien singulier que ces lois si sages et si utiles du patronage et de la clientèle, n'eussent point eu lieu dans les mœurs françaises, puisque notre État est formé de trois

peuples qui s'accordaient en ce point, quoique si différents dans tout le reste des usages. Les Gaulois, suivant César, étaient divisés en protecteurs et en protégés : non seulement les familles faibles se mettaient sous la sauvegarde des familles puissantes, mais encore les cités étaient jointes ensemble par le même lien de clientèle et de patronage. Les Germains se glorifiaient de même d'être fidèles à ces engagements réciproques ; et les présents mutuels les entretenaient entre eux, surtout au commencement de l'année. Tout le monde sait qu'elle commençait pour les Francs au mois de mars ; qu'alors se tenait leur assemblée générale ; que nos premiers rois y recevaient des dons libres, hommage du cœur, et qu'ils y distribuaient des libéralités honorables, suivant le mérite de leurs sujets ; les princes et les grands en usaient de même avec ces braves compagnons qui formaient leur cortège en temps de paix, leurs troupes à la guerre, leurs convives dans les festins, leurs conseils dans les affaires : et voilà nos antiques étrennes.

Le vasselage de la loi féodale a succédé à ces lois de clientèle et de protection ; mais il n'y est resté bientôt qu'une légère trace de cette correspondance continuelle de services et de bienfaits : on a cessé de mériter réciproquement les dons de la reconnaissance et de la cordialité ; il était naturel qu'on cessât bientôt de les offrir et de les recevoir. L'orgueil, la domination et

l'avarice ont pris la place de la bienfaisance ; réciproquement la haine, la révolte et la fraude ont succédé à l'amour et au vrai respect. Les droits de la seigneurie féodale et de la suzeraineté n'ont été longtemps que des moyens de tyranniser, ou des sources de guerre et de pillages ; ils ne servent presque aujourd'hui qu'à causer des embarras, des disputes et des procès.

Il ne nous reste plus des étrennes que les visites simulées, quelques formules de souhaits, et de petits présents de famille ou d'amitié, qui ne sont pas même l'ombre de cette ancienne bienséance mutuelle fondée sur la protection et la clientèle.

Les grands de la nation n'ont qu'à jeter les yeux sur tout ce qui les environne, pour sentir la perte qu'ils ont faite dans ce changement de mœurs et d'usage. Qu'ils se représentent un Romain illustre, marchant au forum, précédé, entouré, suivi de ses protégés. Sans remonter si haut, qu'ils se rappellent leurs propres ancêtres, à la tête de deux ou trois cents gentilshommes qui suivaient leur bannière et répétaient leur cri de guerre, accompagnés d'écuyers et de pages aussi nobles qu'eux-mêmes, et destinés à remplir un jour les mêmes dignités dont ils étaient revêtus ; et qu'ils décident si leurs revenus n'étaient pas employés plus utilement aux services et aux présents qui leur conciliaient ainsi les cœurs, qu'ils ne le sont aujourd'hui à l'en-

tretien du luxe et des légions de valets, qui font leur seule distinction.

Le reste de la nation a fait certainement une perte irréparable lorsqu'on a oublié toute idée de patronage.

Peu s'en faut que l'intérêt n'ait effacé parmi nous toutes traces de libéralité et de bienveillance mutuelle ; et de peur qu'il n'en reste le moindre vestige l'esprit à la mode s'étudie de jour en jour à rendre plus bizarres et plus inutiles les petits présents dont l'usage reste encore. La frivolité, le goût des colifichets et la fantaisie enfantent à qui mieux mieux des espèces ridicules d'étrennes, qui ne causent à celui qui les reçoit qu'un vain embarras ou qu'un plaisir puéril. Ceux qui donnent ou qui acceptent ces misères devraient également rougir s'ils avaient encore de la raison ; surtout en se rappelant la véritable origine des étrennes, si utiles et si respectables, non par la valeur intrinsèque des présents mutuels, mais par l'importance extrême des devoirs réciproques dont ils étaient comme le symbole et le gage au premier jour de l'année civile.

6 Janvier 1766.

N° II
DU MONDE POLITIQUE.

O curas hominum ! O quantum in rebus inane !
PERS.

Tous les empires de l'univers connu sont aujourd'hui liés entre eux par les chaînes de la politique et du commerce : si l'intérêt et l'amitié, si la crainte et la rivalité les unissent ou les divisent, les effets s'en font sentir d'un pôle à l'autre, et dans les deux hémisphères. Un citoyen qui veut connaître les sources du bien public, les besoins réels de l'État et ses vrais dangers, est obligé d'étendre ses regards patriotiques sur les quatre parties du monde.

Le but des *Éphémérides* étant d'éclairer la nation sur ses vrais intérêts, et d'animer son zèle pour tous les objets qui peuvent concourir à la prospérité de la patrie, nous devons donner dans nos feuilles une esquisse du grand tableau de l'univers politique.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger des droits respectifs, de calculer les forces, d'apprécier les puissances, encore moins de décider

sur les formes des gouvernements, sur les opérations des cabinets, sur les systèmes des ministères et des princes de l'Europe ; ce serait en nous une témérité d'autant blâmable, que nos lecteurs n'ont pas besoin de ces discussions pour devenir bons citoyens, tels que nous désirons de les voir tous autant qu'il est possible.

Nous nous contenterons de leur peindre le monde politique, tel qu'il paraît aux yeux clairvoyants sans être trop curieux d'un observateur philosophe, qui ne cherche que le vrai des événements, et qui s'interdit toute indiscretion sur les ressorts cachés qui les opèrent.

Notre ouvrage étant consacré à l'esprit national, c'est à lui que nous ramènerons, comme à leur centre, toutes nos recherches et toutes nos descriptions. Notre idée fondamentale est de faire comprendre le plus clairement que nous pourrons à nos lectrices mêmes, ce que sont dans le moment présent tous les empires connus, par rapport aux vrais et solides intérêts de la France, ce qu'elle en peut espérer, ce qu'elle n'en doit pas prétendre, ce qu'elle en pourrait appréhender en certaines circonstances, relativement à sa gloire et à son bonheur.

Suivant l'ordre vulgaire de la géographie, nous examinerons successivement l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Nous commencerons par les parties les plus septentrionales. Il ne faudra jamais oublier que notre intention

n'est pas de donner nos remarques pour des jugements, ni nos idées comme des lois.

§. I. *De l'Europe.*

Les puissances de la première partie du monde, celles qui nous touchent de plus près, sont : dans le nord, la Russie, la Suède, le Danemark, la Pologne et la Prusse ; au centre, la Turquie, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre ; au midi, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

N°. I.

L'empire des Russies paraît immense au premier coup d'œil, quand on n'envisage que la superficie : son étendue en longueur de l'occident à l'orient, depuis la Laponie jusqu'à la Chine, serait effrayante, si la majeure partie n'était pas occupée par des forêts et des déserts. La politique faible et timide regarde quelquefois avec frayeur ces vastes États qui semblent menacer l'Europe et l'Asie, dont ils occupent toute la partie septentrionale : vaine terreur qui ne doit point trouver place dans l'esprit d'un citoyen français. Tout concourt à nous faire envisager la nation russe comme un objet d'émulation pour notre commerce et pour l'industrie nationale, non comme un objet de crainte pour la puissance du Roi et pour la sûreté de la patrie.

Par les lois immuables de la nature, il est impossible que ces régions hyperborées deviennent aussi peuplées et aussi florissantes que la frayeur se les représente. Elles seront toujours couvertes de glaces et de neiges une grande partie de l'année, toujours pleines de lacs et de forêts, le climat ne changera pas, le bois et les fourrures ne peuvent cesser d'y être des denrées de première nécessité, la culture de presque toutes les autres ne s'y naturalisera jamais : obstacle invincible à la population, qu'on doit regarder comme le premier de tous les ressorts politiques.

Quelques efforts que fasse une sage administration pour corriger le vice radical, il n'arrivera jamais qu'un État septentrional, en supposant toutes choses égales d'ailleurs, renferme dans une pareille étendue le même nombre d'habitants qu'un empire méridional susceptible de toute culture, exempt des suites qu'entraîne un long et rigoureux hiver, dans lequel par conséquent les récoltes sont plus abondantes, les travaux et les communications plus faciles et les consommations en tout genre infiniment moindres.

Les puissances du Nord, pour acquérir et conserver un pareil nombre de sujets, doivent donc s'étendre beaucoup plus en superficie, mais par une suite indispensable de cette nécessité, elles multiplient les embarras intérieurs et les dangers extérieurs de leur gouvernement,

elles se donnent plus de besoins et de rivaux, ainsi la Russie a eu des intérêts à démêler et des guerres à soutenir avec les Chinois, avec des Tartares sauvages et indépendants de plusieurs sortes, avec la Perse, la Turquie, la Pologne, la Suède et le Danemark, et par contre-coup avec des puissances qui sont en seconde ou souvent même en troisième ligne, et qui se font toujours une loi de s'opposer à l'oppression, ou même au trop grand affaiblissement des puissances intermédiaires, qui leur servent de rempart.

D'après ces observations si simples et si naturelles, l'objet qui paraissait immense aux yeux prévenus, reprend sa juste valeur, et cesse de faire illusion à l'esprit calculateur. Quelques politiques modernes ont remarqué que ces nombreux essaims de barbares, qui ravagèrent si souvent toute l'Europe, en diverses époques plus ou moins éloignées, sortirent presque tous des pays qui forment aujourd'hui les domaines de l'empire de Russie : on s'est pressé d'en conclure que ces régions froides sont la fabrique primitive du genre humain, pour parler le langage à la mode, et que la nature les destine à produire des conquérants. C'est le principe de tous les raisonnements et de toutes les spéculations dont la terreur cherche à s'autoriser.

Cependant les inondations des peuples septentrionaux prouvent précisément tout le contraire de ce qu'on a coutume d'en conclure ; le

climat se refusant à la culture, et le sol ne prouvant suffire à une grande population, jamais un empire sédentaire, établi dans ces provinces, n'aura cette force fixe et permanente qui mériterait seule d'être redoutée dans l'état actuel de la politique européenne.

Quelques chefs déterminés de ces nations sauvages, ennuyés des bois et des frimas, apprennent par des esclaves fugitifs ou par des soldats de fortune, que la terre, sous un ciel plus riant, prodigue avec libéralité des dons précieux, que l'art sait rendre encore plus agréables. Ils rassemblent en foule une jeunesse impétueuse, toujours avide de nouveautés et de plaisirs : ils excitent son courage par l'appas d'un riche butin ; ils lâchent la bride à sa férocité naturelle ; on part pour ne plus revenir dans ces vastes forêts. Semblables au torrent qui descend avec bruit des montagnes, qui dévaste les plaines par la rapidité de son cours, plutôt que par le volume de ses eaux, et qui disparaît après quelques moments de fracas et de ravages, ces armées de barbares, qui n'avaient d'autre but que de piller, faisaient marcher partout la terreur devant elles ; des ruines lamentables marquaient la trace de leur passage : mais victimes de leurs propres succès, ils se détruisaient eux-mêmes, et disparaissaient bientôt, consumés par le fer, par l'ardeur du climat méridional, et par les suites de leurs débauches. De pareilles invasions seraient toujours à craindre pour le

moment, si les régions septentrionales étaient encore peuplées de sauvages cruels et indisciplinés. Comment se préserver de ces milliers de furieux, qui se précipitent l'épée d'une main et le flambeau de l'autre, n'ayant presque d'autre but que de piller ou de mourir ? Il faut cependant observer que les circonstances du temps et la forme du gouvernement romain se prêtaient à leurs projets de dévastation.

La politique des empereurs ne permettait pas que les provinces de leur domination eussent des garnisons et des forteresses ; les villes furent longtemps sans troupes et sans murailles. Le Rhin et le Danube marquaient la frontière, leur cours était protégé par des camps fortifiés et par quelques espèces de citadelles ; les légions dispersées dans ces postes y formaient un rempart continu. Dans l'intérieur tout était sans défense.

Dans la confusion qui naissait chaque jour par les révoltes, les assassinats et les oppressions qui marchent toujours à la suite d'un despotisme vicieux tel que celui des empereurs, les soldats romains, devenus maîtres de l'empire, étaient souvent obligés d'abandonner leurs postes, ou privés de tout secours quand ils étaient assaillis. D'ailleurs ces légions si redoutables sous les Consuls, parce qu'elles étaient composées de citoyens, n'étaient plus que des ombres sous le Bas Empire, depuis qu'elles n'étaient remplies que d'esclaves mercenaires

et efféminés. Au lieu des troupes alliées qui les accompagnaient autrefois, choisies avec soin dans la jeunesse des peuples qui se glorifiaient d'être amis du peuple romain, et de mériter ce titre, quand la domination tyrannique eût tout confondu, quand il n'y eût plus ni peuple romain, ni alliés, la politique qui est toujours fautive et inconséquente dans un gouvernement corrompu, remplaça les troupes sociales par des barbares stipendiés ; et ces sauvages mal disciplinés, naturellement ennemis de la tyrannie, trahissaient des maîtres qu'ils méprisaient : ils livraient eux-mêmes l'entrée de l'empire aux armées qui se présentaient pour le ravager.

Il est aisé de sentir la différence. La Russie n'est plus désormais un amas de cent peuples sauvages et indépendants, qui fournissaient ces essaims d'aventuriers abandonnés aux incendies, aux meurtres et aux pillages. Le tsar Pierre, en les réunissant sous un seul maître, se proposa pour but un dessein plus digne d'un vrai héros : son cœur généreux sentit qu'il n'y avait point de véritable grandeur à troubler par des ravages le bonheur des nations policées, qu'il était bien plus noble de l'appeler, de le fixer dans ses États. Son génie lui fit découvrir le moyen d'y réussir, en adoucissant par le commerce et par les arts les mœurs de son peuple et la rigueur même du climat. L'esprit fondamental de son gouvernement fut et sera très long-

temps encore, d'être l'émule des nôtres, non d'en être l'ennemi ou même le rival.

C'est ainsi que dans les grandes âmes, l'*humanisme* règle toujours les desseins même de la politique et du patriotisme. L'*émulation*, que nous osons appeler aujourd'hui la première loi de l'empire russe, a produit des merveilles ; belle leçon pour ces esprits pusillanimes, subjugués par la routine, qui n'imaginent rien au-delà de ce qui leur frappe les yeux, quelque absurde qu'il soit, et qui traitent hardiment de chimère tout ce qui tend à perfectionner.

Le tsar Pierre ne fut guerrier que par cette *émulation* ou par nécessité ; ses successeurs penseront longtemps de même. Son plan était vaste et combiné sur de grands principes : le commerce et les arts étant son objet, il se proposa d'avoir des ports sur les cinq mers qu'il vit autour de lui, sur l'océan septentrional, sur la mer Baltique, sur la mer Noire, sur la mer Caspienne, et sur la mer du nord-est de l'Asie : c'était le premier pas à faire dans une vaste carrière, où les succès seront lents peut-être, mais immenses quelque jour, lorsque les Russes auront enfin joint ces ports entre eux, le plus près au moins qu'il sera possible, par la navigation des rivières et des canaux ; cette première et magnifique idée a peut-être beaucoup influé sur les guerres qu'il a soutenues.

D'ailleurs l'*émulation*, sa première boussole, lui faisait désirer d'aguerrir ses troupes et ses

flottes. La campagne la moins favorisée du sort était toujours pour lui un très grand avantage, et Charles XII devait lui paraître né tout exprès, avec sa bravoure de soldat intrépide, pour l'accomplissement de ses projets. Un prince sage et politique, placé sur le trône de Suède, eût bien moins convenu à ses desseins. La guerre la plus malheureuse même faisait réussir une de ses vues ; au contraire, en obtenant des succès possibles, et qui devenaient de jour en jour plus probables, il les remplissait toutes : calcul d'autant plus heureux, qu'il est plus rare.

Il est visible que lui-même, ayant rempli son plan d'arrondissement, avait renoncé à toute idée de conquête, et que ses successeurs l'ont imité : mais la nécessité toujours subsistante d'entretenir dans les armées de terre et de mer la discipline militaire, persuadera toujours à cette cour de prendre légèrement part à toutes les guerres qui naîtront en Europe : on doit s'attendre à trouver toujours la Russie dans l'une ou dans l'autre des confédérations qui se formeront entre les puissances rivales ; et ses voisins doivent peut-être s'accoutumer à l'idée de la voir jamais neutre, jamais indifférente sur les événements politiques qui naîtront surtout à sa portée. Mais ces guerres purement sociales ne seront pour elles qu'un exercice accessoire : son but principal sera de civiliser l'intérieur, d'y naturaliser les mœurs, les talents et les arts ; et c'est ce qui nous intéresse.

Il est des productions du sol ou de l'industrie qui seront toujours nécessaires aux Russes et que nous pouvons seuls leur fournir ; il en est qu'ils reçoivent de nous et d'autres peuples en concurrence ; nous trouverons aussi chez eux des objets indispensables ou du moins utiles, d'où naît un commerce qui ne peut qu'augmenter à l'avantage réciproque.

La suite à d'autres ordinaires.

10 Janvier 1766.

N° III
DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES.

(Suite. Voy. Tom. I. N°. VIII. pag. 83.)

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?
HOR.

Il est une loi de la nature et du climat, supérieure à tous les efforts de l'industrie et à toutes les ressources de la politique ; ce serait une folie manifeste de vouloir la combattre : il faut subir le joug de la nécessité ; la sagesse consiste à le rendre le plus léger qu'il est possible.

C'est en vain qu'on tenterait de naturaliser en France la culture de toutes les denrées qui servent d'aliment à notre commerce d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Nous avons dit que le premier but d'un gouvernement éclairé devait être cette adoption toutes les fois qu'elle est praticable : nous avons cité pour exemples le tabac et la soie ; peut-être en pourrait-on ajouter d'autres.

Mais il est certain que la position de la France entre le pôle et les tropiques, sous un

ciel tempéré, sujet aux vicissitudes des saisons, nous prive sans ressource de l'espoir d'y recueillir les objets qui périssent par l'excès de froid ou de chaleur. Nous sommes assurés d'éprouver alternativement les ardeurs de l'été et les rigueurs de l'hiver.

Par une suite inévitable de ces variations, il paraît démontré que jamais nous ne pourrons cultiver dans nos anciennes provinces le café, le cacao, la vanille, le sucre, l'indigo, le poivre, la cannelle, ni les autres épiceries ou teintures qui demandent toute l'ardeur des terres équinoxiales, ni faire multiplier ici les éléphants, les tigres, les castors, les martres, les hermines, et les autres animaux du Nord ou du Midi.

Au défaut de cette facilité, que nous avons regardée comme le premier objet d'une bonne politique, le mieux qu'on puisse faire en faveur de l'État, c'est de lui procurer dans un climat convenable une province nouvelle, capable de lui produire ces denrées devenues nécessaires, qui ne peuvent être cultivées dans ses anciens domaines. Telle est l'origine de nos *colonies* modernes, qui vont nous occuper.

S'il fallait chercher dans l'antiquité les premiers exemples de ces colonies de culture et de commerce, nous les trouverions chez les Phéniciens et les Carthaginois, grands navigateurs et habiles négociants. Les Grecs n'en établirent que par nécessité, pour décharger leurs petites républiques d'une populace trop nombreuse,

que la forme de leur démocratie et le peu d'étendue de leurs territoires, rendait trop remuante et très incommode. La métropole qui fournissait les premiers essaims à une colonie, pour l'établir sur les côtes d'Asie, de Sicile et d'Italie, retenait à peine quelque souvenir de cette émigration, avec un reste d'alliance et de faibles relations politiques, si ce n'est en certains cas particuliers.

Les Romains, guerriers et conquérants, n'établissaient des colonies que pour asservir totalement et sans ressource les nations vaincues par la force de leurs armes, ou enlacées dans les filets de leur politique insidieuse, sous le spécieux prétexte d'une amitié qui dégénérait toujours très promptement en esclavage. Les Tyriens et les Carthaginois, sortis de la même souche, établirent seuls dans les siècles reculés des colonies semblables aux nôtres, dont l'objet était de cultiver sous un ciel favorable les denrées utiles à leur commerce, et de fouiller dans le territoire des nations encore ignorantes et sauvages les mines précieuses dont elles ignoraient la valeur. Tyr et Carthage entretenaient, comme nous, avec les colonies, une correspondance continuelle, qui les rendait nécessairement des puissances maritimes.

Cet ancien système, si longtemps oublié, reparaît en Europe depuis près de deux siècles ; mais il a eu bien de la peine à s'y perfectionner, et peut être a-t-il encore besoin parmi plusieurs

nations d'être plus approfondi et mieux développé. Nous n'entrerons point aujourd'hui dans l'examen des colonies étrangères : nous le réservons pour la suite de nos Observations sur le monde politique. Nous nous bornons aux colonies françaises, et plus particulièrement d'abord à celles de l'Amérique ou des Indes occidentales, qui méritent l'attention de tout citoyen.

Il devrait être inutile de prouver la nécessité des colonies, nous en avons déjà fait la réflexion. Comment voulez-vous que le peuple français puisse désormais se passer de sucre, de café, de chocolat ? Pourquoi voudriez-vous le priver des teintures que fournissent l'indigo et la cochenille, si utiles au commerce ? Quel détriment pour l'État, si vous arrêtiez dans ses progrès l'émulation qui cherche à recueillir pour nous, sinon dans notre ancien royaume de France, au moins dans une de ses nouvelles provinces américaines, le coton et peut-être toutes les épiceries de l'Asie, au moins une partie, telle que le poivre et la cannelle ?

Nous avons souvent entendu répondre sérieusement que le Français pourrait acheter toutes ces denrées de l'étranger ; qu'il suffirait d'ouvrir ses ports, ou même qu'on pourrait envoyer nos vaisseaux les chercher dans leur pays natal, comme il se pratique pour la Chine, pour le Japon et l'Indoustan ; que le citoyen les aurait peut-être à meilleur marché, les colons

nationaux vendant fort cher ; qu'il ne faudrait point entretenir une marine dispendieuse, ni tout l'attirail économique et politique dont les colonies surchargent le gouvernement ; qu'on épargnerait des hommes et que la population intérieure du royaume en profiterait ; que l'Allemagne, la Pologne n'ont point de colonies et qu'elles n'en sont pas moins puissantes. Telles sont les raisons les plus fortes en faveur d'une opinion qui a ses partisans dans le royaume : nous allons les discuter.

Premièrement, c'est une inconséquence manifeste de proposer l'alternative, ou d'envoyer nos vaisseaux à la recherche de ces objets de consommation, ou de recevoir les bâtiments étrangers qui nous les rapporteraient. Supposez que vous n'ayez point de colonies ; comment pouvez-vous espérer de conserver et d'entretenir une marine commerçante dans l'état actuel de la politique européenne ? Il faut d'abord que vous renonciez au projet d'envoyer vos navires négociants dans les colonies des nations voisines : tout le monde sait que la première loi de tous les peuples, c'est de les rendre inaccessibles à tous autres qu'aux nationaux, si ce n'est dans les circonstances les plus rares et pour les causes les plus pressantes. Il faudra donc que vous alliez chercher à l'extrémité du monde les puissances asiatiques, ou plus près de vous les nations voisines et rivales.

Mais est-il possible d'imaginer dans la complication des intérêts et dans la variété des systèmes qui agitent sans cesse notre continent, qu'on laisse subsister en paix votre commerce, à moins qu'il ne soit protégé par une marine guerrière. À la première occasion de trouble vous verriez tous vos petits navires arrêtés dans les ports, ou saisis sur toutes les mers, sans défense et sans ressource. Autant vaudrait à présent imaginer de subjuguier un grand empire, avec des troupes nombreuses, sans aucunes armes, que d'espérer de s'approprier un grand commerce maritime sans flotte militaire qui le protège. Il faut donc renoncer à toute idée de navigation et de vaisseaux, ou se résoudre à former une puissance de mer. Nous montrerons bientôt que les colonies, loin de multiplier les embarras et la dépense, doivent au contraire, étant bien dirigées, rendre plus facile et moins dispendieux l'entretien de cette force maritime.

On est donc absolument réduit à s'en tenir au parti d'acheter chez soi de l'étranger les denrées qu'il cultive dans ses colonies, ou qu'il prend dans leur pays natal pour les revendre. Jugez dans quelle dépendance vous jette ce système, et à quel appauvrissement il vous aurait bientôt conduit. Il faut poser pour premier principe de toute spéculation, que la loi des besoins respectifs est la première de toutes dans le commerce ; c'est elle qui règle les consommations d'où dépend tout le reste.

La France a, comme les autres peuples, ses nécessités, qui la rendent en ce sens dépendante de ses voisins. Tout le monde sait, par exemple, que l'or, l'argent, le cuivre, l'étain et le vif-argent, plusieurs autres denrées, drogues et marchandises, nous viennent de l'étranger : nous donnons en échange les productions de notre sol et celles de notre industrie, et c'est ce qui forme la balance de notre commerce. Supposez-la beaucoup plus avantageuse encore qu'elle n'est en effet. Il est d'une suprême évidence que les denrées qui croissent dans nos colonies n'y entrent qu'à notre avantage, c'est-à-dire pour nous mettre en état, premièrement, d'en acheter peu ou point du tout de l'étranger ; secondement, d'en vendre nous-même aux autres. Supprimez ces colonies : toute la masse des marchandises par elles produites va passer d'un côté de la balance dans l'autre, et la fera pencher du côté opposé. Vous avez beau dire que vous augmenterez votre population et votre culture intérieure, et qu'en conséquence vous augmenterez vos richesses réelles, d'où naîtra l'amélioration de votre commerce : c'est une erreur, et en voici la preuve.

Les progrès de l'agriculture et la multiplication du peuple augmenteraient la force intérieure d'un État, donneraient un plus grand poids à sa puissance politique, feraient augmenter la circulation interne. Mais elles n'ont pas la même influence sur le commerce exté-

rieur ; c'est ce qu'il ne faut pas confondre : beaucoup de raisonneurs tombent tous les jours dans cette faute. C'est le besoin des autres nations qui règle l'exportation ; c'est le vôtre qui détermine l'importation : et c'est la comparaison de l'un à l'autre, qu'on appelle la balance du commerce extérieur.

Si les besoins des peuples, obligés de recourir à vous, restent les mêmes, en multipliant votre population et votre culture vous vous procurez une masse de denrées à exporter beaucoup supérieure à celle de leurs nécessités. Qu'arrivera-t-il ? Premièrement, ils n'en prendront que la portion qui leur est nécessaire, l'excédent vous restera. Rien n'est plus évident. Secondement, ce superflu fera très sûrement tomber le prix des objets, chaque possesseur voudra vendre le plus qu'il lui sera possible, et pour obtenir la préférence il donnera du meilleur et à meilleur marché ; d'où il résultera, dans le compte définitif, que vous aurez reçu moins d'autres marchandises ou de métaux, en paiement de la même quantité par vous fournie. Tout au contraire, la multiplication des habitants ayant augmenté vos consommations en tout genre de denrées étrangères, les négociants des autres nations qui vous les fourniraient, trouvant chez vous plus d'acheteurs, augmenteraient le prix ; c'est la règle : et par conséquent, en recevant moins d'une main, vous seriez obligé de donner plus de l'autre, c'est-à-dire que vous vous appauvri-

riez de toutes les manières. Quel serait le résultat de ce changement dans la balance ? que de proche en proche, vous restreindriez vous-même, par nécessité, votre culture et par conséquent votre population intérieure ; parce qu'elle ne servirait d'une part qu'à procurer un superflu, inutile au-dedans, et nuisible de deux côtés au commerce du dehors. En dernière analyse, vous vous trouveriez sans colonies, plus désert et plus dépouillé dans la métropole.

Nous prions, avec instance, les citoyens éclairés de réfléchir sur cette combinaison, qui nous paraît aussi certaine qu'elle est importante. Il y a une observation qu'on pourrait faire, et que nous ne devons pas négliger de peur qu'elle ne séduise.

Le commerce qui se fait chez quelques nations, comme dans tout l'empire turc et dans l'Allemagne, par plusieurs peuples européens en concurrence, doit gagner beaucoup, par la multiplication des habitants et des denrées de première nécessité dans un de ces États. L'effet infaillible est d'y faire tomber la main-d'œuvre, d'où s'en suit nécessairement le bon marché de la part des manufacturiers et des négociants ; et de là nécessairement la préférence sur les rivaux. On pourrait conclure que ce profit suffirait en quelque sorte à réparer les pertes que causerait d'ailleurs au commerce extérieur l'abandon des colonies.

Mais il faut prendre garde, premièrement, que dans le système de ceux qui ne veulent point de marine, nous renoncerons encore nécessairement à la navigation de la Méditerranée et aux Échelles du Levant, et que nous nous bornons à faire le négoce de terre, qui n'est qu'une branche bien faible du commerce extérieur. Ce serait donc tout au plus au profit des autres peuples que nous diminuerions la main-d'œuvre. Nous serions obligés de leur vendre à bon marché, ce qui ôte précisément l'idée de concurrence : elle ne peut être qu'entre les peuples qui ont la mer libre. Là revient encore notre calcul. Le besoin n'augmentant point chez les peuples avec lesquels nous commerçons, ils ne prendraient que la même quantité : si nous en fournissions une plus grande portion par le ministère des étrangers commissionnaires, nous vendrions moins chaque objet, et d'ailleurs une partie du profit tournerait à l'avantage des correspondants navigateurs. Ils savent toujours s'approprier le meilleur bénéfice, lorsqu'on est forcé de recourir à leur ministère.

Mais le plus grand mal qui menace un peuple privé de commerce extérieur et qui se multiplie, c'est l'usure dont les accroissements sont d'autant plus rapides et plus funestes que la balance penche plus en faveur de ses rivaux ; il faut peu de temps à ce fléau pour faire les progrès les plus terribles dans une monarchie politique,

guerrière et accoutumée au luxe, dans laquelle se multiplient tous les jours les besoins de tout genre.

La suite à l'ordinaire prochain.

13 Janvier 1766.

N° IV
DES COLONIES FRANÇAISES
AUX INDES OCCIDENTALES.

Suite du N°. précédent.

Quid censes munera terræ,
Quid maris extremos Arabas ditantis et Indos ?
HOR.

La perte des colonies et du commerce extérieur augmente nécessairement, dans une monarchie telle que la nôtre, l'empire de l'usure : c'est ce que nous avons d'abord à prouver, en continuant l'examen du premier problème important qui concerne les établissements de la nation aux Indes occidentales.

Les métaux précieux étant considérés plus particulièrement comme richesse, par la plus grande facilité du transport, de la conservation et du débit, c'est toujours la dernière denrée dont on aime à se dessaisir.

Les nations qui gagnent, ou du moins qui ne perdent pas au résultat général et définitif du commerce extérieur, donnent tout le reste en échange, excepté l'or et l'argent. Celles qui perdent sans cesse à la communication respective

des autres objets commercables, sont enfin obligées de sacrifier leurs espèces. C'est alors que le métal devient chaque jour plus rare et respectivement plus cher : ceux qui le possèdent ou pour un temps ou pour toujours, et qui peuvent s'en priver pendant quelques moments, profitent de cet avantage, au préjudice de tout bien public.

Les monnaies étant devenues partout le signe représentatif universel, et les échanges ne s'opérant presque jamais que par leur secours, ou réel ou fictif, il est nécessaire que les espèces soient dans une circulation perpétuelle. Celui qui peut intercepter le mouvement devient le maître de tout dans un peuple qui doit aux étrangers au-delà de ce qu'il peut en payer en denrées ; les métaux étant nécessaires à l'acquiescement général, le corps de ceux qui possèdent ces métaux devenus ainsi nécessaires à la malheureuse facilité d'imposer des lois, et il est impossible qu'il n'en abuse pas de plus en plus.

Par la règle contraire, dans les nations qui gagnent au change, les richesses pécuniaires se multiplient sans cesse. D'où il arrive nécessairement que les possesseurs de l'espèce se trouvent bien plus rarement vis-à-vis du besoin urgent et réel ; ils ont donc moins de prétentions et prêtent à meilleur compte un numéraire dont ils ne trouveraient pas un emploi plus avantageux : par conséquent il arrive que l'intérêt de l'argent se soutient par lui-même sur un taux

excessif dans l'État dont le commerce extérieur est dégradé : par une suite ultérieure tous les voisins s'efforcent d'y placer leurs capitaux, pour en recueillir de grosses rentes, qui tombent à la charge de ces malheureux nationaux, déjà vexés de cent manières différentes. En somme totale, un gouvernement qui laisse tomber à son désavantage la balance du commerce, est comme une digue une fois entamée par les eaux qu'elle retient, chaque instant la mine et la détruit de plus en plus, jusqu'à sa ruine entière.

Les exemples sont d'accord avec la théorie ; l'Allemagne et la Pologne invoquées pour preuves en faveur du système que nous combattons, loin de le confirmer, le détruisent au contraire. Premièrement, il faut regarder les provinces intérieures de l'Allemagne, qui aboutissent à la Hollande par le Rhin et par les grandes rivières navigables, comme ne faisant qu'un seul et même corps avec la Hollande, pour le commerce extérieur et les colonies. Il est évident que les marais et les canaux des Provinces-Unies ne fournissent presque rien à l'exportation de la république, à l'entretien de sa marine et des établissements sédentaires, ou des correspondances qu'elle a dans les quatre parties du monde. C'est le fleuve du Rhin et toutes les rivières affluentes qui en sont la source naturelle. Au défaut de ce premier principe d'activité, l'industrie hollandaise sait mettre à

contribution tous les autres États de l'Europe, et même tourner à son avantage cette nécessité.

Mais ces habiles républicains sont trop éclairés pour ne pas regarder les autres parties comme les branches, et celle du Rhin comme le tronc principal de leur commerce ; tout le reste est précaire pour eux et sujet à révolution. Les nations qui possèdent les territoires, les rivières, les fleuves, les ports de mer, pouvant toujours opérer par elles-mêmes, c'est une ressource qu'on ne doit regarder qu'avec circonspection, comme prête à manquer dans le moment le plus embarrassant. Au contraire la Hollande occupant nécessairement tous les débouchés du Rhin et par conséquent des rivières affluentes, c'est à elle qu'appartiendra toujours en cette partie très vaste et très considérable le commerce extérieur dont elle a seule la clef essentielle.

Il faut, par rapport à l'objet que nous traitons, regarder la Hollande et toutes les parties de l'Allemagne arrosées par les eaux navigables qui entrent dans ses ports, comme un seul corps politique et confédéré pour le commerce extérieur, par un traité dont le principe est dans la nature : précisément comme nos provinces intérieures et nos provinces maritimes. Que les gouvernements soient différents, ou ne le soient pas, la loi de nature est toujours la plus forte, il faut que la politique s'y accommode. Il est de l'intérêt mutuel de se tenir unies et incor-

porées : sans l'apport continuel des denrées européennes, fait en Hollande par ces provinces, et sans le débit réciproque des marchandises africaines, asiatiques et américaines, qu'elles en tirent en échange, les unes et les autres dépériraient d'une manière très prompte et très sensible.

Il est donc vrai de dire que les parties florissantes de l'Allemagne ont des colonies, et qu'elles doivent à ces établissements leur lustre et leur richesse. Les colonies hollandaises sont à elles par indivis ; la nécessité naturelle et le bon esprit du commerce ne permettront jamais que cette vérité fondamentale soit méconnue chez elles. Il en serait de même en France, si vous supposiez le Médoc, la Saintonge, le pays d'Aunis et la partie méridionale de la Bretagne, formant un État à part, surtout un État républicain et commerçant, ayant sa marine et ses colonies : il lui serait impossible de se passer des provinces intérieures, sur la Garonne, sur la Charente, sur la Loire et sur les rivières affluentes. Réciproquement ces provinces ne pourraient se passer d'une correspondance intime avec cet État : quand même ils paraîtraient divisés par les gouvernements, ils n'en seraient pas moins unis et incorporés par la loi suprême de la nécessité.

Ôtez ce lien mutuel et indispensable, vous ne faites plus un tout naturel et indivisible, mais deux parties distinctes, qui n'ont que des rela-

tions transitoires et variables, et par conséquent aucune raison stable de partager les avantages avec une espèce d'égalité ; et c'est alors que la balance penche continuellement en faveur de celui des deux peuples qui tient la clef du commerce extérieur, c'est-à-dire qui possède une marine et des colonies. Nous verrons tout à l'heure que la Pologne en est une preuve.

Les petits États d'Allemagne reculés dans les terres confirment encore notre observation : ceux qui n'ont pas des mines dont l'exploitation les enrichisse, ou des manufactures dont les objets sont d'un facile transport, ou enfin un grand nourrissage du bétail qui se transporte lui-même, languissent dans la pauvreté, ou restent couverts de bois. Ceux qui peuvent avoir ces ressources, n'en tirent avantage qu'à proportion qu'ils sont plus ou moins à portée des rivières où se fait la navigation, c'est-à-dire, à proportion du rapport qu'ils ont avec la marine hollandaise et avec ses colonies.

La Pologne, au contraire, n'a d'existence, quant au commerce extérieur, que par Dantzic : cette ville n'ayant qu'une marine très faible et point de colonies, ce vaste et magnifique royaume est dans un état de langueur qui fait gémir les vrais patriotes ; la balance baisse tous les jours à son désavantage, à mesure que le luxe et la mode y augmentent la consommation des denrées anciennes et nouvelles des quatre parties du monde. Quelque fertile, quelque peu-

plé que vous le supposiez, le dépérissement n'en sera pas moins sensible. En multipliant ses productions, il en fait baisser le prix, et n'en augmente pas le débouché : c'est une expérience faite depuis quelque temps, et remarquée par les plus habiles.

Supposez que la passion de faire le bien de l'État, passion qui anime le gouvernement actuel, sous un roi citoyen, fasse imaginer, à l'exemple de Colbert en France, de diminuer la masse annuelle de l'importation, par l'établissement des manufactures de toute espèce dans le royaume ; c'est probablement ce que la politique pourra proposer de mieux : cependant, on n'est rien moins que certain d'arrêter la balance par cet expédient. Le défaut de colonies privera la république de la majeure partie des avantages que procure cette méthode, et en voici la preuve dans un calcul bien simple.

L'introduction des manufactures multiplierait les consommations des denrées de première nécessité, et en même temps diminuerait le nombre des agriculteurs qui les font naître, d'où résulterait nécessairement la cherté de ces denrées, et la diminution dans le commerce qui s'en fait par Dantzic. Le prix avantageux est la seule raison qui fait recourir si loin pour s'en procurer. Il faut que le bénéfice de l'achat compense les frais, le temps et les dangers du transport.

Cette même augmentation de prix, qui restreindrait l'exportation extérieure, grossirait aussi la consommation des denrées de seconde nécessité, qui viennent du dehors ; et par suite, le prix en augmenterait nécessairement au dedans de l'État : il en résulterait donc, en balance définitive, que s'il recevait moins d'objets étrangers, d'une part, il en recevrait beaucoup plus de l'autre, et qu'il débiterait moins de ses premières productions ; par conséquent la balance pencherait toujours du même côté.

Il ne faut pas s'abuser par une comparaison de la république de Pologne avec la France. Ces vastes États n'ont tout au plus que quatre cents mille citoyens possesseurs, le peuple est serf de la noblesse, les richesses patrimoniales y sont partagées avec une singulière inégalité, et souvent les bénéfices ecclésiastiques et séculiers, ainsi que les emplois lucratifs, réunis sur la même tête, avec l'opulence héréditaire : de là ces grandes fortunes de quelques seigneurs polonais, qui font illusion au vulgaire ; mais la moitié des nobles est dans la misère, et le peuple n'a pas même une existence légale. Dans une étendue à peu près pareille, nous avons vingt millions de citoyens libres, possesseurs et consommateurs : quelle énorme dissemblance.

La seule ressource qui reste à un peuple privé de colonies et de marine, c'est l'exploitation des mines abondantes en riches métaux. S'il tire des entrailles de la terre, par le travail des mi-

neurs nourris de ses propres denrées, assez d'or ou d'argent chaque année pour payer l'excédent des marchandises étrangères, il se remet au pair. S'il en tire davantage, il gagne d'autant, et fait pencher de son côté la balance du commerce extérieur. Ces denrées sont toujours précieuses par leur usage, par l'opinion, et surtout par l'emploi qu'on en fait presque partout en monnaies, pour signes représentatifs de toutes les autres richesses. Le débit en est toujours certain, la cupidité ne s'en rassasie point, et les besoins, ou, pour mieux dire les désirs, sont infinis.

L'Allemagne et la Pologne ont cette ressource, et la France ne l'a point, ou du moins, il paraît qu'elle ne veut pas l'avoir. L'abandon des colonies, et la cessation du commerce actif extérieur, serait donc infailliblement suivie de sa ruine totale et irrémédiable.

C'est une erreur d'imaginer que le défrichement, la population et l'entretien des colonies, nuisent à la population intérieure du royaume, ainsi que la marine guerrière ou marchande. Nous excuserons volontiers les bons citoyens qui donnent dans cette illusion, mais nous tâcherons en même temps de les détromper. On se voit d'une part entouré de terres excellentes qui demeurent en friches : on apprend de l'autre, non seulement l'émigration continuelle d'un grand nombre de Français qui périssent en partie sous un autre ciel en cultivant d'autres

terres, mais encore les pertes que l'État fait journellement dans les voyages de mer, soit en paix soit en guerre ; on est bien tenté de rapprocher ces trois idées, pour en conclure que la marine et les colonies sont une des causes de la dépopulation.

Il est pourtant aisé de démontrer, premièrement, qu'une sage administration peut tellement faire marcher de concert la population de la métropole et celle des colonies, que jamais l'une des deux ne nuise à l'autre, mais au contraire qu'elles s'aident réciproquement, en sorte que le royaume soit en réalité d'autant plus peuplé que nos colonies seront mieux formées et plus remplies ; et réciproquement, nos colonies d'autant plus florissantes que le royaume se garnira plus d'habitants. Secondement, que si la France n'a pas encore mis dans le défrichement et l'entretien de ses colonies l'ordre simple et naturel qui peut opérer cette population concomitante, elle est plus que jamais dans le cas de l'introduire avec succès. C'est ce que nous nous proposons de prouver en continuant l'examen politique de nos colonies.

Mais avant de passer outre, nous croyons qu'il sera nécessaire de donner à nos lecteurs une légère idée géographique de nos établissements actuels aux Indes occidentales, dont l'état est notablement changé par les événements de la dernière guerre, mais qui n'en sont pas moins susceptibles de toute espèce d'amé-

lioration, suivant les vrais principes et les intérêts du bien public.

La suite à d'autres ordinaires.

17 Janvier 1766.

N° V
DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

(Suite. Voy. Tom. I. N°. VII. p. 73).

Nullum munus Reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quàm si doceamus atque erudiamus juventutem, iis præsertim moribus atque temporibus quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda atque coërcenda sit.

CIC. DE DIVIN.

Quels citoyens doivent recevoir des leçons publiques dans les *écoles nationales* ? c'est le premier des six problèmes que nous avons proposés, et que nous continuerons d'examiner, afin de former par leur entière solution la théorie complète d'une éducation vraiment patriotique.

Nous avons annoncé notre opinion particulière, soumise au jugement des citoyens éclairés. Après avoir distingué la nation en cinq ordres ou classes différentes, suivant les états et la naissance, nous croyons qu'il faut établir des écoles publiques de cinq espèces correspondantes, et que tous les enfants du peuple fran-

çais y doivent être formés : c'est notre idée fondamentale qu'il s'agit de développer.

Un seul collège à portée de la capitale et du prince suffit pour la haute noblesse riche et titrée, nous en avons fait sentir l'utilité. Les grands de la nation doivent remplir à la cour de leur maître, et souvent dans celles des princes étrangers, à la tête des troupes, des tribunaux et des conseils, dans les provinces, à la ville, et dans leurs propres domaines, des fonctions importantes au bien public, qui demandent certainement des vertus profondément enracinées, des connaissances bien digérées, et des talents acquis par un long exercice. Leur institution exigerait évidemment un homme d'État, au moins pour en poser les fondements, pour en établir les lois principales, pour en faire pratiquer sous ses yeux le premier système.

C'est principalement pour les grands qu'on réserve le prétendu privilège d'une éducation particulière, et c'est pour eux spécialement qu'il est le plus dangereux. L'honneur de les élever étant une route sûre qui conduit à la fortune, l'intrigue et la faveur en décident, c'est-à-dire que le choix est presque toujours aveugle, et souvent malheureux ; quand même on le supposerait exempt de manœuvres, de sollicitations, de légèreté, il est en quelque sorte impossible qu'il soit communément suivi d'un vrai succès.

À juger sainement cet emploi terrible de former un enfant, qui peut quelque jour concourir au salut ou à la ruine de la patrie, il est aisé de concevoir combien sont rares les hommes capables d'une pareille institution. Si la nature vous en donne trois ou quatre pour entretenir un collège unique, vous lui devez de la reconnaissance ; mais c'est une folie d'espérer qu'elle prodigue assez les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, pour que vous puissiez, sans danger, en choisir à l'aventure des centaines parmi ceux qui se présentent par milliers.

Quand on veut y regarder de près, on trouve que dans cette foule de concurrents, les prédilections se fondent pour l'ordinaire sur les motifs les plus absurdes, et dans la triste nécessité où l'on est de choisir mal, on se détermine souvent sans le savoir pour le pire qu'il fût possible. Les enfants de la première qualité, livrés par la brigade à des instituteurs ineptes, sont doublement malheureux. Mais quand même vous supposeriez quelques-uns de ceux que le sort ou la sagesse de leurs parents a pourvus de maîtres dignes de cet emploi, il n'en est pas moins vrai que l'éducation particulière et domestique les expose, d'une part à beaucoup de périls, tandis que de l'autre elle leur enlève les plus grandes ressources.

La mollesse et la sensualité, l'orgueil et la flatterie ne manquent jamais d'investir les fils des grands dans les palais de leurs pères, et

voilà les dangers. Ils n'ont point d'émules à vaincre, point d'honneurs à conquérir, point d'exercice journalier du commandement et de l'obéissance qu'ils ont à pratiquer toute leur vie, article plus important mille fois qu'on n'a coutume de l'imaginer. Obéir à ses parents et commander à ses valets n'est point un apprentissage de cet art, le plus difficile de tous, qui a le plus d'influence sur le bien public et particulier. Telles sont les ressources qui leur manquent.

Supposons un système complet d'éducation publique pour les grands de la nation, proposé par un simple citoyen, tel que nous-même, qui donnerons ici la suite de nos idées sur cette première classe de la nation, comme sur toutes les autres, mais corrigé par quelque génie plus capable de le porter à sa perfection : c'est un travail digne de nos plus grands hommes, en quelque rang qu'ils soient placés. Imaginons que les principes de cette éducation tendent à leur former un corps sain et robuste, capable de soutenir toutes les fatigues de la guerre, des voyages, des exercices pénibles et salutaires, qui développaient si bien les forces de nos ancêtres : qu'on leur y donne avec art et méthode toutes les connaissances, tous les talents nécessaires dans les emplois auxquels il sont destinés, c'est-à-dire l'usage des langues vivantes de l'Europe, une fleur de littérature, une teinture des beaux-arts, les éléments des sciences exactes civiles et militaires, une profonde notion de

la politique et de l'histoire ; qu'on cultive dans leur cœur tous les sentiments vertueux qui font l'honnête homme, le bon citoyen, le véritable homme d'État ; que la théorie et la pratique y soient bien unies, que l'étude et l'exercice corporel y soient ménagés avec intelligence.

Les enfants de la haute noblesse réunis dans une pareille école publique, sous les yeux de la cour, à portée de la capitale, y seront certainement mieux élevés à tous égards, que dans les autres collèges, ou dans la maison paternelle. Il ne s'agit premièrement que de bien établir l'ensemble de cette institution, de la bien adapter aux besoins de leur état ; secondement que d'y placer des maîtres choisis avec le plus grand soin et la plus grande impartialité, sans prédictions aveugles, et sans exclusions de simples préjugés ; troisièmement enfin, que de veiller avec le plus grand soin à la conservation du système une fois établi, et d'empêcher qu'il ne pût être altéré par aucuns abus et par aucune négligence.

Ce serait alors rendre un vrai service à la haute noblesse que de l'obliger à recevoir une éducation patriotique dans une pareille école. Le bien de l'État exigerait, ce semble, qu'on n'usât point d'indulgence pour ceux qui voudraient s'en éloigner par une affectation et une singularité capable de tourner au détriment de la chose publique. On n'est pas assez ferme en France sur les grands et vrais principes, c'est un

des premiers défauts de la nation. Il semble que plusieurs mettent leur gloire dans leurs fantaisies, et on a la faiblesse d'y céder, par ce motif toujours futile et si souvent funeste qu'on appelle des considérations : c'est presque toujours ainsi que les meilleures institutions se corrompent chez nous. Il est inconcevable combien les égards mal-entendus ont causé de préjudice dans toutes les parties de l'administration.

Qu'on accuse si l'on veut notre philosophie de sévérité, et notre zèle d'excès, nous n'en ferons pas moins librement profession de détester les considérations en matière de bien public, et de les regarder comme l'une des plus grandes pestes de l'État. Dans la matière que nous traitons actuellement, nous les croirions très pernicieuses : nous voudrions qu'il fût permis à tous les grands de la nation de s'intéresser au collège destiné pour l'éducation des enfants de leur état, de proposer tout ce qu'ils jugeraient convenable pour l'entretenir et le perfectionner, et c'est principalement pour cette raison que nous avons cru nécessaire de le placer à la portée de la cour et de la capitale. Il faudrait que le Roi le mît sous la conduite d'un conseil spécial de grands seigneurs, qui s'en feraient rendre compte ; peu s'en est fallu que nous n'ayons hasardé de nommer le tribunal de nos seigneurs les maréchaux de France. Nous désirerions qu'à l'exemple des sénateurs polonais, nos plus illustres courtisans se fissent une gloire et un

plaisir de le visiter souvent. Enfin, nous osons croire même que ce serait un objet digne des regards d'un monarque aussi bienfaisant que le nôtre. Stanislas Auguste, dans les premiers jours de son règne, a honoré de sa présence les élèves du vénérable Père Konarski : nous avons sous les yeux le discours prononcé, à cette occasion, dans le collège des nobles, précédé d'une belle ode latine, sur les devoirs de la royauté, qui ne se ressent en aucune manière de la vieillesse de l'auteur. Nous regrettons que ses autres ouvrages ne soient pas plus connus en France : surtout nous désirons ardemment que son exemple y soit suivi ; que la noblesse riche et titrée de la nation ait une école spéciale et publique, sous le titre de *collège de la cour*, aussi bien dirigée et aussi protégée par le gouvernement.

Nous avons rangé dans la seconde classe de citoyens toute la noblesse du royaume et la haute magistrature. Les enfants qui naissent dans cette classe sont destinés à la guerre, aux grandes charges de la robe ou aux premières places de l'Église gallicane. Il est encore évident qu'il faut pour eux un premier système d'éducation proportionné à ces trois destinations, et qui les rende capables de l'une ou de l'autre, suivant leurs talents, leurs inclinations et les circonstances ; qu'il faut après cette institution trois écoles spéciales pour chacune de ces

fonctions particulières, également importantes à l'État.

La première institution générale doit être spéciale à cette classe : c'est une idée fondamentale, qui nous paraît de la plus grande nécessité dans le royaume ; la pratique contraire a beau être ancienne et générale, nous ne la regardons pas moins comme très absurde et très dangereuse. Le bon sens patriotique désirerait donc (outre le collège unique *de la cour*) dans le ressort de chaque parlement, un collège des nobles pour eux seuls et pour tous. Nous avons déjà dit dans un autre ouvrage (*Idées d'un citoyen sur les pauvres*), que dans ce collège unique, tous les enfants des gentilshommes pauvres devaient être élevés avec ceux des riches, et qu'il fallait suppléer à l'impuissance des parents par des pensions, des demi pensions, des quarts et des huitièmes de pensions, sans exclusion et sans prédilection, au jugement des bureaux composés des principaux prélats de la province, des premiers magistrats de chaque tribunal souverain, des gouverneurs et commandants, des lieutenants de nosseigneurs les maréchaux et autres. Nous détaillerons dans la suite tout le système de cet enseignement général et public, et nos lecteurs doivent sentir d'avance en quoi il serait nécessairement inférieur à celui qui précède, et supérieur à ceux qui vont suivre.

Au sortir du collège des nobles, les élèves se disperseraient, ou dans les académies militaires, dont nous parlerons, ou dans les universités qui seront aussi discutées à leur rang, pour y étudier les sciences ecclésiastiques ou les lois civiles. Nous exigeons par conséquent des académies et des universités en chaque ressort de parlement.

La troisième classe des citoyens, composée de la bourgeoisie, est destinée au ministère ecclésiastique dans le second ordre, aux tribunaux subalternes, aux facultés de droit ou de médecine, et aux beaux-arts. Elle exige des collèges diocésains dans chaque ville épiscopale, soumis aux universités du ressort. Dans ces collèges se ferait la première institution, qui rendrait tous les enfants propres à remplir toutes ces fonctions diverses en dignes citoyens ; leur établissement dans la capitale de chaque diocèse seulement demanderait celui d'un pensionnat, ou peut-être mieux encore de deux pensionnats, à chacun de ces collèges.

Nous disons que tous les enfants de cette classe y recevraient une éducation générale et préparatoire, après laquelle les uns iraient, ou dans le séminaire du diocèse, ou dans l'université, se préparer aux ministères des autels ; les autres iraient étudier dans les autres facultés, ou à l'école des beaux-arts ; c'est-à-dire que suivant nos idées chaque université aurait aussi cette école des beaux-arts, sans laquelle nous ne con-

cevons pas qu'elle soit complète. La philosophie scolastique et l'étude de la grammaire latine usurpent aujourd'hui dans toutes nos universités, même dans celle de Paris, ce nom de faculté des arts, et des enfants qui ont balbutié sur les bancs quelques mots barbares qu'ils n'entendent pas, et qui ne valent pas la peine d'être entendus, sont couronnés après leur thèse en qualité de maître ès arts. C'est abuser du mot et de la chose.

Nous croyons qu'il faut laisser à tous les collèges diocésains la grammaire et la philosophie (la vraie s'entend et non la scolastique), mais réserver aux universités de véritables écoles particulières des beaux-arts : ces premières sciences conviennent à toutes les espèces de citoyens que nous avons détaillés jusqu'ici. L'étude approfondie des beaux-arts proprement dits ne convient qu'à un certain nombre, de même que celle des sciences militaires, des mathématiques de la médecine, du droit et de la théologie ; c'est le partage des universités.

Le petit négoce de détail, les offices inférieurs et les arts mécaniques fournissent les élèves de la quatrième classe ; il faut pour eux des *écoles des villes* soumises au collège diocésain. Jusqu'à présent nous trouverons peu de contradictions, dès que nous bornerons les écoles à lire, à écrire, à l'arithmétique vulgaire, à quelques éléments de géométrie pratique et

aux principes du dessein. Mais nous ajoutons qu'il faut en chaque paroisse de campagne des petites écoles, et nous serons obligés d'en prouver la nécessité.

La suite à d'autres ordinaires.

20 Janvier 1766.

N° VI
DES PROCÈS.

(Suite. Voyez Tom. I, N°. V, pag. 51.)

Agricolam laudat juris legumque Peritus,
Sub galli cantum Consultor ubi ostia pulsat :
Ille, datis vadibus, qui rure extractus in urbem est,
Solos felices viventes clamat in urbe.

HOR.

Rien n'est plus à plaindre que le sort des plaideurs, il nous a été facile de le démontrer. Ceux qui sont nécessités à soutenir des procès importants sont dignes de la compassion de tout honnête citoyen : les chicaneurs de profession mériteraient qu'on applaudît à leurs tourments, si les funestes suites d'une si étrange passion ne retombaient pas infailliblement en grande partie sur leurs adversaires malheureux, sur une famille innocente, et par contre-coup sur le bien général de la société.

La multiplication des procédures est un des vices internes qui minent l'État de plusieurs manières différentes, sans y produire le moindre avantage. Il ne faut qu'avoir des yeux, pour

connaître les maux réels que la chicane fait chaque jour à l'agriculture, aux arts, au commerce, à la noblesse. Le royaume est couvert de suppôts de la justice, qui vivent dans l'abondance aux dépens des citoyens utiles. Mais en les laissant pulluler, on n'a pas fait attention sans doute qu'il fallait dépeupler d'autant les classes de l'agriculture, du commerce et des arts ; on n'a pas vu qu'il faudrait augmenter les salaires de ces nouveaux ministres, qui n'auraient que cet état pour subsistance ; que non contents d'une honnête médiocrité, ils voudraient bientôt s'élever jusqu'à l'opulence, et qu'ils se feraient une loi de suivre toutes les révolutions de la mode et du luxe, d'où naîtrait nécessairement l'art d'accroître le nombre des procès, qui sont leur patrimoine et l'héritage de leurs enfants, de les allonger, de les embrouiller et de les rendre plus lucratifs, c'est-à-dire plus onéreux au public.

Il est sensible aujourd'hui que ces suppôts de justice, multipliés depuis un siècle et demi dans le royaume, d'une manière presque inconcevable, sont parvenus à se faire de leurs états seuls un moyen assuré, non seulement de subsister avec aisance, mais même de s'enrichir. Comptez toutes les familles de basse robe, toutes celles des ouvriers qu'elles occupent aux travaux stériles du luxe et de la fantaisie, tous les domestiques des deux sexes qu'elles tiennent à leur service, et vous jugerez sainement

quel préjudice le grand nombre des procès cause à l'État, dans la première branche d'une sage administration, c'est-à-dire, dans l'emploi des citoyens à la production des vraies richesses primitives, dont la valeur est réelle et invariable.

La longueur, la difficulté des procédures et leur dispendiosité ravagent encore sans cesse les restes de toutes les classes utiles, qu'elles ont dépeuplées de citoyens laborieux : combien de terres fertiles, par elles-mêmes, sont aujourd'hui couvertes de ronces et d'épines, par les suites des procès ? combien de fermes délabrées, de métairies abandonnées, pour être, ou pour avoir été sous le glaive de la justice ? combien de fonds languissent à demi cultivés loin de l'œil du maître, tandis que le possesseur sollicite à la ville un jugement dont il voit sans cesse reculer le moment ? Combien de familles ruinées par les événements d'une longue instance ? combien de successions dilapidées, par l'obscurité de la loi qui doit les régler, ou des testaments qui semblaient en disposer ? Estime qui pourra les ruines que cause chaque jour au royaume la chicane et l'immensité des suites qui en résultent.

Le commerce n'est souvent pas moins désolé que l'agriculture par ce terrible fléau. C'est en vain qu'un homme de génie a voulu l'affranchir de ces entraves, par l'établissement des justices consulaires, où des marchands jugent d'une

manière très expéditive les causes du négoce ; la chicane, qui n'a cessé de miner cette barrière élevée entre elle et le commerce, achève tous les jours de la détruire.

Au reste, qu'on n'imagine pas que nos tribunaux souverains, et les magistrats vénérables qui les composent, soient les auteurs ou les complices de ces manœuvres si pernicieuses au repos privé des citoyens et au bien public : ils connaissent mieux que personne tous les abus, et voudraient qu'il fût en leur pouvoir de les réprimer ; mais ils n'en sont pas les seuls maîtres. C'est un mal compliqué, résultat de plusieurs vices intérieurs, dont la plupart ne sont pas soumis à leur autorité.

Nous avons promis de rechercher les causes qui rendent en France les procès si communs, si longs, si problématiques et si dispendieux : nous allons nous en acquitter. La première est dans l'ensemble même de notre législation ; la seconde dans l'organisation actuelle des juridictions inférieures ; la troisième dans les abus des officiers subalternes ; la quatrième, dans les avances exigées de tous les contendants, lorsque le droit est encore problématique ; la cinquième, dans la modération des peines imposées par d'anciennes lois à celui qui plaide sans raison.

Heureux le pays où la loi serait simple et connue de tous les citoyens, où les tribunaux prononceraient le plus promptement possible

sur les différends, où le plaideur d'une mauvaise cause serait grièvement puni, où le défenseur d'une bonne cause obtiendrait promptement, facilement et gratuitement la justice qu'il aurait méritée ! Ce n'est peut-être pas une chimère ; mais pourquoi n'osons-nous presque plus envisager ce bonheur, que comme un songe agréable ?

Premièrement, la législation française manque probablement de simplicité, de clarté, d'uniformité et de stabilité. C'est un vaste labyrinthe du droit romain, des ordonnances et des coutumes dont la confusion est encore augmentée par les gloses, les notes et les commentaires de toute espèce. Dans ce dédale presque inextricable, le citoyen ni le juge même n'ont point encore le fil d'Ariane pour se conduire. La jurisprudence qui devrait le fournir est elle-même un guide sur lequel il est impossible de compter. C'est un Protée qui change à chaque instant de forme, suivant les temps, les lieux et les circonstances. En vain pour le saisir vous parcourez tous les auteurs et toutes les compilations des arrêts ; vous y trouvez tant de contradictions, tant d'obscurités et tant de modifications, que vous restez après un long travail plus incertain que vous n'étiez avant de l'entreprendre.

Secondement, les tribunaux inférieurs ne décident presque plus aucune cause en dernier ressort. Les appels étaient rares autrefois ; à présent, ils sont presque aussi communs que les

sentences. Dans nos anciennes mœurs, c'était faire une injure grave aux magistrats subalternes que d'appeler de leur jugement : ils étaient obligés de les défendre eux-mêmes devant les juges supérieurs ; c'était un affront pour eux d'entendre prononcer qu'ils avaient mal décidé ; le fol appel était puni d'une amende pécuniaire, qui semblait imprimer une tache au plaideur, et qui faisait à sa fortune une brèche considérable. Aujourd'hui, rien n'est plus indifférent pour le premier tribunal qu'un arrêt contraire à sa sentence, qu'il ignore assez souvent ; et quand elle est confirmée, l'amende, qui reste pour la forme, est purement de style et si modique pour l'appelant, qu'elle ne fait aucune impression.

Quand on vit cette coutume s'introduire parmi nous, un homme de génie, vraiment citoyen, trouva l'art d'opposer une digue à ce torrent. Il établit les sièges présidiaux pour juger les petits procès sans aucun appel, et pour faire exécuter, par provision, les sentences dont les objets étaient médiocres : c'est une des meilleures institutions de notre monarchie. Mais on ne savait pas prévoir alors, que par une suite de la découverte du Nouveau Monde, l'or et l'argent se multipliant en Europe, le prix des denrées augmenterait sans cesse ; en sorte qu'une somme déterminée en espèces restant toujours la même, irait sans cesse en diminuant de valeur, relativement à tout le reste. On fixa

la compétence des présidiaux à deux cents cinquante livres au premier chef, c'est-à-dire sans appel, et à cinq cents livres au second, c'est-à-dire quant à l'exécution provisoire. Cinq cents livres étaient alors un objet considérable, et deux cents cinquante livres une somme honnête. Les richesses pécuniaires se sont accrues dans toute l'Europe, et les denrées de toute espèce, loin de se multiplier dans la même proportion, tendent sans cesse à diminuer relativement aux consommations. Cinq cents livres sont à peine capables de fournir la dixième partie de ce qu'elles pouvaient procurer alors.

Il aurait donc fallu régler autrement la compétence des présidiaux, ou suivre continuellement la révolution arrivée dans le prix de l'or, de l'argent et des espèces monnayées ; on n'a point eu cette précaution, et il en résulte que les tribunaux inférieurs n'ont presque plus de causes à terminer souverainement. Pour juger à quel point les procès se sont multipliés par cette inattention, il faudrait compter toutes les contestations portées devant les cours souveraines qui sont au-dessous de quatre mille livres : si au lieu de suivre la lettre de l'édit des présidiaux, on en suivait l'esprit, elles ne seraient pas susceptibles d'un appel.

Troisièmement, par une suite des ténèbres, des difficultés de notre législation, des embarras de la procédure et des formalités, le citoyen ne sait jamais bien lui-même quel est son droit ni

la situation de ses affaires : il est obligé de se confier, non seulement aux jurisconsultes sur les lumières et sur la probité desquels il y a beaucoup plus à compter, mais encore aux officiers inférieurs de la justice, contre lesquels il s'élève tous les jours beaucoup de plaintes, que la vigilance des magistrats ne pourra jamais prévenir.

Souvent un chicaneur déterminé qui cherche à s'autoriser d'un suffrage respectable trompe un conseil intègre et savant par de faux exposés, rien n'est plus commun ; souvent un honnête citoyen qui réclame de bonne foi, ou qui s'est laissé abuser le premier, induit en erreur celui qui doit l'éclairer : mais il arrive aussi quelquefois qu'on n'apporte pas au barreau les talents de l'esprit et les qualités du cœur qu'exigerait une profession si noble et si importante ; on néglige l'étude, on décide avec précipitation, on se prévient, on s'entête, on se passionne, il y a des esprits faux, des systématiques, des inconséquents, des téméraires ; et de là quelle foule de procès ?

Les juges ne sont que des hommes, ils peuvent quelquefois prendre le change quoique le bon droit ait été clairement exposé ; mais combien d'affaires excellentes, au fond, qui se perdent tous les jours ou du moins qui s'éternisent par les défauts de forme ou par la faute des défenseurs qui les embrouillent au lieu de les éclaircir, et qui forcent le tribunal à s'égarer.

La mauvaise foi, l'entêtement, la cupidité, l'orgueil, et d'autres passions, conduisent quelquefois à disputer contre les actes les plus clairs, et sur l'exécution des jugements les plus évidents ; mais aussi combien de contrats, même des plus importants, louches, problématiques et contradictoires ; combien de jugements embrouillés par la fraude ou par l'impéritie des subalternes.

Enfin, dans la grande variété des juridictions, et dans le conflit presque éternel des autorités, combien de difficultés qu'il est presque impossible d'éviter ? Les gens d'affaire et les ministres inférieurs de la justice, qui donnent naissance à la plupart des procès, peuvent-ils acquérir toutes les connaissances qu'ils devraient avoir pour les prévenir ?

Quatrièmement, l'instruction du procès le plus simple exige des avances assez considérables de la part du poursuivant qui désire en voir la décision. La mauvaise foi calcule souvent sur ce principe. Au lieu de mettre dans la balance son droit et celui de son adversaire, on n'y met que les fortunes réciproques. On voit qu'à force de subterfuges et d'incidents il est probable que les moyens de celui qu'on veut opprimer seront totalement épuisés, et qu'il sera forcé d'abandonner une instance trop dispendieuse avant d'avoir obtenu le jugement. D'après cette injuste combinaison, la fraude et la chicane bravent impunément la justice.

Cinquièmement, les peines imposées par nos anciennes lois aux plaideurs acharnés étaient assez considérables pour réprimer l'entêtement et la cupidité qui font naître les procès : elles emportaient même une idée de déshonneur. Les *amendes* étaient, suivant l'esprit de nos anciennes lois, la punition de presque tous les crimes et celle des chicanes mal fondées. C'était des sommes considérables alors, on les exigeait à la rigueur sans nul délai et par corps ; en sorte que le plaideur mettait en compromis sa réputation, sa fortune et sa liberté même.

Par une inattention semblable à celle que nous avons relevée en parlant des présidiaux, et qui doit s'entendre aussi des jugements consulaires, on a laissé la taxe des anciennes amendes, telles qu'elle était aux siècles précédents en espèces du temps, c'est-à-dire qu'elles ne sont déjà plus depuis longtemps qu'une vaine formalité. Elles n'emportent plus aucune idée d'humiliation ni de peine ; en sorte que la chicane et la mauvaise foi n'ont plus aucun frein.

De tant de causes combinées il était nécessaire de voir naître la multiplication prodigieuse des procès, qui sont la ruine des citoyens et de l'État. Les progrès sont rapides, et le mal est venu presque à son comble. Il est peut-être plus facile de le connaître que de le guérir ; mais il ne faut pas le croire totalement incurable. En

attendant mieux, nous proposerons quelques moyens d'en arrêter le cours.

La suite à d'autres ordinaires.

24 Janvier 1766.

N° VII
DE PARIS.

(Suite. Voy. Tom. I. N° . X. pag. 105.)

Hæc tantum alias inter caput extulit urbes,
Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

VIRG.

Dans cette multitude effrayante de citoyens dont la capitale se remplit chaque jour, nous avons pris pour premier objet de nos réflexions patriotiques la classe trop nombreuse des citadins oisifs, qui n'ont d'autre emploi que celui d'exister, et d'autres affaires que leurs plaisirs, semblables aux frelons qui dévorent le miel amassé laborieusement par les abeilles.

L'indolence voluptueuse forme aujourd'hui dans l'État une espèce de secte philosophique, plus nombreuse que ne l'imaginent les politiques superficiels, plus dangereuse pour le bien public, pour les mœurs et pour l'esprit national. Ce n'est pas seulement par la force de l'inclination, et par le concours des circonstances, qu'un petit nombre de citoyens se dépouille de

tout esprit patriotique et se livre à l'oisiveté, sans avoir jamais rendu le moindre service à la société civile et à l'espèce humaine : c'est par principe et par système. Non contents de leur propre inutilité, les dangereux partisans de ce dogme épicurien emploient tous leurs efforts pour faire des prosélytes, et ne réussissent que trop, dans une ville immense, où règne la mollesse, où le luxe est à son comble, et dans un peuple dont l'esprit est si facile à égarer, les passions si vives et si tumultueuses.

Nous avons parcouru successivement tous les états de la société, depuis les grands de la nation dévoués plus spécialement à son service, par les titres mêmes de leur grandeur, et par les sources de leurs richesses, qui sont la récompense des services rendus à la patrie et un engagement à les continuer, jusqu'aux derniers des valets, arrachés par le luxe qui les multiplie à la culture de nos campagnes, et livrés de bonne heure à l'oisiveté par la folle profusion qui les enrichit. Partout nous avons trouvé des recrues nombreuses, fournies à cette malheureuse secte qui met sa gloire et son bonheur dans l'indifférence complète pour tous les intérêts de la patrie et de l'humanité, dans l'indolence et dans la sensualité. Les emplois les plus importants au bien public ne sont presque plus, aux yeux fascinés par les maximes pernicieuses de l'égoïsme, que des moyens plus prompts et plus

assurés de se faire un sort, c'est-à-dire de conquérir, par toutes les voies possibles, assez de bien pour se livrer tout entier à l'oisiveté, à la mollesse et aux plaisirs. Envisagés sous ce point de vue, les travaux utiles à la prospérité de l'État, qui devraient être le prix du mérite et le patrimoine de la vertu, sont dédaignés par le riche fastueux tout occupé de lui-même, et brigüés par de vils ambitieux qui n'y cherchent qu'une fortune rapide, suivie d'un long et délicieux loisir.

Il est impossible de ne pas sentir jusqu'à quel point se multiplie tous les jours dans Paris cette classe pernicieuse, combien ses principes se répandent, et quels malheureux progrès fait le système de l'indifférence, du célibat et de l'oisiveté. Comment une secte si attrayante pour un peuple frivole et corrompu n'aurait-elle pas jeté de profondes racines dans un temps où l'erreur même de l'administration semblait toute occupée à la favoriser ? Le ministère actuel a senti les abus, et s'est empressé de les corriger. Mais ce n'est pas assez de ces premiers coups portés à la secte des *égoïstes*, le gouvernement ne saurait trop se hâter de la réprimer ; c'est une vraie peste dans un État policé, qui demande toute l'attention, tout le zèle et toute la fermeté d'une administration zélée pour le bien public. Écoutez la raison, l'humanité et la justice, elles vous diront unanimement que ce parti trop nom-

breux ne mérite aucune indulgence ; écoutez la saine politique, elle vous dira qu'il est digne de toute la sévérité des lois.

L'homme est créé pour la société ; c'est la voix même de la nature qui nous l'apprend. Ne craignons point les progrès d'une philosophie singulière, qui voudrait nous transformer en bêtes sauvages, solitaires habitants des rochers et des forêts : l'inconséquence nationale peut applaudir de bouche au paradoxe, mais le cœur n'est que trop épris des délices de la vie sociale : on se garderait bien d'opiner sérieusement pour la dissolution de tous les liens qui nous attachent à l'état civil et policé ; l'*égoïsme* qui usurpe le plus communément parmi nous aujourd'hui le beau nom de philosophie, applaudit aux relations politiques et morales, même à celles qui sont les plus éloignées de cette simplicité naturelle et de cette égalité primitive, qu'on réclame en faveur de l'homme en le réduisant par une théorie peu consolante à la condition des ours, ou tout au plus des castors. Nos sages épicuriens trouvent bon qu'un petit nombre d'hommes commandent et que les autres obéissent ; que tout le peuple soit dans la misère, pour accumuler sur quelques têtes les richesses de la nation ; que la foule travaille pour les délices du petit nombre. Leur système est de fixer toujours le plaisir à leur suite, et d'en éloigner le travail ; d'acquérir, d'augmenter ou de conserver leur fortune, comme la source de leur félicité ; de

fuir autant qu'ils peuvent toute obligation, tout assujettissement, et de ne participer même au privilège de commander, qu'autant qu'il est pour eux utile ou agréable.

Les paradoxes du Genevois sont la satire la plus sanglante contre cette philosophie si commune et si orgueilleuse. S'il était vrai que l'établissement de la société civile ne tendît qu'à sacrifier la multitude aux plaisirs d'un petit nombre des heureux inutiles, l'homme devrait envier le sort des animaux sauvages, qui vivent libres et indépendants à l'ombre des forêts. La raison lui dicterait alors de briser ces liens funestes, qui n'ont de force que par le concours des volontés particulières. Les principes de nos indifférents oisifs et voluptueux conduisent nécessairement aux conséquences qu'il a développées. L'espèce humaine serait le plus vil et le plus malheureux des troupeaux, si les lois fondamentales de tout État policé n'étaient pas que le bien public est le résultat du bonheur privé et de la tranquillité de chaque citoyen ; que tous doivent y concourir ; que nul n'est exempt de travailler à le procurer, à l'entretenir, et qu'il n'est permis de participer aux avantages qui résultent de cette harmonie, qu'à proportion des services réels qu'on rend ou qu'on a rendus pour y contribuer. Ces maximes saintes et inviolables une fois méconnues, il n'existerait plus de droit ni de devoirs, et toutes les relations civiles, morales et politiques, qui procureront à

nos *égoïstes* cette vie molle, sensuelle et inutile dont ils jouissent dans la capitale, ne seraient plus fondées que sur des absurdités.

La raison applaudit aux maximes sociales et aux vrais principes de la politique, dont la suite nécessaire est la distribution graduelle des autorités, celle des honneurs, des richesses et des plaisirs. Mais à son jugement, l'autorité n'est que le devoir de veiller au bien-être de ceux qui sont soumis ; la dépendance n'est que le bonheur d'avoir des défenseurs de ses plus chers intérêts, armés de toutes les forces combinées, pour veiller à leur conservation ; les richesses ne sont qu'une récompense attachée aux travaux de la sollicitude patriotique, un encouragement aux citoyens pour les engager à prendre cet emploi pénible, quand ils ont les talents nécessaires pour les remplir ; c'est un dédommagement que leur offre la reconnaissance publique, afin de rendre leurs loisirs d'autant plus agréables, que leur ministère est plus pénible et que les effets en sont plus salutaires, plus étendus, plus utiles au corps de l'État : les honneurs ne sont que la marque de cet engagement réciproque, qui consiste de la part du citoyen décoré dans celui du dévouement aux fonctions pénibles et dangereuses de l'administration publique, et de la part de toute la société civile à laquelle il se consacre, dans celui de l'aider de toutes ses forces réunies dans ses travaux pa-

triotiques, de compenser ses peines par un juste tribut d'honneurs, de richesses et de plaisirs.

C'est-à-dire qu'à examiner par abstraction le premier principe métaphysique de la société civile, ce que la philosophie moderne appelle le contrat social, on peut considérer l'homme physique et moral dans l'égalité de la nature ; qu'on peut faire en idée le partage des richesses, de la puissance et des plaisirs ; que le droit peut être considéré comme uniforme sous ce premier point de vue, d'où résulterait une balance générale, aucuns des lots n'ayant encore la moindre prépondérance. Cette égalité parfaite ne peut jamais exister qu'en spéculation, et n'est pas même parmi les animaux, la nature seule mettant les différences les plus sensibles entre les individus de la même espèce : la mobilité de l'esprit humain et le feu de ses passions permettent encore moins de supposer la réalité ; d'ailleurs les forces étant isolées dans cette parfaite uniformité, jamais il ne pourrait en résulter que le triste bonheur de la vie sauvage.

Faites un seul pas dans cette instructive théorie ; supposez pour première loi, qu'au lieu d'un partage égal, dont chacun veut jouir en particulier sans s'occuper que de soi-même et de son lot, ce qui serait une chimère, on s'oblige tous à travailler chacun de toutes ses forces à l'augmentation de la masse commune et générale des biens et des avantages de la société ;

à condition que ceux qui seront les plus propres à contribuer au bien commun et qui s'appliqueront plus fortement au maintien de l'harmonie générale, recueilleront aussi par une juste compensation des lots proportionnés à leur travail et à leur utilité ; en sorte que de degrés en degrés chaque citoyen soit d'autant plus honoré des récompenses publiques, qu'il sera plus spécialement dévoué à la sollicitude patriotique, c'est-à-dire aux devoirs du bien public. Tels sont les vrais principes des sociétés civiles, d'où résulte une inégalité favorable à tous, fondée sur la raison et sur la probité.

Franchissez cette barrière ; et au lieu de faire marcher le travail avec la récompense, les devoirs avec les avantages, jouissez de tout sans servir à rien, c'est le système de nos indifférents, oisifs par principe et par philosophie prétendue. Alors le dernier des citoyens aurait raison de vous dire : à quel droit jouissez-vous de cet état, de ces biens et de ces délices qui me manquent ? De quel droit prétendez-vous me forcer à contribuer à l'entretien de votre oisive sensualité ? Quel titre avez-vous, si vous êtes inutile à la société ? Et c'est alors que triomphe le Genevois. C'est faire injure à la raison et à l'humanité de vouloir exister dans un État policé, bien plus encore d'y vouloir exister avec des honneurs, des richesses, et des plaisirs, mais inutile à son administration et à sa prospérité.

La politique ne saurait trop rappeler et affermir ces principes qui sont dans la raison, dans l'humanité, et dont elle tire sa force. Un empire n'est solidement établi qu'autant qu'il roule sur un système de gouvernement conforme à ces maximes. Un royaume serait parfait, comme État policé, si chaque citoyen y concourait en effet de son mieux à l'entretien et à l'accroissement de la somme totale des biens communs, qui sont la prospérité publique et privée ; si chacun participait à ses avantages à proportion de ce qu'il aurait contribué à les créer et à les assurer à la société civile. Cette perfection n'est qu'une idée sans doute ; et dans la réalité les gouvernements s'en éloignent plus ou moins, mais elle n'est pas moins l'*archétype* fondamental du vrai corps politique, et le but auquel doit tendre toute administration.

L'oisiveté complète et l'indifférence pour le bien public sont directement opposés à la première de ces maximes, et violent ouvertement la seconde lorsqu'elles sont accompagnées de distinctions honorables, de richesses et de bien-être. La vraie politique qui doit tout calculer, devrait compter premièrement la perte des services réels, que l'*égoïste* était en état de rendre à la patrie ; plusieurs de ceux qui se laissent séduire par ce malheureux système ont des talents réels qui pourraient fructifier en sa faveur ; secondement, elle devrait estimer la portion des avantages qu'ils absorbent sans la mériter

et sans avoir envie de s'en rendre dignes : c'est une récompense qu'ils enlèvent à d'autres, dont l'émulation aiguillonnée par un juste espoir produirait le bien dont ils dédaignent de s'occuper.

Ce serait donc rendre justice aux inutiles, que d'user à leur égard de sévérité salutaire à l'État : autant la classe des oisifs s'y multiplie, autant se perd la force de sa constitution primitive, autant s'y corrompent les mœurs et autant s'y perdent tous les sentiments du patriotisme.

C'est à présent qu'il faut rappeler nos deux questions fondamentales sur chaque espèce des habitants trop nombreux de la capitale. Les principes de théorie qui viennent d'être développés prouvent assez que celle des indifférents désoccupés, voluptueux et célibataires, ne pulule dans l'État qu'au détriment de la chose publique et à la honte de l'esprit national, ce qui répond au premier problème.

Quand même il serait vrai de dire que le mal est presque sans remède, ou du moins qu'il est difficile de le guérir tout à coup, les sources de cette dissolution étant multipliées, et la plupart ne pouvant être tariées qu'avec beaucoup de temps, beaucoup de peines et de difficultés, triste vérité, qui n'est peut-être que trop évidente, il reste néanmoins des ressources pour en arrêter les progrès, et nous les trouverons en grande partie dans l'examen de la seconde question : les oisifs qu'on ne peut consacrer au

travail utile devraient-ils inonder la capitale ?
C'est ce qui nous *reste à examiner*.

La suite à d'autres ordinaires.

27 Janvier 1766.

N° VIII
DES SCIENCES ET DES ARTS.

(Suite. Voy. Tom. I. N°. XVI. p. 169.)

Omnes artes quæ ad humanitatem pertinent, habent commune quoddam vinculum, et quasi cognatione quâdam inter se continentur. *CIC. pro Arch. Poet.*

Si vous doutez que le patriotisme doive enflammer l'homme de lettres comme le philosophe, que l'ardeur de son zèle rende ses ouvrages plus précieux aux citoyens, et qu'elle soit pour ses écrits le présage le plus assuré de l'immortalité, ouvrons les dépôts de la vénérable antiquité : voyez les pères de la poésie grecque, Hésiode et Homère, ils ne chantent que les dieux et les héros qui leur ressemblent ; c'est l'agriculture et la géographie, la politique et la morale, la philosophie et la religion qui sont la base de leurs ouvrages. Les chants d'Orphée sont des hymnes à l'honneur des divinités tutélaires, pleines des leçons de la sagesse : ceux de Pindare ne respirent que le patriotisme et le plus pur amour de la gloire. Le théâtre d'Athènes fut longtemps l'école des vertus républicaines, et

Sparte même eut ses poètes, dont la verve puissante ravissait hors d'eux-mêmes ces fiers citoyens, qui naissaient pour ainsi dire enthousiastes de l'honneur et du bien public.

Pontifes, historiens, législateurs, les bardes, seuls littérateurs chez nos ancêtres, conservaient dans leurs poèmes la mémoire des événements célèbres, les préceptes des grands rois et les exemples des hommes illustres.

Quels biens n'est pas capable de produire une éloquence aussi forte et aussi patriotique que celle de Démosthènes ? Quelle âme assez insensible pour ne pas aimer la vertu dans les ouvrages de Platon, de Cicéron et de Plutarque ? C'est sous ce point de vue qu'il faut montrer l'empire des belles-lettres, pour inspirer l'amour et le respect qu'elles méritent.

Ces exemples ne sont pas entièrement étrangers à notre littérature : si la raison et la pudeur ont eu souvent à gémir de voir les plus beaux talents prostitués, l'honneur et le patriotisme ont aussi de quoi s'applaudir de leur usage. Quelquefois, il est vrai, dans la dissolution des mœurs le public volage paraît faire ses délices des productions licencieuses et frivoles, mais le bon sens et la vertu qui ne sont pas entièrement éteints reprennent leurs droits, et la nation est encore assez juste pour refuser le titre tant désiré de grand homme à quiconque n'a pas fait ses preuves de vrai patriotisme. Les beaux-arts, qui sont un des fruits du génie et qui conduisent

aussi à l'immortalité, doivent subir la même loi : si vous parcourez l'histoire des illustres artistes, vous trouverez des traces du zèle patriotique qui les a rendus recommandables.

Une seconde loi fondamentale de l'empire des sciences, des lettres et des beaux-arts, prescrit à tous ses membres l'union et l'intelligence, qui n'est pas incompatible avec l'émulation et la juste estime de soi-même : c'est la basse jalousie, l'orgueil despotique, les intrigues, les diffamations, que l'honneur défend aux savants, aux artistes, aux littérateurs. Les talents les plus heureux, et les succès les plus brillants, ne font jamais oublier au public honnête et impartial les ridicules de la vanité, l'horreur des conspirations, et les manèges de la fraude ou de l'adulation servile.

C'est un spectacle révoltant pour le public, déshonorant pour l'esprit national, et fatal aux progrès des connaissances humaines, quand on voit ceux qui cultivent les sciences et qui sont animés par quelque étincelle du génie, se partager en factions acharnées l'une contre l'autre. Les chefs de parti, qui lèvent l'étendard de la guerre, fiers de quelques talents supérieurs, et enflés des applaudissements, sont encore plus coupables aux yeux des observateurs indifférents, que la troupe subalterne qui se passionne sous leurs ordres et qui croit s'illustrer à proportion du zèle qu'elle montre à déchirer des adversaires souvent dignes de ses respects.

Qu'on ne nous accuse point de faire ici des allusions ou des critiques personnelles ; il est très vrai, et nous le protestons pour la seconde fois, que nous n'avons en vue nul de ceux qu'on pourra soupçonner d'être coupables. Mais aussi, sans craindre qu'on nous rende responsables des fausses applications et sans vouloir épargner à ceux qui le méritent une juste censure, nous osons dire que dans tous les peuples qui s'adonnent aux sciences et aux beaux-arts, il est toujours en chaque genre un petit nombre de génies qui se distinguent par l'éclat de leurs talents naturels et de leurs succès ; ils ont droit de donner le ton au peuple des littérateurs, et il est rare qu'ils n'en usent pas. S'ils faisaient toujours une profession ouverte de droiture et de candeur, s'ils s'attachaient à cette aimable simplicité de mœurs, qui sied si bien aux grands hommes, s'ils n'accordaient leur suffrage aux élèves qui le briguent qu'en leur imposant le devoir de respecter la paix publique, s'ils se faisaient eux-mêmes une loi d'employer leur autorité au maintien de l'harmonie et de l'intelligence, on la verrait régner dans tous les ordres qui composent l'empire littéraire.

Les dissensions qui marchent à la suite de l'envie, de la cabale et de l'orgueil, causent souvent aux sciences et aux arts des pertes irréparables qui font gémir les amateurs et les citoyens. Les germes du talent sont étouffés par des critiques sanglantes, injustes et outrées : le

temps le plus précieux qui pourrait être consacré à des travaux utiles est employé à la composition des libelles : les règles du goût ne sont plus consultées, la passion seule saisit la balance, et le public, assiégé de sophismes, ne sait presque plus reconnaître le mérite : souvent abusé par des suffrages qu'il apprit à respecter, il embrasse avec ardeur le fantôme et dédaigne la réalité.

Ôtez ce malheureux esprit de division, mettez à la place l'union et l'amour de la concorde, alors vous verrez fleurir partout les sciences et les beaux-arts. Les talents seront accueillis dès leur naissance, ils seront encouragés et protégés, les censures justes et polies seront tempérées par les éloges mérités et par les égards personnels : on donnera des avis et des conseils, on n'aigra point par des reproches, on ne déchirera point par des satires : un même esprit régnera parmi les littérateurs de la nation, l'émulation sera seule écoutée : au lieu de ternir la gloire de ses rivaux, ou de tramer leur perte, on applaudira le premier à leurs succès, pour s'enflammer de plus en plus du désir de partager leurs honneurs.

On détestera la ridicule manie de n'estimer, entre les qualités de l'esprit, que celles qu'on croit posséder ; entre les travaux littéraires, que ceux dont on se croit capable ; entre les beaux-arts, que ceux qu'on pratique ou qu'on chérit : quiconque possédera quelque étincelle de ce feu

divin qui les anime tous, sera persuadé comme Cicéron qu'ils partent du même principe, et qu'ils ont le même droit à l'estime, à l'amour des citoyens. Plus on a reçu de la nature ce présent rare et précieux du génie, plus on doit sentir la force des liens qui les enchaînent entre eux, plus aussi devrait-on s'appliquer à rendre intime et inviolable l'union de ceux qui les cultivent.

La concorde et la juste émulation, jointes aux sentiments patriotiques, rendraient à l'empire littéraire tout le lustre qu'il mérite. Il n'est point pour les savants, pour les littérateurs, pour les artistes, d'autre moyen de mériter les égards, dont ils sont justement jaloux. Le public les refuse aux auteurs même des chef-d'œuvres qu'il admire, lorsqu'ils se dégradent à ses yeux par l'aigreur et l'indécence de leurs disputes éternelles. C'est avec justice qu'il use d'une sévérité d'autant plus grande envers eux, que leur célébrité rend d'ordinaire le mauvais exemple plus contagieux, entraînant dans les factions odieuses ceux qu'ils devraient réprimer.

Les simples amateurs, et ceux que l'opulence ou la grandeur élève au titre de protecteurs, ne méritent pas moins l'indignation et le mépris des vrais et honnêtes patriotes lorsqu'ils s'avisent jusqu'au point de fomenter les haines intestines, les cabales et les satires. En quelque rang qu'ils soient placés, de quelque mérite qu'ils soient ornés d'ailleurs, ils ne peuvent être

entraînés dans les fureurs des partis que par des vices qui les déshonorent. S'ils ont su se concilier une autorité, fût-elle aussi véritablement méritée par des services essentiels qu'elle est souvent usurpée par des manèges, ils s'en rendent indignes quand ils en font usage pour nuire et pour troubler. C'est l'orgueil, l'entêtement, l'envie de dominer et l'amour de la basse flatterie qui les égare. Quiconque ose s'introduire dans l'empire littéraire pour en être le soutien doit savoir qu'il n'en sera que l'opprobre et le fléau s'il y souffle ou s'il y nourrit l'esprit d'intrigues et de dissension.

Le goût qui forme les amateurs, et le génie qui caractérise les grands hommes, devraient donc toujours faire une ligue en faveur de l'union et de la paix publique : c'est le plus bel apanage de la supériorité dont ils jouissent et de l'espèce d'autorité qu'ils exercent réellement dans le monde littéraire. S'ils se réunissaient ainsi en faveur de la concorde et du patriotisme, ils seraient assurés de les faire régner l'un et l'autre. C'est alors que l'empire des connaissances et des talents offrirait un spectacle digne des regards du citoyen ; c'est alors que les armes tomberaient des mains de son adversaire, et qu'il se réunirait sans peine aux applaudissements des âmes sensibles et des cœurs reconnaissants.

Ne cherchons point ailleurs la clef des paradoxes du Genevois : il a peint le monde littéraire et politique tels qu'ils sont ; ses tableaux n'étaient malheureusement que trop ressemblants : il en a conclu que les sciences, les arts et les lois de la société civile sont contraires à la raison et à la justice, qu'ils sont funestes au genre humain : et ces tristes conclusions n'étaient que trop évidentes.

Mais que lui-même se charge de nous tracer, avec cette éloquence rapide qui le caractérise, ce monde littéraire, ce monde politique, tels qu'ils devraient et tels qu'ils pourraient être, suivant les lois de l'humanisme et du patriotisme ; alors il n'est point d'esprit qui ne soit pénétré de respect et ravi d'enthousiasme, point de cœur qui ne soit embrasé d'amour. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de suppléer cette peinture ; mais l'esquisse que nous en avons crayonné suffit pour faire sentir à nos lecteurs la vérité qui nous occupait. Si le génie des sciences et des arts n'animait que de vrais citoyens unis entre eux, dans le beau dessein d'employer tous leurs talents au service de l'humanité et de la patrie, il serait alors une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, de la gloire et du bonheur des empires.

Après avoir ainsi combattu cette nouvelle erreur injurieuse aux connaissances et aux talents, qui n'eût peut-être en son origine aucune réalité, mais qui pourrait prendre quelques

racines dans un public inattentif, qui se laisse aisément séduire et qui aime à se passionner pour des opinions, nous devons examiner un sentiment plus universel, et peut-être mieux fondé, dont la discussion nous paraît extrêmement importante à la gloire et à la prospérité de la patrie. Est-il vrai que l'esprit national se dégrade sensiblement dans notre siècle, que les sciences soient négligées, que la frivolité tienne le sceptre de l'empire littéraire, et que le goût des beaux-arts se pervertisse ? Les plaintes les plus amères sur cette entière décadence sont répétées mille fois chaque jour ; mais sont-elles justes, ou du moins ne sont-elles point exagérées ? C'est un premier objet qui mérite d'être sérieusement approfondi dans les *Éphémérides* du Citoyen. S'il se trouve, après un examen sérieux et impartial, des altérations réelles dans le goût de la nation, du refroidissement dans son amour pour l'étude et pour le vrai savoir, il faudra remonter jusqu'aux premières causes de cette révolution, peut-être trop réelle, qui s'opère insensiblement et par degrés, dont les progrès deviendraient chaque jour plus rapides, et nous entraîneraient enfin jusque dans l'abîme de l'ignorance et de la barbarie. Mais, non contents d'avoir trouvé les principes de destruction qui semblent menacer notre monde littéraire de sa ruine, s'il est vrai qu'ils existent, nous devons proposer les moyens d'arrêter sa

chute, tels que le patriotisme pourra nous les inspirer, ou tels qu'ils ont été proposés par le zèle plus éclairé des citoyens qui se sont occupés de cette matière importante.

Afin de mettre pour nous-même plus d'ordre dans nos idées, et de faciliter à nos lecteurs cette revue générale de l'empire des sciences et des talents qui doit plaire aux vrais patriotes, nous examinerons successivement chacune des divisions qui le composent : les philosophes, les littérateurs et les artistes. Est-il vrai qu'ils dégénèrent parmi nous, comme on les en accuse ? Ce sera pour chacun le premier problème. Quels sont les vraies causes de cette dégradation, ou réelle ou du moins apparente ? Ce sera le second. Enfin, par quels moyens pourrait-on rétablir les droits de l'esprit et du goût national ? Troisième et dernière question à discuter.

Nous ne parlerons point des sciences qui sont propres aux ministres de la religion : c'est un objet qu'on ne peut traiter sans danger, quand on fait, comme nous, une profession ouverte de tout sacrifier à la vérité. Nous attendrons que nous ayons acquis, s'il est possible, le droit de la montrer toute nue, sans crainte d'offenser. Nous pourrions dire dès à présent que les connaissances théologiques sont négligées et que les vraies sources de l'érudition sont à peine connues ; mais nous ne pouvons ni remonter à la source du mal, ni indiquer les remèdes. Nous commencerons donc par la classe

des philosophes nos réflexions patriotiques sur
l'état des sciences.

La suite à d'autres ordinaires.

31 Janvier 1766.

N° IX
DE PARIS.

(Suite. Voy. Tom. II, N°. VII, p. 72.)

Hæc tantum alias inter caput extulit urbes,
Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

VIRG.

Est-il indifférent pour le bien de l'État que les citoyens oisifs et célibataires qui ne sont occupés que de leurs plaisirs habitent la capitale, déjà si surchargée par les autres classes des citoyens ? La politique n'exigerait-elle pas au contraire non seulement que l'administration fit tous ses efforts pour réprimer ce système d'inutilité, mais encore qu'en attendant les effets des remèdes qu'elle y peut employer, elle fit au moins refluer dans l'intérieur du royaume ces nombreux essaims, qui ne servent à Paris qu'à dévorer les richesses nationales et à multiplier les embarras du gouvernement ? C'est le problème que nous devons examiner.

Mais avant d'entamer cette importante spéculation, nous aurons deux objets à discuter,

qui méritent, selon nous, toute l'attention des vrais patriotes.

Le luxe et l'oisiveté ont trouvé des apologistes parmi les écrivains de la nation. Quel est l'abus, quel est le vice qui n'en trouve pas ? Ceux des inutiles voluptueux ont avancé, en leur faveur, le plus absurde des paradoxes : ils ont prétendu que leur existence était un avantage réel pour l'État, et qu'ils lui rendaient, par leur vie sensuelle, des services importants en qualité de *consommateurs* : c'est le titre qu'on leur donne, et qu'on ose mettre de niveau, ou presque au-dessus de celui des citoyens utiles. Nous démasquerons la futilité de cette excuse, et nous montrerons que le titre de *consommateur*, séparé de celui de *coopérateur réel* au bien public par de vrais travaux, est toujours funeste, jamais utile à l'État, en quelque sens qu'on le prenne ; qu'il n'est pas moins pernicieux en politique, qu'injuste et odieux en morale. Ce sera pour nous une première vérité facile à démontrer, les subterfuges qu'on entasse communément pour éblouir les esprits superficiels étant fondés sur des sophismes aisés à démêler.

Mais s'il est vrai que les avantages de la société ne sont dus, suivant les lois de la politique et de la morale, qu'à ceux qui travaillent au maintien de la société civile, et à la vraie prospérité de l'État, en proportion du bien qu'ils y procurent, quelle doit être la règle de cette proportion, comment doit-on classer les espèces de

services que rendent à l'État les citoyens laborieux ? C'est une seconde question, qui naît tout naturellement de la première ; peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré de la traiter à fond avant de quitter la matière importante que nous avons entamée. Ce n'est pas assez de sentir tout l'odieux de l'inutilité politique, il serait encore fort agréable de connaître clairement les différents ordres d'utilité réelle ; d'après cette notion chaque citoyen pourrait se juger lui-même.

Nous proposerons nos sentiments sur ce grand objet de théorie, sans leur donner nous-même, et sans exiger plus de confiance que pour tout le reste de nos idées, qui sont toujours soumises au jugement des patriotes éclairés. On trouvera peut-être que nous nous sommes livrés à une spéculation trop subtile, nous prions qu'on excuse cet écart. Il nous a paru nécessaire à l'éclaircissement de plusieurs observations que nous avons à faire journellement dans le cours des Éphémérides.

La qualité de *consommateur* est-elle un titre d'utilité dans une monarchie agricole, industrielle et commerçante ? On a osé soutenir l'affirmative, et voici les raisons qu'on allègue en faveur de cette opinion. Le riche oisif consume par lui-même, par ses valets, par ses parasites, les denrées nationales de première nécessité. L'agriculture profite évidemment de ces dépenses ; le faste et la mollesse empruntent pour le loger, le meubler, le vêtir, le voiturier, le se-

cours de tous les arts naturalisés en France, il est donc l'aliment propre de l'industrie française. Enfin c'est pour lui que se fait en grande partie le commerce maritime entre toutes les parties des deux hémisphères ; c'est lui qui se pare des fourrures du Nord et des diamants de Golconde, qui verse dans les vases de la Chine et du Japon les liqueurs de l'Amérique ou de l'Arabie ; son luxe est donc un ressort puissant qui met en mouvement tous les principes dont la circulation fait la vie de l'État. C'est sur cette activité que l'art de la finance établit toutes ses combinaisons, depuis que les impôts multipliés ont été mis sur chaque espèce de consommation.

D'après une pareille théorie, quelques écrivains n'ont pas manqué de conclure que la *dépense* était le plus grand service qu'on pût rendre à l'État, et qu'on était utile à l'agriculture, aux arts, au commerce, au gouvernement, en proportion de la masse de biens étrangers et nationaux qu'on pouvait employer ; d'où s'ensuit aux yeux du préjugé l'apologie du luxe et de l'oisiveté. Nous allons tout à l'heure discuter le principe ; mais en même temps, il est nécessaire d'examiner la conséquence : nous avons déjà fait remarquer combien l'esprit national s'y laisse aisément surprendre ; en voici un exemple.

La justification du luxe n'entraîne pas nécessairement celle de l'oisiveté, c'est une grande

erreur de les confondre. Le luxe modéré est seul utile à l'État, nous allons le prouver ; celui qui se porte aux excès, loin de procurer le moindre avantage, n'entraîne au contraire que le désordre et la ruine. Il semble que le Français ne puisse jamais concevoir qu'il soit en rien un juste milieu à observer, et cependant la raison vous dit qu'il faut en tout éviter les extrêmes.

C'est la consommation qui donne de l'activité à l'agriculture, à l'industrie, au commerce ; tout le monde conviendra de ce principe. Mais quel est le vrai moyen d'augmenter cette consommation ? Est-ce le luxe excessif d'un petit nombre d'inutiles, joint à l'excessive misère de tout le peuple, suivant le système que nous combattons et qui n'est que trop réel ? Est-ce au contraire l'aisance de tous les citoyens utiles, qui met le très grand nombre à portée de se livrer au luxe modéré ? C'est la question qu'il faudrait examiner.

Nous croyons que l'abondance honnête, joyeuse et tranquille, devrait marcher avec la juste médiocrité, à la suite de l'amour du travail et de l'application au bien public : nous aimerions à voir dans un plus grand nombre l'opulence moins brillante, mais plus solide, également respectable par la pureté de l'origine et par la sagesse de l'emploi ; nous désirerions avec le vrai héros de la France, et son digne ministre, que l'indigence et la misère fussent inconnues dans nos campagnes, que le dernier de

leurs habitants eût au-delà même de ses besoins de première nécessité, qu'il pût connaître l'aisance et le plaisir.

Comptez quelle serait la consommation des douze millions de nos agriculteurs, si le gouvernement pouvait remplir le vœu d'Henri IV et leur procurer cette aisance dont il était si jaloux. Voyez si elle ne serait pas plus capable de donner toute l'activité possible à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, que les folles profusions de quelques milliers de *consommateurs* oisifs et fastueux auxquels vous les sacrifiez.

On nous demandera sans doute, en rapprochant ces idées du problème que nous discutons, quels seraient les moyens de réaliser ce grand projet du bon Henri et de son digne ministre ? Nous répondrons que le plan le plus contradictoire à l'exécution d'un si beau dessein est certainement de faire de Paris, et de quelques autres capitales des grandes provinces, des gouffres qui engloutissent tout ; d'y rassembler toute espèce de plaisirs, en faveur de ceux qui n'ont rien à faire que d'en jouir.

Le véritable bien à opérer ne consiste donc pas à distinguer la nation en deux classes, dont une peu nombreuse consomme tout et ne produit rien, l'autre trente fois plus considérable produit tout et ne consomme rien ; mais au contraire à détruire la classe qui n'opère point, et à transporter la qualité de consommateurs à ceux qui travaillent : c'est précisément l'opposé des

prétentions injustes et déraisonnables annoncées par les défenseurs du luxe et de l'oisiveté réunies dans nos habitants de la capitale.

Plus un zèle éclairé découvrira des moyens pour décharger le cultivateur, le manufacturier, le négociant, en faisant refluer le poids des impôts sur l'inutile consommateur, plus l'aisance et le bien-être se répandront sur ces classes si utiles et si dignes de toute la protection du gouvernement. Si les succès de cet heureux système, qui revit en France après avoir été longtemps oublié, étaient aussi rapides que la raison, l'humanité et le patriotisme le désirent, l'abondance ou du moins l'heureuse médiocrité régnerait bientôt chez tous les citoyens. C'est alors que la masse des *consommations* serait à sa juste mesure ; c'est alors que l'agriculture, le commerce et les arts fleuriraient partout d'une manière plus uniforme, plus constante et plus avantageuse à toute espèce de bien public.

C'est donc une véritable illusion de vouloir faire aux citoyens oisifs un mérite de leur dépense : première erreur que nous avons entrepris de réfuter. Mais quels sont les degrés d'utilité, et la portion des récompenses dues aux citoyens laborieux ? C'est la seconde question sur laquelle nous nous contenterons d'indiquer les principes généraux de la raison, de la justice et de la société civile, dont l'application est susceptible d'une infinité de variations dans les espèces diverses de peuples et de gouverne-

ments, suivant les temps, les circonstances et la tournure de l'esprit national.

La société civile considérée comme corps politique a ses besoins généraux, de même que chacun des hommes qui la composent a les siens en particulier. La nature elle-même nous conduit à les diviser en trois espèces : besoins physiques qui comprennent tous les arts de première nécessité, dont le premier et le plus noble est l'agriculture ; besoins de l'esprit qui renferment tous les objets dont est formé l'empire des sciences, des lettres et des beaux-arts ; besoin moral qui fait naître tout le système législatif, la distribution de la justice, le maintien de la religion et des mœurs, l'ensemble de l'administration publique.

Il paraît évident qu'en faisant la peinture de ces besoins nous avons observé à peu près la gradation naturelle, et que nous avons réglé leur rang sur leur importance, par rapport au maintien de la société civile et à la prospérité des empires, en nous élevant successivement de la dernière classe à la première ; c'est-à-dire que le besoin moral est le plus noble, le plus important de tous ; ceux du corps, les moins considérables au jugement de la raison épurée.

Notre idée n'est pas qu'on puisse négliger impunément aucune de ces parties essentielles, elles doivent toujours marcher de front : le bien général résulte nécessairement du concert avec lequel elles sont toutes également remplies.

Sacrifier l'une sous prétexte de favoriser l'autre, c'est une source d'abus. Mais s'il est vrai, comme nous croyons l'avoir montré, que la réunion des hommes en société fait produire à leurs forces combinées des effets qu'elles étaient incapables d'opérer en demeurant isolées ; s'il est vrai que la tranquillité et le bonheur sont le fruit naturel des lois et des relations civiles, on en doit conclure qu'il est bien plus utile, par conséquent plus noble et plus important, de concourir à l'entretien de cette harmonie morale, que de s'occuper uniquement des travaux physiques qui tirent d'elle toute leur sûreté, toute leur efficacité.

De cette première spéculation, il résulte que dans un État policé, le premier degré de reconnaissance est dû aux dépositaires de l'autorité publique, à ceux qui portent le poids du gouvernement, de la législation et de la justice, et aussi aux ministres du culte, qui dans les sectes mêmes, et dans les fausses religions, doivent être considérés comme chargés spécialement d'une espèce de magistrature qui donne aux autres plus de poids et d'efficacité, par la considération des peines et des récompenses de la vie future. Aussi voyons-nous dans tous les temps et dans tous les peuples même les plus sauvages et les plus amateurs de la liberté, que les citoyens se font un devoir, une gloire, un plaisir d'illustrer ceux qui les gouvernent, de les enrichir, de leur procurer enfin tous les agréments

possibles, par esprit de vénération et de reconnaissance, et pour prix des services essentiels qu'ils rendent à la patrie.

Après le besoin moral et politique marchent encore dans l'ordre de l'importance et de la dignité ceux qu'on pourrait appeler métaphysiques et spirituels, qui sont le lien mutuel des citoyens distingués occupés des premiers, avec le simple peuple employé à satisfaire les derniers ; la classe intermédiaire qui forme le monde littéraire, l'empire des connaissances et des talents, sert d'une part à éclairer les coopérateurs de l'administration publique sur les vrais intérêts de l'État, à les pénétrer des maximes de la justice, de l'autre à instruire les ordres inférieurs de la nation, ou à suppléer aux connaissances qui leur manquent en se chargeant de leurs intérêts ; et de là vient que le bon sens leur assigne le second rang dans la distribution des avantages communs qui résultent de l'établissement et du maintien de la société civile considérée comme corps moral et politique.

Quoique bornés au troisième rang, les citoyens vraiment utiles et respectables, qui ne travaillent que pour les besoins physiques de l'homme et de la société, n'en sont pas moins dignes de l'attention et du zèle des classes supérieures. Les principes qui viennent d'être détaillés apprennent au contraire aux mortels que le bonheur a fixé dans les classes supérieures que ses avantages distingués dont ils jouissent sont

le prix d'une utilité réelle, c'est-à-dire un engagement à les mériter.

La suite à d'autres ordinaires.

3 Février 1766.

N° X
DES EXEMPLES ANCIENS ET MODERNES.

(Suite. Voy. Tom. II, N°. VII, p. 72.)

Exempla ex veterâ memoriâ & monumentis ac Literis, plena dignitatis, plena antiquitatis, hæc plurimum solent & autoritatis habere ad probandum, & jucunditatis ad audiendum. CIC. ACT. 5. IN VERR.

Nos lecteurs verront sans doute avec plaisir la lettre suivante et l'ouvrage intéressant qu'elle nous annonce sous le titre d'exemples mémorables, anciens et modernes, ou *Valère Maxime français*. Ce recueil est du nombre de ceux qui conviennent le plus à nos *Éphémérides*, et nous ne pouvons assez témoigner de reconnaissance au citoyen qui daigne les enrichir d'un ornement si précieux.

LETTRE.

Monsieur le citoyen,
Plus vous avancez dans votre carrière, plus se développe le plan de votre ouvrage : vous avez eu vos raisons pour laisser aux lecteurs le

plaisir de le deviner. L'objet des Éphémérides est de peindre la France politique, morale et littéraire. Pour mieux faire sortir les traits du tableau, vous avez soin de les comparer avec l'histoire ancienne des peuples illustres, et avec l'état actuel des nations modernes. La méthode m'en paraît très utile.

J'aime aussi la variété que vous jetez dans vos feuilles, en affectant d'entrelacer toutes les matières. Je sais qu'on l'a critiquée ; mais je vous conseille de persister. Nous devenons tous les jours moins capables de soutenir des ouvrages suivis, surtout dans le genre que vous avez embrassé. Vous n'avez je crois qu'un but unique, c'est d'éclairer l'esprit national et de le réformer s'il est possible : vous voulez que le Français commence par se connaître, dans l'espérance qu'il finira peut-être par se corriger. Quelque détachés que soient les objets, vous les ramenez toujours au centre commun. C'est à mon avis le meilleur ordre que vous puissiez observer. Une plus grande uniformité nuirait à votre dessein principal, et fatiguerait plusieurs de vos lecteurs.

C'est très sincèrement que j'applaudis à votre manière de penser : en voici la preuve, c'est que j'ai moi-même depuis longtemps en partie le même projet et les mêmes idées que vous. Pour occuper utilement mes loisirs, j'avais entrepris une traduction nouvelle de Valère Maxime : vous connaissez l'excellence de ce petit ou-

vrage. Mais afin d'en rendre la lecture plus instructive à la nation, j'avais joint sur la fin de chaque article des exemples français, anciens et modernes, à ceux des Grecs et des Romains, avec des réflexions morales sur les erreurs et sur les vices de notre siècle.

Quand j'ai vu l'ouvrage passer insensiblement les limites fixées par l'indolence générale des lecteurs, j'ai renoncé au dessein de le publier tout entier. Je me disposais à le donner par lambeaux à quelques-uns de nos journalistes. Vos *Éphémérides* ont paru, dans le temps où je délibérais sur le choix. La nature de vos feuilles m'a décidé ; c'est-à-elles qu'appartient le *Valère Maxime français*.

J'ai cru devoir attendre trois mois, pour juger comment vous soutiendriez une si forte entreprise, et comment le public vous rendrait justice. Vous ne devez point être offensé de cet aveu. J'ai, comme tous les traducteurs, la manie d'estimer beaucoup mon philosophe, comme historien, comme politique et moraliste. J'aurais été au désespoir d'en prostituer la nouvelle traduction.

Les exemples français et les réflexions que j'ai ajoutés à l'original rentrent tout naturellement dans votre plan ; et c'est à ce titre que je vous demande la permission d'incorporer mon ouvrage à vos *ÉPHÉMÉRIDES*, en supposant toutefois qu'il aura le bonheur de plaire à vos lecteurs. J'attends votre réponse dans vos pro-

chaines feuilles ; si vous acceptez le nouveau recueil d'exemples, je vous ferai passer incessamment par la voie de votre libraire le commencement du premier livre de *Valère Maxime* : c'est-à-dire la traduction du premier chapitre, avec les additions et les notes qui l'appliquent à l'usage du siècle et de la nation française.

RÉPONSE.

Monsieur le traducteur,

Nous sommes flattés des suffrages que vous accordez aux *Éphémérides* ; mais beaucoup davantage des secours que vous annoncez. Nous ne craignons point que le public désavoue l'empressement avec lequel nous acceptons votre nouvelle version de *Valère Maxime*, enrichie des exemples français, avec des notes historiques, politiques et critiques, relatives à l'état actuel de nos mœurs et de notre esprit national. C'est peut-être de tous les ouvrages celui qui convient le mieux à nos feuilles et qui remplit notre plan général d'une manière plus utile et plus agréable.

L'original précieux que vous avez traduit se prête d'autant mieux au projet que vous avez formé de le publier par morceaux détachés, que les matières y sont indépendantes l'une de l'autre, et les chapitres assez courts pour l'ordinaire.

Le parti que nous avons pris de varier les objets de nos feuilles et d'entrelacer les matières de nos réflexions, n'a pas encore obtenu de tous les critiques l'approbation que vous lui donnez dans votre lettre ; mais nous espérons qu'elle achèvera de nous réconcilier avec les censeurs de cette méthode.

Pour mettre nos lecteurs à portée de jouir plus tôt de vos bienfaits, nous allons leur donner ici une idée de l'auteur latin et de son ouvrage : rien ne sera plus propre à leur faire sentir tout le prix de votre nouvelle traduction et des additions importantes dont vous l'avez ornée. Nous vous prions de juger par cet empressement quelle sera l'étendue de notre reconnaissance.

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Valère Maxime naquit à Rome, sous l'empire d'Auguste, c'est-à-dire dans le siècle le plus heureux pour les sciences et pour les lettres. Si la naissance illustre ajoute quelque éclat au mérite d'un philosophe, il eut cet avantage. Sa famille tenait depuis longtemps un rang distingué dans la république, et le surnom de Maximus ou de très grand, était héréditaire dans la maison des Valères, depuis plus d'un demi siècle, quand il fut communiqué à celle des Fabius, l'an de Rome 450. Marcus Valerius en fut décoré le premier, pendant son consulat, l'an de Rome 398.

La noblesse romaine recevait une éducation brillante, sous un prince ami des arts, et protecteur des talents. Valère, passionné pour les sciences, employa toute l'ardeur de sa jeunesse à s'orner l'esprit et à se former le goût. Élevé aux grades militaires, il fit toujours ses délices de l'étude des belles-lettres, au milieu des horreurs de la guerre. Exempt d'ambition, il se contenta d'être l'ami et le conseil du consul Sextus Pompeius dans ses campagnes d'Asie. Il subsistait encore des traces de l'ancien esprit romain, et les généraux mettaient leur gloire à se former une société d'amis fidèles, choisis parmi les plus illustres des jeunes sénateurs. Sextus et Maxime étaient si tendrement unis que notre philosophe compare leur intimité à celle d'Oreste et de Pylade, d'Achille et de Patrocle.

Le consul Pompée, revêtu de cette dignité dans le moment où Rome perdit Auguste, offrit avec son collègue les premiers hommages à Tibère, et eut le bonheur de rendre à cet empereur les services les plus importants dans les premiers jours de son règne. La faveur la plus décidée et la mieux soutenue en fut la récompense. Valère Maxime profita de la fortune de son ami pour se procurer le seul bien qui puisse flatter les âmes telles que la sienne dans les temps orageux, le repos et la liberté.

La fausse modération de Tibère fit concevoir aux vrais citoyens les plus douces espérances. Valère Maxime, abusé par ces dehors trompeurs, crut aisément le nouveau prince aussi digne d'éloges qu'il affectait le paraître : les âmes droites et sincères sont toujours faciles à prendre pour la réalité les apparences des vertus dont elles sont pénétrées. Valère était quitte envers la patrie des services militaires, sa naissance lui prescrivait le devoir de porter les armes, il s'en était acquitté avec zèle, avec succès. Trop supérieur aux désirs ambitieux pour chercher dans les horreurs de la guerre une route aux dignités déjà trop avilies, il s'était fait une solitude philosophique au milieu du luxe et du tumulte de Rome, et n'était plus sensible qu'au plaisir de jouir en paix des délices de l'étude. Mais les loisirs même du sage ne sont jamais stériles pour le bien public : Maxime s'occupait dans sa retraite d'un ouvrage important pour les mœurs et pour l'esprit patriotique. Il se hâta d'en publier le premier livre, et de le mettre sous la protection de Tibère qu'il croyait sensible aux sentiments de l'honneur et de l'humanité.

La dédicace qui nous reste est digne d'un philosophe incapable de se déshonorer par la flatterie. C'est à vous, dit-il, que je dédie ce recueil d'exemples mémorables : les vertus que j'y loue, c'est à vous à les récompenser ; les vices que j'y blâme, c'est à vous à les punir.

Votre père et votre aïeul ont mérité du peuple romain par leurs bienfaits les honneurs qu'on rend aux divinités, vous paraissez marcher sur leurs traces, vous obtiendrez à ce prix les mêmes tributs de vœux et de respects.

Tibère trompa l'espoir de Valère Maxime et de tout l'empire. Les excès de son despotisme révoltèrent bientôt un peuple qui n'avait pas encore perdu toute idée de sa liberté, quoique avili par la mollesse et presque anéanti par la dissolution générale ; on conspira de toutes parts contre ce monstre. Mais Valère, plus politique et plus ami de l'humanité que tous les conjurés, jugea que le mal était sans remède, et qu'il ne fallait pas tenter d'opérer le salut de la république par des moyens violents. Les séditions ne pouvaient aboutir qu'à changer de tyrans, dans une populace immense qui n'avait plus ni mœurs, ni principes, ni honneur, ni patrie.

C'est alors qu'il rappela dans son septième livre le précepte qu'Aristophane avait mis autrefois dans la bouche de Périclès, qu'il ne faut pas nourrir un lion dans une république, mais que s'il est une fois introduit, il ne faut plus penser qu'à l'appriivoiser : c'est-à-dire, qu'il faut réprimer dans le principe, les abus qui conduisent à la corruption universelle, d'où naît infailliblement le despotisme le plus vicieux et le plus funeste ; mais que dans un peuple une fois parvenu à ce comble d'horreur, il ne faut user

que des remèdes les plus doux avec beaucoup de patience, d'adresse et de modération.

Valère Maxime ne se démentit jamais de cette opinion si sage et si avantageuse aux peuples malheureux : c'est le motif des malédictions qu'il prononça dans son neuvième livre contre la trahison de Séjan. Des esprits superficiels ont regardé comme une insigne flatterie l'indignation de notre historien contre les machinateurs des complots, les fauteurs des empoisonnements et des assassinats : n'est-ce donc pas le sentiment naturel de la nature et de la vertu ? Tous les meurtres qui ensanglantèrent pendant trois siècles la pourpre des Césars ont-ils donc rétabli la gloire et le bonheur de la république romaine ?

Si le Sénat romain n'eût été composé que de patriciens aussi solidement philosophes que Maxime, le lion farouche eût été peut-être apprivoisé, pour nous servir de sa métaphore. Tibère le respecta toujours, et dans ce siècle de débauches, de délation, de proscriptions, il fit librement entendre la voix du sage et du citoyen : il prodigua publiquement les louanges aux vertus dont il rappelait les antiques exemples, il tonna contre les vices dont il peignit avec force les tristes effets : il fut admiré même par les plus coupables de ses contemporains, et devint jusqu'à nos jours les délices des âmes honnêtes et citoyennes. On ignore le moment

précis de sa naissance et de sa mort : il s'occupait du bien public et non pas de sa gloire. Son neuvième livre n'a pu être écrit avant l'an de Rome 782, c'est-à-dire trente-et-un ans après le commencement de l'ère chrétienne.

Il ne nous reste plus que des fragments du dixième, et plusieurs critiques ont pensé que les neuf premiers ne sont pas dans leur entier. On accuse un Africain nommé Népotien d'avoir substitué un abrégé de sa façon à l'ouvrage original de notre philosophe. Il fut un siècle où des barbares eurent la rage de mutiler ainsi les bons ouvrages. Ce qui nous reste n'en est que plus précieux. Les neuf livres des exemples mémorables qui sont complets, quoiqu'abrégés, s'il est vrai qu'on ait rendu ce mauvais office à la postérité, contiennent quatre-vingt-onze chapitres, il n'en est parvenu jusqu'à nous qu'un seul du dixième, encore est-il imparfait.

Notre nouveau traducteur rend justice à ceux qui l'ont précédé dans la même entreprise, en nous donnant une version nouvelle de ce bel ouvrage ; c'est une partie qui manquait à notre littérature moderne. Elle se tourne insensiblement du côté de la philosophie et de la morale : un recueil historique aussi précieux que celui de Valère Maxime doit être accueilli avec distinction.

Mais ce qui doit le rendre infiniment plus agréable et plus utile à nos lecteurs, c'est le soin qu'a pris notre associé de joindre des exemples

domestiques, anciens et modernes, tirés de notre histoire de France, à ceux des Romains et des Grecs qui forment l'original.

La suite à d'autres ordinaires.

7 Février 1766.

N° XI.
DES ANCIENS FRANCS.

(Suite. Voy. Tom. I. N°. XI. p. 116.)

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores. HOR.

Avant de s'engager dans une étude sérieuse de l'histoire nationale, il faudrait connaître au moins en abrégé celle des Gaulois, des Romains et des Francs, nos premiers aïeux ; nous avons fait sentir l'utilité de cette introduction, qui manque aux ouvrages de tous nos historiens modernes.

Des trois parties combinées qui doivent composer ce tableau préliminaire, la moins facile à débrouiller, c'est l'histoire des anciens Francs. Nous avons promis de donner dans le cours des *Éphémérides* une suite de mémoires sur leurs origines. C'est la manière la plus sûre de combattre le préjugé commun, qui regarde cet objet comme inexplicable.

Il est nécessaire de remonter jusqu'aux guerres de Jules César pour trouver la première

époque des relations politiques et militaires, établies entre ces trois nations, dont nous sommes formés. L'empire français est le dernier résultat des variations qu'elles éprouvèrent pendant cinq siècles.

Nous partagerons donc nos mémoires historiques sur les anciens Francs en quatre époques différentes. La première, depuis Jules César jusqu'à Néron ; la seconde depuis Néron jusqu'à Valérien ; la troisième, depuis Valérien jusqu'à Julien ; la quatrième enfin depuis Julien jusqu'à Clovis. Ces divisions serviront à fixer la mémoire de nos lecteurs ; on verra que nous avons trouvé dans l'histoire de nos ancêtres des motifs pour les adopter.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

*Mémoires historiques des anciens Francs,
depuis Jules César, jusqu'à Néron.*

Ce n'est pas sous le nom de Francs qu'il faut chercher nos ancêtres dans les mémoires originaux, pendant le cours de la première et de la seconde époque. Ils ne portaient encore en général que celui de *Germaines*, en particulier celui de *Sicambres*. Nous verrons dans la suite qu'ils le quittèrent pour prendre le titre de Francs sous lequel ils paraîtront dans le cours de la troisième et de la quatrième. Nous divisons celle-ci, pour plus grande clarté, en quatre parties, suivant le règne des empereurs.

N^o. I.

Dans le temps que Jules César achevait avec autant de bonheur que d'adresse et de courage la conquête des Gaules, toutes les nations septentrionales qui s'étendaient depuis le Rhin jusqu'au pays des Sarmates que nous appelons aujourd'hui la Pologne, étaient connues sous le nom de *Germaines*. Ce n'était point leur nom primitif, s'il faut en croire la tradition conservée, selon Tacite, dans les anciens chants des bardes, leurs poètes et leurs historiens. On les appelait auparavant les Tungres et plus anciennement les Tuistons, du nom de leur premier auteur, qu'ils disaient fils de la terre, et qu'ils avaient déifié. Man, unique rejeton de ce dieu fondateur, avait eu trois enfants, Ingévon, Hermion et Istevon, qui partagèrent entre eux l'empire de leur aïeul. Les côtes de l'océan échurent en partage aux Ingévons, c'est-à-dire à la postérité du premier. Celle du troisième s'éloigna jusqu'aux embouchures du Danube et jusqu'aux rives du Pont Euxin, s'il est vrai, comme Tacite le conjecturait, que les Basternes fussent originairement sortis de la même tige que les autres Germains. Enfin les Hermions occupèrent le centre. Dans la suite les trois peuples primitifs se divisèrent eux-mêmes en plusieurs branches, qui prirent le nom de quelques-uns de leurs princes. Parmi ces premières distinctions que rapporte le même his-

torien, toujours sur la foi des antiques annales chantées par les bardes, nous trouvons des peuples appelés *Gambres*, ou Gambriviens, que nous allons voir tout à l'heure établis sur la rivière de Sig ou de Sieg, et connus des Romains sous le nom de *Sicambres*, ou de *Sugambres*, principale souche des Francs, comme il sera prouvé dans la suite.

Nos lecteurs peuvent aisément se faire une idée de l'ancienne Germanie. Elle était peu différente de l'empire d'Allemagne, tel qu'il existe encore. En prenant pour bornes, d'une part au midi le Rhin et le Danube dans tout leur cours, et de l'autre au nord la Vistule et le Boristhène, tout ce qui s'étend d'occident en orient, depuis l'Océan et la mer Baltique, jusqu'au Pont Euxin, aujourd'hui la mer Noire, est compris par Corneille Tacite sous le nom de Germanie.

Ce même auteur fait remonter l'origine des guerres continuelles, entre la république romaine et les Germains, jusqu'à l'an de Rome 640, cent treize ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion des Gaules par les Cimbres et les Teutons, qui sont évidemment selon lui les mêmes que les Tuistons appelés depuis Tungres et Germains. Il est visible que Jules César était dans la même opinion, puisqu'il rappelait à ses soldats les victoires que Marius avait remportées sur les rois Teutons et celles de Crassus sur les esclaves révoltés de la même nation, pour leur prouver que les

Germaines n'étaient pas indomptables. C'est lui-même qui nous a conservé ce discours prononcé dans les premières tentatives de son expédition contre Arioviste, dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure.

On trouve dans toutes les histoires le détail de cette inondation des peuples du Nord qui suivit le cours du Rhône jusqu'en Provence et qui fit trembler les Gaules, l'Espagne et l'Italie. Mais il n'est pas de notre dessein de les retracer : plus d'un demi-siècle s'était écoulé depuis la défaite entière de Teutobochus et de Boyorix, lorsque Jules César fit voir pour la première fois les aigles romaines au-delà du Rhin. Il est vrai que les troupes de Spartacus, et peut-être ce général lui-même, qui mit Rome à deux doigts de sa perte, dans la guerre servile, vers l'an de Rome 680, étaient les restes des Cimbres et des Teutons prisonniers ; mais les peuples divers dont ils tiraient leur origine ne prirent aucune part à leurs combats.

Les nations germaniques avaient borné leurs courses aux provinces de la Gaule septentrionale, plus voisines du fleuve qui les séparait. C'est ainsi que tout change avec le temps dans le monde politique : six siècles auparavant, tandis que Rome était gouvernée par des rois, la jeunesse gauloise avait pénétré dans la Germanie, et s'était répandue le long des rivières du Danube, d'où elle avait inondé la Grèce et jusqu'aux bord du Pont Euxin. Dans le siècle

de Jules César, les Germains menaçaient la Gaule et passaient sans cesse la barrière qui paraissait leur en défendre l'entrée : déjà plusieurs s'étaient établis en-deçà du Rhin, sur quelques territoires de la Gaule belge, près de soixante ans avant les expéditions de Jules César.

Ces Germains naturalisés dans la Belgique habitaient entre la Meuse et la Moselle, sous les noms de Cæresiens, de Pæmans, de Condruses, et d'Éburons. C'est ce qui forme aujourd'hui à peu près l'évêché de Liège, les duchés de Luxembourg et de Limbourg avec la Gueldre, et peut-être aussi quelque partie de l'électorat de Cologne. Ils n'étaient pas les seuls qui fissent gloire d'une telle origine, les Aduatiques qui habitaient à la gauche de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, ce qu'on appelle aujourd'hui le comté de Namur, étaient un reste des Cimbres et des Teutons, et les Ménapiens tenaient les deux bords du Rhin, dans la partie la plus voisine du cours de la Meuse, jusqu'à la division de ce premier fleuve en deux branches principales, c'est-à-dire à peu près le duché de Clèves. Cette vaste étendue de pays, occupée par des Germains, pouvait, suivant le calcul de César, mettre sous les armes soixante-dix-huit mille hommes, et ne faisait plus qu'un même corps avec les Gaulois de la Belgique.

Les Trévirois, qui gardent encore leur nom dans l'électorat de Trèves, paraissent avoir été

Gaulois ou Belges d'origine : leur situation sur les deux rives de la Moselle, jusqu'à son embouchure dans le Rhin, formait une séparation entre les Germains occidentaux de la Gaule et ceux dont nous allons parler.

Les Vangions, les Némètes et les Triboques habitaient de l'un et de l'autre côté du Rhin, depuis l'embouchure de la Moselle jusqu'aux pays des Helvétiens ou des Suisses, ce qui forme aujourd'hui l'électorat de Mayence, le palatinat du Rhin, le duché de Deux-Ponts, l'Alsace et le marquisat de Bade ; ils étaient de la race des Suèves qui s'étendaient fort au loin dans toute la Germanie intérieure et qui pouvaient mettre chaque année cent mille hommes sous les armes.

Vis-à-vis des Trévivois, de l'autre côté du Rhin, habitait alors la nation faible des Ubiens, le long de la rivière de Lohn, en des lieux que remplit en partie la principauté de Nassau. Ce peuple trop timide séparait les Suèves dont nous venons de parler, des *Sicambres* nos aïeux, qui occupaient alors toute la droite du Rhin depuis les Ubiens jusqu'aux Ménapiens, c'est-à-dire tout le duché de Berg, et tout le comté de la Mark, probablement depuis les environs de la Lohn jusqu'à ceux de la Lipe. La rivière de Sigus ou Sig, qui coulait au centre de leur pays, les faisait appeler alors *Sycambri* ou *Sugambrii* : il est facile d'y reconnaître l'ancienne race primitive des Gambrives ou Ambrives, célébrée

dans les annales des bardes et peut-être aussi les Ambriens ou les Ambrons, dont les troupes combattirent selon Tite-Live (*Epit. l. 67*) contre les Romains, sous les ordres de Teutobochus, dans la fameuse guerre des Cimbres et des Teutons.

Nos lecteurs doivent, pour s'imprimer dans l'esprit une juste image, considérer le cours du Rhin. Depuis Bâle jusqu'au-dessous de Mayence, l'une et l'autre rive appartenait aux Suèves. En approchant de l'embouchure de la Moselle, on avait à la droite du fleuve les Ubiens, Germains de nation, mais opprimés et peu considérables : à la gauche les *Trévivois*. Ces limites étroites une fois passées, on retrouvait de part et d'autre des Germains ; savoir à la gauche, depuis les Trévirois jusqu'aux deux rives de la Meuse, les anciens peuples que nous avons nommés, et qui faisaient partie de la Gaule belge : à la droite les *Sicambres*.

Il est donc nécessaire de fixer son attention sur ces deux rivières qui se jettent dans le Rhin, à très peu de distance l'une de l'autre, la première à la droite, la seconde à la gauche, c'est-à-dire sur la Lohn et sur la Moselle. Nous devons les prendre pour boussole, ainsi que les Trévirois et les Ubiens, qui en cultivaient les deux rivages : c'est la ligne de division pour la suite de nos mémoires. Nous les appellerons le centre. La Germanie supérieure est au-dessus, en remontant le Rhin à la droite et la gauche

jusqu'à Bâle ; la Germanie inférieure est au-dessous et de même à la droite et à la gauche, en suivant le cours de ce fleuve jusqu'à la mer. Mais il faut distinguer l'ancienne Germanie proprement dite d'avec la Germanie nouvelle et gauloise. La première était au-delà du Rhin au nord ou à l'orient de ce fleuve, c'est-à-dire à droite. La seconde était en-deçà, par rapport aux Gaulois, au midi ou à l'occident, c'est-à-dire à la gauche.

Jules César eut à combattre les *Germaines* dès la première année de ses conquêtes dans les Gaules. Arioviste, roi des Suèves, fut défait à la tête des Triboques, des Némètes et des Vangions, établis sur les deux bords du Rhin supérieur, qui combattaient sous ses ordres, avec les Marcomans, les Sédusiens et les Harudes, autres peuples suèves, dont la demeure était encore alors dans l'intérieur de la Germanie, sur la rivière du Mein et au-delà. C'est dans le premier livre des Commentaires ou mémoires de ce héros, écrit par lui-même (n° 30 et suivants) qu'on trouve l'origine de la guerre germanique et les détails de la victoire qu'il remporta sur la fin de l'été, l'an de Rome 694, c'est-à-dire 58 ans avant Jésus-Christ.

Les nations qui composaient alors le corps helvétique, et qui conservent encore aujourd'hui ce même nom, furent la cause et les premières victimes de ses expéditions. Il ne cherchait qu'un prétexte pour attaquer toutes

les Gaules et pour les subjuguier : les Helvétiens le fournirent, par une démarche injuste et bizarre autant que périlleuse. Mécontents du pays qu'on appelle à présent la Suisse, ils avaient formé le projet de traverser la Franche-Comté, la Bourgogne et le Berri, dont le Limousin faisait partie, pour conquérir l'Angoumois et la Saintonge. Nous donnons à ces provinces leurs noms modernes, au lieu des anciens, pour être mieux entendus de nos lecteurs. Ce dessein, qui ne paraissait pas dans ce siècle aussi singulier que nous le trouvons aujourd'hui, fut adopté par toute la nation, composée de cinq peuples divers, qui formaient trois cent soixante-huit mille âmes, marchant avec armes, vivres et bagages, hommes, femmes et enfants, après avoir tout brûlé dans les contrées qu'ils abandonnaient.

Les Romains possédaient alors toute la partie orientale des Gaules, qui est au-delà du Rhône, et à la gauche de ce fleuve, depuis le lac de Genève jusqu'à son embouchure dans la mer. Ils songeaient à s'emparer de tout le reste et déjà leur politique insidieuse avait jeté les fondements de cette conquête. Tandis que d'une part ils s'étendaient peu à peu par la force des armes sur toutes les côtes de la mer Méditerranée, jusqu'aux monts Pyrénées et dans l'intérieur de la province du Languedoc, ils se formaient de l'autre des alliances perfides dans l'intérieur avec les peuples de l'Auvergne, avec

les Autunois que nous appelons Bourguignons, et même avec les habitants de la Franche-Comté qu'on appelait alors les Séquaniens.

La suite à l'ordinaire prochain.

10 Février 1766.

N° XII.
DES ANCIENS FRANCS.

Suite du N°. précédent

*Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores.* HOR.

Pour concevoir toute la noirceur de la perfidie romaine, il faut remarquer, d'après César lui-même, que les trois peuples gaulois qui firent naître les occasions de la première guerre gallico-germanique, fatale aux Sicambres nos ancêtres, étaient divisés depuis longtemps, et qu'il régnait entre eux des inimitiés implacables. Les Éduens, c'est-à-dire les Bourguignons d'Autun, occupaient le centre ; il était donc naturel que les Francs-Comtois et les Auvergnats, leurs ennemis communs, se réunissent. La maxime des Romains était de fomenter sans cesse les divisions, de se déclarer toujours pour les plus faibles, et d'entretenir en même temps des intelligences avec les plus puissants pour les ménager à leur tour, ou même pour les protéger au besoin.

Les Autunois se trouvèrent les plus opprimés, l'an de Rome 691, sous le consulat de Pison et de Messalla, 62 ans avant Jésus-Christ; le Sénat donna des ordres les plus précis aux pro-consuls qui gouvernaient la Gaule romaine, d'employer en leur faveur toutes les forces de la république.

Alors les Séquaniens et les Auvergnats, pour établir un juste équilibre, appelèrent à leur secours Arioviste et les Germains du Rhin supérieur. Mais ce qui caractérise bien la politique barbare du Romain, c'est que ce même roi des Suèves qui détruisait le peuple d'Autun, fut déclaré l'ami de la république romaine par César lui-même durant son consulat, une seule année après celui de Pison et de Messalla. C'est ainsi qu'ils préparaient pas à pas la conquête du monde, en détruisant les peuples par eux-mêmes, avant de les attaquer à force ouverte.

À peine les Helvétiens commencent-ils à menacer ces malheureux Autunois, que Rome avait laissés trois ans à la discrétion de leurs ennemis, aidés par les Germains, que tout à coup César se souvient de la protection qui leur avait été promise. Ce n'était pas l'intérêt de ces alliés qui lui mettait les armes à la main. Les Helvétiens avaient battu les Romains, sous le consulat de Cassius, qui fut tué dans cette défaite avec Lucius, aïeul du beau-père de César, et beaucoup d'autres. Les légions avaient passé sous le joug : ces fiers républicains qui se qualifiaient

déjà de maîtres du monde avaient donné des otages et de l'argent pour racheter leurs guerriers couverts de honte.

César ne cherchait donc que la vengeance et l'occasion de pénétrer plus avant dans les Gaules avec moins de dangers. Il engagea les Autunois à mendier son secours contre les Helvétiens, et s'avança brusquement jusque sur la Saône. Les peuples d'Autun étaient alliés du corps helvétique, et, confidants de ses desseins, ils avaient promis le passage à travers leur territoire : mais toutes les provinces étaient alors partagées en factions que la politique romaine entretenait et faisait mouvoir à son gré. Dumnorix, assez sage pour craindre César plus que les Helvétiens, les Gaulois et les Germains, était assez puissant pour former un parti considérable en faveur du bien public ; mais il avait un frère et des collègues vendus aux Romains. La cavalerie des Autunois fut obligée de se baigner dans le sang de ses alliés : deux cents quarante-huit mille âmes furent sacrifiées dans cette première expédition à la barbarie du vainqueur. Il n'en rentra que cent vingt mille dans la Suisse.

César était trop habile et trop ambitieux pour s'arrêter tout à coup dans le chemin de la victoire ; la saison de la guerre à peine commencée l'invitait à continuer ses exploits. Arioviste et les Germains lui parurent des ennemis dignes de son courage. Mais pour les attaquer avec une

ombre de justice il se fit adresser de nouvelles plaintes au nom de plusieurs peuples gaulois, par son fidèle émissaire Aduaticus d'Autun, lâche créature des Romains. Il représenta le roi des Suèves comme le persécuteur des Éduens, dont il avait détruit dans les combats la noblesse et le sénat, mais non content de se récrier sur l'oppression de sa patrie, sur les tributs, les otages et les serments de fidélité qu'Arioviste en avait exigés. L'Autunois, inspiré par César, prit encore la défense des Séquanois eux-mêmes, rivaux de sa nation, qui n'avaient invoqué le secours des Suèves que pour se soustraire à la domination des Éduens. Il présenta quelques députés de cette nation, qui parurent appuyer ses plaintes contre la tyrannie du roi des Germains. Arioviste leur vendait bien cher sa protection, et les dépouillait eux-mêmes après avoir dompté leurs ennemis : peut-être moins cruel et moins injuste dans ses prétentions, mais moins dissimulé dans ses démarches que le Romain.

Asservir les peuples dont on avait pris la défense et vaincu les ennemis, c'était un droit incontestable aux Romains, mais c'était une injustice dans les princes qu'ils voulaient détruire. Tandis que César en donne lui-même l'exemple en soumettant à l'obéissance les Autunois pour prix du prétendu service qu'il venait de leur rendre, en détruisant par leurs propres armes les Helvétiens leurs alliés, il prend en main la cause

de leurs ennemis naturels, contre Arioviste uni avec le Sénat et le peuple romain par un traité qu'il avait juré lui-même étant consul. L'événement de cette guerre fut semblable à celui de la précédente, les Séquanois changèrent de joug et devinrent sujets des Romains, comme les Éduens leurs antiques rivaux.

César, maître de Besançon pénétra jusqu'aux confins de l'Alsace, défit Arioviste et le poursuivit jusqu'aux bords du Rhin ; c'est dans le cours de cette expédition qu'il jeta les premiers fondements de son alliance avec les Trévirois et les Ubiens, ou pour parler vrai, de la domination romaine sur ces deux peuples, premier principe de la guerre injuste que nous allons voir approcher peu à peu du pays des Sicambres.

La nation des Suèves établie sur les rivages du Rhin supérieur et dans les contrées intérieures de la Germanie tenait alors le premier rang et soutenait sa puissance par les exécutions les plus sanglantes. Les Trévirois et les Ubiens, menacés par ces dangereux voisins, tremblaient sur les bords de la Moselle et de la Lohn. Mais au lieu d'invoquer le secours généreux des Sicambres et des peuples gallico-germaniques voisins de la Meuse, ils préférèrent imprudemment de se jeter entre les bras des Romains.

Les troupes victorieuses de César hivernaient dans le centre de la Gaule orientale, et

déjà répandues vers les bords de la Seine et de la Marne, ces fières légions menaçaient également ou la Belgique ou le reste des Celtes. Le péril était évident, les chefs des nations septentrionales sentirent combien il était pressant pour eux ; on s'assemble et de concert on prend des mesures, non pour attaquer, mais pour se préparer à une juste et vigoureuse défense.

C'était alors le sort de toutes les Gaules d'être livrées aux Romains par des traîtres : suite inévitable des factions et des dissensions domestiques. La passion les fait naître, l'envie les foment et les irrite, la politique superficielle les dédaigne, le bien public en souffre, souvent les ennemis de l'État en profitent, la ruine des empires en est presque toujours la suite. Les Rémois se livrèrent lâchement à César. Non contents d'abandonner la cause commune, ils attirèrent les armes romaines dans le centre de la Belgique et ne rougirent point de servir contre leurs concitoyens sous les drapeaux des vrais destructeurs de la patrie.

La seconde campagne de Jules César (l'an 695 de Rome, 57 ans avant J.-C.) fut donc employée toute entière à opprimer les nations de la Germanie gauloise incorporées avec celles de la Belgique. Les Aquitains, les Provençaux, les Bourguignons et les Séquanois furent avec les Rémois eux-mêmes les principaux ministres de la destruction. Toute la rive gauche inférieure du Rhin fut subjuguée : les Cæresiens, les

Pæmans, les Condruses, les Éburons, reçurent la loi. Les Aduatiques et les Nerviens firent en vain des prodiges de valeur, il fallut succomber, et bientôt la politique, toujours jointe à la force dans les projets de César, lui fit désirer de dominer sur les Ménapiens : ce peuple établi sur l'une et sur l'autre rive du Rhin, auprès de la séparation de ce fleuve en deux branches, donnait un libre accès dans la Germanie inférieure, tandis que les Ubiens ouvraient le centre à l'ambition romaine. La servitude fut donc adoucie pour ces derniers, et déguisée sous les noms de protection et d'amitié.

Par ces progrès rapides des armes de la République, nos ancêtres les Sicambres se trouvèrent enclavés entre les sujets du Sénat romain. Ils eurent à l'orient, sur la Lohn, les Ubiens, les premiers de tous les Germains qui s'étaient prostitués au joug de César ; au Nord, la nouvelle Germanie belgique, domptée par la force.

La sagesse et le courage de nos premiers aïeux pouvaient seuls les soutenir dans une conjoncture si délicate. Aussi braves, mais plus justes et plus modérés que les Suèves, ils se contenaient paisiblement dans leurs limites. Protecteurs des opprimés, ils avaient la louable coutume de recevoir avec humanité les restes des nations voisines, détruites dans les guerres sanglantes et continuelles qui désolaient l'intérieur de la Germanie : ils partageaient avec eux les terres de leur contrée fertile, et les mettaient

sous une sauvegarde inviolable en se les incorporant : le vainqueur le plus acharné était accoutumé à la respecter ; la valeur la plus indomptable était alors avec l'humanité la plus compatissante le caractère distinctif des Sicambres parmi toutes les nations de la Germanie.

César, parvenu jusqu'à ce peuple, n'eut aucun prétexte de l'attaquer ; c'est la preuve la plus assurée de la candeur, de la justice, de la bienséance qui le rendaient cher et respectable à ses voisins. Il est glorieux et consolant pour le Français de tirer son origine de la nation la plus vertueuse et la plus brave qui fut alors dans toute la Germanie.

La troisième campagne de Jules César (l'an 696 de Rome, 56 ans avant Jésus-Christ) fut terminée par une expédition contre les Morins de la Gaule belge, dont les établissements avaient pour limites la Meuse, la Somme et l'Océan, et contre les Ménapiens, vrais Germains, placés sur les deux bords du Rhin, au-dessous des Sicambres. L'Aquitaine, la Celtique intérieure et la Bretagne avaient été totalement soumises par le proconsul ou par ses lieutenants ; il ne restait plus que ces deux nations à dompter : mais César l'entreprit en vain pour cette fois ; le succès ne fut pas aussi brillant qu'il l'avait espéré, la saison l'obligea de se retirer après beaucoup de travaux inutiles et quelque échecs considérables.

Dès le commencement de l'année suivante, l'ambition et la vengeance appelaient le Romain sur les bords du Rhin, et les Ubiens l'en pressaient par leurs députés, toujours tremblants pour eux-mêmes et menacés par la nation impitoyable des Suèves. Un nouvel événement ouvrit à César une carrière plus vaste qu'il n'avait du l'espérer ; et les Sicambres, victimes de leur générosité, le virent pour la première fois porter le fer et le feu dans leurs pays, uniquement pour les punir d'avoir exercé l'humanité, l'hospitalité, ces vertus qui les rendaient si recommandables : guerre injuste et cruelle, hautement condamnée par Caton le Censeur et par tout le reste des sénateurs qui conservaient encore des sentiments de probité.

Les Suèves, toujours occupés de conquêtes, chassés par Jules César du pays des Séquaniens, avaient d'abord paru disposés à s'en dédommager en soumettant les Ubiens, mais la crainte des Romains les avait probablement détournés de ce projet : deux peuples de la Germanie intérieure, les Usipiens et les Tencières, furent impitoyablement chassés de leur territoire et se virent contraints d'errer à l'aventure. Pénétrés pour les Sicambres de cette vénération commune à tous les Germains, ils respectèrent leurs limites et descendirent pour passer le Rhin jusqu'aux terres des Ménapiens, qu'ils trompèrent par un stratagème.

L'intention de ces malheureux fugitifs était de s'établir dans quelques-uns de ces cantons de la Belgique, trop souvent ravagés pour n'être pas déserts et propres à recevoir de nouveaux habitants. César en était déjà le maître et ne voulait point les abandonner à de si dangereux voisins, il était de son intérêt qu'ils restassent dépeuplés. Les nations de l'ancienne Germanie étaient encore trop redoutables aux Romains.

Les Usipiens et les Tencières furent amassés par des propositions de paix et par l'espoir d'un établissement sur les domaines des Ubiens, que César commençait à traiter en vrais sujets de la république. Mais la perfidie romaine ensanglanta la trêve, et la fausse négociation n'aboutit qu'à une surprise où les deux nations furent taillées en pièces avec leurs femmes et leurs enfants.

Les restes de ces peuples infortunés se réunirent avec le corps presque entier de leur cavalerie qui ne s'était point trouvé dans leurs camps : assaillis en trahison par les Romains, ils n'eurent d'autre espoir dans leur désastre que la ressource commune des Germains, la générosité des Sicambres. Nos aïeux les reçurent avec l'humanité qui leur était ordinaire, on leur donna des terres et ils s'incorporèrent à la nation, renonçant au projet de s'établir dans les Gaules. César l'atteste lui-même dans ses mémoires ; cependant son ambition et sa cruauté firent un crime aux Sicambres de cet asile. Telle

fut l'origine de leur première guerre contre les Romains. Le quatrième livre des Commentaires de Jules César en renferme la relation circonstanciée, nous l'accompagnerons de réflexions qu'il avait intérêt de supprimer, mais qui n'échappèrent pas même à ses compatriotes.

La suite à d'autres ordinaires.

14 Février 1766.

N° XIII.

DE LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES.

(Suite. Voy. Tom. I. N°. XV. p. 158.)

Nos Patriæ fines & dulcia linquimus arva.

VIRG.

S'il fallait autoriser par des exemples célèbres l'idée de ranger sous les drapeaux les artisans des villes plutôt que les cultivateurs de la campagne, nous citerions celui des plus illustres républiques de la Grèce, à l'exception de Lacédémone seule, qui n'admettait dans ses troupes que la noblesse, mais qui fournissait à peine quelques centaines de soldats.

Les fils des artisans sont presque tous aussi robustes que les habitants des villages, la plupart de leurs ouvrages ne sont pas moins analogues au métier de la guerre que ceux de l'agriculture, il dépendrait du gouvernement de tourner l'éducation de cette partie du peuple d'une manière avantageuse pour une telle destination : c'est une idée à développer dans le cours de nos réflexions sur les écoles nationales.

Enfin, il nous semble presque évident qu'en substituant à l'esprit du corps qui fait déjà beaucoup de bien dans nos troupes, l'émulation patriotique de province à province, plus naturelle, plus efficace et plus infaillible, on y ferait fermenter l'envie de se distinguer à qui mieux mieux.

En temps de guerre les troupes du Roi sont presque toujours obligées de camper loin de la France ; on a vu les forces nationales portées jusqu'à plus de quatre cents mille hommes sous les armes. Supposez, suivant la vérité, que la moitié eût été tirée de nos campagnes, c'est deux cents mille cultivateurs des plus forts et des plus robustes, sacrifiés dans le moment où l'État a le plus grand besoin des richesses de première nécessité.

Une puissance belligérante qui n'aurait sous les drapeaux que sa noblesse et les fils de ses artisans, se sentirait à peine de leur sortie hors des frontières, et de leur application continuelle au métier des armes. La guerre oblige à augmenter les impôts, elle restreint les consommations de luxe, et même de seconde nécessité, chacun se gêne comme on dit, vous avez donc moins besoin d'artisans, aussi voit-on qu'ils sont alors moins employés.

Au contraire, les consommations des denrées de première nécessité augmentent par le mouvement continuel des armées et des flottes, rien n'est plus naturel ni mieux confirmé par

l'expérience ; c'est donc alors qu'il est plus intéressant de conserver les cultivateurs.

D'ailleurs la guerre la plus avantageuse fait toujours perdre des hommes. Si ce sont des paysans, qui que ce soit ne les remplace : vous ne voyez point les artisans des villes, ni leurs enfants, devenir cultivateurs : s'ils manquent ici d'ouvrage, ils aiment mieux aller chercher fortune en pays étranger, que de reprendre la bêche et le râteau. Tout au contraire, si vous manquiez d'ouvriers, les nationaux qui sont chez nos voisins s'empresseraient de revenir ; les étrangers eux-mêmes accourraient avec plaisir, dès que vous auriez de l'ouvrage et du profit à leur donner.

Il ne faut pas perdre en passant une idée peut-être fort importante sur cette émigration considérable d'artisans, dont on a senti le danger, puisqu'on a fait tout nouvellement une loi pour la prohiber. Les ouvriers des villes ont la manie de courir, et c'est depuis l'âge de vingt ans jusqu'à trente qu'ils en sont possédés, entre l'apprentissage de leur métier et la maîtrise. Une grande partie périt dans les voyages, ou s'arrête dans les autres États. Si vous attachiez cette jeunesse au drapeau d'un régiment de recrue, après l'avoir disposée dès sa première éducation au métier de soldat ; si vous la faisiez voyager ensuite par le royaume et ses frontières dans le service des vieux corps, avec la récompense assurée de la maîtrise, vous fixeriez bien

mieux sa mobilité que par des prohibitions sitôt oubliées et si facilement violées.

En un mot, la maîtrise est un privilège accordé par le souverain à un corps d'artisans, et à chacun de ses membres. Tout privilège doit être mis à prix par le gouvernement, et racheté par le bien public. La noblesse a les siens, et doit à ce titre le service militaire dans les grades supérieurs. Il serait juste et peut-être avantageux de soumettre au même service dans les grades inférieurs tout ouvrier aspirant à la maîtrise. Nous ne disons pas absolument que huit années de service doivent seuls faire un droit sans capacité pour son art, et sans formalité ; mais seulement que l'enrôlement dans les régiments de recrue serait une condition absolue et indispensable, sans laquelle, dans la suite, tout ouvrier serait incapable de posséder aucun privilège de maîtrise.

Cette unique loi fondée sur l'équité, et même à notre avis sur toute maxime de bonne politique, assurerait pour l'avenir l'exception que nous désirons introduire en faveur des agriculteurs, dont la présence continuelle est si nécessaire à nos campagnes dépeuplées.

Mais la guerre n'est pas le seul fléau qui dévaste nos villages, le luxe, la dissolution des mœurs et l'ensemble de l'esprit national tendent continuellement à les dépeupler. C'est par eux que les parties les plus nécessaires à l'administration publique, la justice, la finance,

l'Église même deviennent tous les jours plus dispendieuses à l'État, surtout par la consommation de cette classe précieuse des agriculteurs. C'est un objet important qu'on ne peut trop considérer.

Nous avons déjà fait sentir le vide que cause dans toutes les classes utiles la multiplication des suppôts de la justice et de la finance. En quelque état que soient nés ceux qui se dévouent à ces professions, aujourd'hui les plus douces et les plus avantageuses du tiers-état, il faut qu'ils soient remplacés : les besoins ne diminuent point, ils ne font que s'accroître. De proche en proche il faut qu'un paysan quitte le village, toutes les fois qu'un artisan, qu'un marchand du petit détail passe à un état supérieur, dont les membres se multiplient : c'est bien pis s'ils s'enrichissent en même temps que leur nombre s'accroît ; alors leur luxe fait pulluler les artisans et les valets, et c'est à nos campagnes à les fournir. Plus on réfléchira sur cette idée, plus on se pénétrera de la nécessité de simplifier la législation et l'administration de la justice, ainsi que toutes les autres qui dépendent continuellement des hommes dont les talents serviraient avantageusement à faire fleurir les arts et le commerce.

Enfin l'Église même tire aujourd'hui ses ministres inférieurs de nos campagnes, depuis que les membres du clergé nés dans les états distingués dédaignent ouvertement l'état de vicaires

et de curés dans les villages. On a commencé par attribuer les revenus et les distinctions aux places qui n'ont point de fonctions réelles dans la hiérarchie, aux abbés commendataires, aux bénéficiers à simples tonsures, aux nombreux chapitres, aux grandes communautés religieuses : les vrais pasteurs des âmes, leurs coopérateurs dans le ministère, qui remplissent les devoirs de la religion, et qui forment seuls avec les évêques leurs chefs le corps essentiel de l'Église, ont à peine une subsistance ; ceux qui les dépouillent affectent encore de les subjuguier et de les avilir de plus en plus.

Des places qui n'ont pour apanage que le travail, sans honneurs et sans revenus, sont bientôt dédaignées dans un siècle comme le nôtre ; aussi l'opinion est-elle bien établie que c'est faire injure à la plupart des jeunes ecclésiastiques à prétentions que de leur proposer un cure. Il faut pourtant des pasteurs, on pourrait se passer de tout le reste, eux seuls sont nécessaires. Les évêques sont donc obligés de les prendre parmi le pauvre peuple.

Le temps n'est pas encore fort éloigné où la noblesse ne dédaignait aucune des fonctions hiérarchiques. Si les communautés et les chapitres, qui n'étaient eux-mêmes que des monastères, jouissent des dîmes qui sont la solde du ministre des autels, c'est qu'ils n'étaient autrefois que des séminaires où l'on élevait les curés de ces mêmes paroisses, et des asiles où les

pasteurs vétérans venaient goûter un repos bien mérité : les droits de nomination qui restent à ces corps en sont encore des monuments.

Alors tout le clergé était utile dans la hiérarchie de l'Église, dont les vraies fonctions ne sont pas moins avantageuses à l'État qu'à la religion ; chacun de ses membres recevait comme un juste salaire l'entretien honnête, suivant la loi de la médiocrité qui convient si bien aux ministres des autels ; la noblesse et les premières familles du tiers-état, quand il eut été formé, fournissaient assez d'élèves pour qu'on ne fût pas obligé de descendre à d'autres professions, si ce n'est dans des cas très rares et dignes d'exception.

Dans le système actuel, qui va toujours en se fortifiant, l'état ecclésiastique du second ordre est partagé en deux classes très nombreuses, dont l'une, tirée de la noblesse ou de la bonne bourgeoisie, n'a que des richesses ou des prétentions, sans vrai ministère, c'est-à-dire, sans fonction pastorale ; l'autre n'a que les titres hiérarchiques et leurs devoirs à remplir, sans espoir et presque sans revenu : celle-ci ne peut se recruter que dans les derniers états de la société civile. L'abondance et le luxe de la première concourent donc avec l'indigence de la seconde à la dépopulation de nos campagnes.

Joignez à toutes ces causes les vides occasionnés par l'oisiveté parfaite des inutiles, célibataires ou autres dont nous avons parlé, qu'il

faut remplacer dans les professions qu'ils abandonnent ; n'oubliez pas que de proche en proche tous les états intermédiaires se remplissent, parce que l'inutilité politique d'un citoyen qui se consacre à ne rien faire ne l'empêche pas de consommer ; que vous êtes obligés d'arriver en dernière analyse à quelqu'un de nos villages qui perd un ou plusieurs habitants, et qui les perd pour toujours eux et leur postérité.

Enfin considérez la multitude étonnante d'ouvriers nouveaux de toute espèce, et de valets inutiles, qu'introduit chaque jour le raffinement du luxe porté jusqu'à l'excès, et vous pourrez vous faire une juste image de la dépopulation des campagnes, qui devient chaque jour plus funeste et plus infaillible.

Le principe le plus assuré de la politique économique, c'est qu'il faut faire toujours marcher de front toutes les parties de l'administration. L'on ne doit jamais sacrifier l'une au désir indiscret de favoriser l'autre ; c'est une faute capitale, commise dans le dernier siècle, dont nous éprouvons aujourd'hui les suites.

L'immortel duc de Sully était trop habile pour n'avoir pas saisi cette maxime fondamentale, que l'agriculture, les arts, le commerce, la justice, la finance, la puissance militaire sont des objets également importants au bien public qui doivent aller de pair et toujours sur la même ligne. Ceux qui lui ont succédé n'ont été ni aussi éclairés, ni aussi bons citoyens que lui :

l'agriculture a été visiblement sacrifiée au faste qu'on voulait étaler dans les autres parties. Le gouvernement est revenu de cette erreur ; mais il faut réparer les désordres qu'elle a fait naître. Tous les moyens physiques, économiques et politiques seront inutiles à la perfection de l'agriculture, tant que nos mœurs et notre esprit national tendront sans cesse à dépeupler la campagne de ses habitants. Les hommes y sont la première richesse, la source de toutes les autres. Le zèle de l'administration publique et l'émulation des citoyens doivent donc se proposer pour premier objet de remédier à la dépopulation de nos campagnes.

Nous avons fait ailleurs une remarque très certaine. Les enfants nés des domestiques de ville, des ouvriers et des bourgeois de toute espèce, ne redeviennent presque jamais paysans. C'est à la noblesse, à la plus ancienne et à la meilleure, que ce sort est réservé dans plusieurs de nos provinces. Excepté ces malheureuses générations de gentilshommes et quelques étrangers en petit nombre, la classe de ces hommes utiles qui travaillent la terre de leurs mains n'est jamais recrutée par les enfants des autres.

De cette observation, nous tirions alors une conséquence pratique sur la destination des orphelins de toute espèce qui sont élevés aux dépens de la charité patriotique : nous proposons de les fixer dans nos campagnes et de les attacher inviolablement à l'état de cultivateur.

C'est un des premiers moyens de réparer les pertes multipliées qu'essuie l'espèce des agriculteurs.

Une seconde ressource pourrait être l'introduction des étrangers, qu'attirent naturellement en France la douceur du climat, le vin, et un certain air de liberté qui ne se trouve pas en d'autres États de l'Europe ; plusieurs s'établissent parmi nous ; mais la coutume, et même la nature des privilèges qu'on leur a donné, les fixent dans les villes ; ils commencent par être domestiques et soldats, ils finissent par être eux ou leurs enfants ouvriers ou marchands : c'est toujours une bonne acquisition, c'est là ce qu'on peut appeler une conquête. De longtemps vous n'aurez besoin de terres, ce sont les hommes qui vous manquent.

Quoiqu'éloignés des travaux de l'agriculture, les étrangers qui portent les armes ou la livrée, qui travaillent dans les boutiques, ou qui occupent les emplois, n'empêchent pas moins la dépopulation de nos campagnes, puisque vous seriez obligé de tirer des hommes de la charrue, pour tenir les places qu'ils remplissent. Mais il s'en faut bien que cette utilité secondaire soit comparable aux services qu'ils vous rendraient en cette partie, si vos usages les consacraient plus directement à l'agriculture.

La suite à d'autres ordinaires.

17 Février 1766.

N° XIV.
LES RÊVES DE LYCURGUE.

CHAPITRE SECOND.

(Voyez Tom. I. N°. XIV. p. 148.)

Déjà depuis longtemps le vaisseau qui portait le législateur de Lacédémone dans l'île du sage Minos avait atteint les rivages de la Crète. Lycurgue, inconnu, s'était mêlé parmi ce peuple innombrable et fortuné, que cent villes opulentes rendaient célèbre dans toute la Grèce, mais qui se glorifiait moins de l'immensité de ses richesses que de la bonté de ses lois et de sa fidélité à les observer.

Dans un réduit champêtre sur les bords de la mer orageuse, le plus grand des Héraclides, ignoré de tout l'univers, goûtait en paix les délices de la vertu contente d'elle-même. Ces plaisirs ineffables sont le prix de la bienfaisance, accordé par les dieux aux héros du patriotisme et de l'humanité, au lieu de la fausse gloire qui marche pour éblouir le vulgaire devant les conquérants, traînant à sa suite l'ennui, la crainte et le repentir.

Le soleil prêt à descendre dans l'Océan, teignait déjà d'une pourpre brillante et variée, l'azur des ondes et les nuages légers qui voltigeaient dans les airs. Lycurgue, immobile sur le rivage, les yeux tournés vers sa patrie, lève les mains au ciel qui lit dans son cœur : plein de l'espoir flatteur qui suit les vœux légitimes des mortels dignes d'invoquer les dieux, il marche vers sa retraite, et dans une douce rêverie son œil satisfait parcourt ces lieux solitaires embellis chaque jour par le travail de ses mains. Un ruisseau, qui murmure dans les canaux qu'il a creusés, attire ses regards sur la prairie verdoyante émaillée de mille fleurs nouvelles, et les sillons voisins en semblent jaloux, malgré les dons que Cères commence à leur prodiguer. Le pampre naissant couronne déjà sa vigne encore tendre ; le plant d'oliviers qui touche à sa cabane, s'empresse d'annoncer des fruits ; la rose et le lilas brillent au-devant du lierre antique autour du rocher qui le défend des ardeurs du midi et du souffle des aquillons.

Enchanté d'un spectacle si doux, Lycurgue, après avoir goûté le plaisir innocent et salubre d'un repas frugal qu'il s'était préparé lui-même, venait de se jeter entre les bras du sommeil, lorsque le père des immortels, rappelant à sa mémoire les disputes excitées dans l'Olympe, et terminées par la sagesse de Mercure, donna ses ordres à son fils.

« Il est temps, dit-il, que nous mettions à l'épreuve le génie du Spartiate. » À ces mots le messager du ciel descend avec rapidité vers le rivage de la Crète.

Tout à coup Lycurgue, investi par la troupe des songes, se sent enveloppé par une force invisible qui le transporte au milieu des airs. L'île de Minos disparaît à ses yeux ; bientôt il voit sous ses pieds ces lieux formidables à la vertu qui n'ont d'autre lois que le culte de la reine de Paphos, la ville superbe de Sémiramis et de Ninus, l'empire des Parthes, la Bactriane et la Schitie asiatique, voisine du pays des Sères.

Au-delà des limites que l'Océan assigne à l'empire des Sères, et que l'erreur du vulgaire toujours précipitée dans ses oracles téméraires, ose fixer pour bornes à la terre habitée, le philosophe législateur voit naître sans étonnement les îles atlantiques et les plaines dévastées du Gadirus, dont les bords sont baignés par une autre mer. Élevé dans la moyenne région des airs par l'effort d'un génie qui se rend invisible, il lui semble apercevoir dans l'éloignement, à sa droite les Gorgades, à sa gauche la triste île Thulé, que le préjugé regarde comme la dernière de l'univers : il plane entre ces deux extrémités, et tout à coup il sent qu'on le dépose sur une terre inconnue.

Dans un large vallon, coulent majestueusement les ondes paisibles d'un fleuve profond, qui se plaît à serpenter en replis tortueux, au

milieu d'une plaine fertile, arrosant tour à tour le pied des coteaux délicieux qui la terminent. C'est là que Lycurgue se trouve un instant abandonné à lui-même.

Tandis qu'il tourne ses regards sur les objets nouveaux dont il est environné, le dieu qui l'a transporté prend à ses côtés la figure d'Hercule, premier aïeul des rois spartiates, dont le sang coule dans ses veines.

Revêtu des dépouilles glorieuses du lion de Némée, et fièrement appuyé sur sa massue redoutable : « Mon fils », lui dit le faux Alcide, « les dieux vous ont conduit dans un vaste empire, qui fut jadis le théâtre de mes exploits. Les temps sont changés ; ce n'est plus un désert immense, habité par des barbares grossiers, indomptés et féroces. C'est le luxe de Ninive et de Babylone, c'est la dissolution des mœurs asiatiques, qui règnent en ces lieux. Osez déployer ici toutes les forces du génie qui vous inspire. Soyez législateur de ce peuple digne de vos soins : le Ciel vous l'ordonne. »

En disant ces mots, l'image du dieu disparaît et le fils des Héraclides reste interdit : « Ciel », disait-il en lui-même, « n'était-ce donc pas assez de Lacédémone ? Un peuple immense et inconnu ? Comment pourrai-je ? Mais c'est la volonté des immortels, ... sans doute qu'ils daigneront m'inspirer. »

Occupé de ces pensées, Lycurgue s'avance à pas lents et côtoyait le rivage du fleuve, en remontant vers la source, dont le volume de ses eaux indiquait l'éloignement. Une vaste prairie se découvrait à ses regards errants : il fixe un œil attentif sur le gazon qui l'entourne, le jonc méprisable et la mousse pernicieuse semblent s'y disputer la place des plantes utiles qu'ils ont étouffées. En vain il cherche la trace du cultivateur attentif : au lieu de murmurer dans les rigoles et de s'étendre dans des canaux paisibles couverts de poissons dorés, les eaux y croupissent dans des marais empoisonnés, où croasse la grenouille incommode. À peine quelques vieilles souches dépouillées sont-elles éparées en désordre, où devraient briller en riches bordures le saule verdoyant, le frêne chéri des pasteurs, l'aulne et le peuplier. Il allait détourner sa vue d'un objet qui l'offense, mais un bruit sourd le rappelle : c'est le lièvre timide qui fuit lentement, et plus loin c'est une troupe de lapins, plus voraces encore, qui bondissent dans la prairie.

Le Spartiate soupire et lève les yeux vers le ciel ; mais la troupe nombreuse des animaux destructeurs traverse tranquillement la route qu'il va suivre, et se jette sous ses yeux dans un champ dévasté qui fixe ses regards et qui pénètre son âme d'une douleur plus amère.

À peine a-t-il avancé quelques pas dans un chemin fangeux, qu'il se trouve entre des guérets couverts de chardons piquants et d'yébles malfaisantes ; un troupeau languissant erre au milieu des filons sans pâture, un vieux berger le conduit : son teint, sa démarche, les haillons qui le couvrent annoncent la misère et la servitude. Par quelle erreur, s'écria Lycurgue au dedans de lui-même, ce peuple-ci confie-t-il aux derniers de ses esclaves les travaux les plus doux et les plus importants de la vie champêtre ?

Un bruit presque semblable à celui du tonnerre vint troubler ses réflexions : il voit avec étonnement une étroite et longue muraille s'étendre sous ses pieds : mille et mille pierres aussi polies que le marbre y sont rangées dans le plus bel ordre : son œil s'égaré à la suivre, et les ormes à tête altière qui parent les deux bords semblent se confondre dans le lointain. Cependant le fracas redouble et paraît s'approcher de plus en plus.

Quel spectacle éblouit ses yeux ; six coursiers fougueux volent sur le marbre qui tapisse la campagne, enorgueillis de l'or qui brille de toutes parts sur le harnais dont ils sont couverts ; un jeune enfant beau comme l'amour guide hardiment le premier. Plus fier qu'un Satrape de Perse, le mortel orgueilleux qui tient les rênes foule aux pieds une conque plus riche et plus brillante que celle d'Amphitrite ; une

coiffure noblement bizarre orne sa tête, une couronne de plumes diverses, pareille à celles des rois de l'Inde, en forme le premier étage ; un large bandeau de métal brillant est le second, une étoffe obscure soutient l'une et l'autre, et la forme de ce diadème semble imiter celle du trépied sacré de la prêtresse de Delphes.

Une longue broderie d'argent, d'azur et d'autres couleurs, règne dans un ordre singulier sur son habit précieux, dont la couleur est plus brillante que le pourpre de Tyr ; il est assis majestueusement sur un tapis magnifique, bordé d'une frange d'or.

Le siège qui le porte et la conque sur laquelle il s'appuie sont traînés sur deux roues brillantes, mais à leur suite marche sur un brancard aussi somptueusement orné une maison entière, plus éclatante que l'intérieur du sanctuaire le plus révééré des temples de la Grèce.

Autour d'un toit d'ébène règne une légère bordure du plus beau bronze élégamment découpé ; les murs extérieurs sont soutenus par des pilastres dorés, un pinceau plus enchanteur que ceux de Zeuxis et d'Apelle semble les animer ; la rose et le myrte y serpentent en guirlandes avec le jasmin et le laurier, la reine d'Amathonte y brille avec toute sa cour, sur les flots d'une mer paisible, et mille petits amours y badinent avec le casque et la lance de Mars ; un large cristal couvert d'un rideau de pourpre

y laisse pénétrer la lumière, mais il en écarte les regards indiscrets du peuple curieux.

Deux roues plus majestueuses et plus brillantes soutiennent derrière l'édifice trois jeunes mortels, qui paraissent eux-mêmes retenir par des liens fragiles le brillant sanctuaire. Aux différences de leur âge, à l'uniformité de leur parure, Lycurgue croit y voir les trois fils du prince qui conduit le char sacré. Vénus et Mars sont adorés ici, dit-il ; la terre que je foule aux pieds est la voie qui conduit à leur temple, ce sanctuaire ambulante renferme leurs images : c'est la famille du pontife qui l'environne et qui le guide ; et sans doute parmi ce peuple, le même bras soutient encore le sceptre et l'encensoir.

En s'égarant ainsi d'erreurs en erreurs, le Spartiate suivait de loin les six coursiers rapides, guidé par le fracas, longtemps encore après les avoir perdus de vue : bientôt il se trouve environné d'objets nouveaux qui le confirment dans son illusion.

À sa droite un long canal sépare le chemin et la plaine d'une enceinte respectable. Lycurgue y reconnaît un de ces bois sacrés, si communs dans la Grèce, qui décorent les avenues de tous les temples : il voit avec plaisir l'ordre et la variété qui l'embellissent ; sa vue se perd dans la foule des allées qui se croisent, qui se séparent et qui se réunissent. Plus il considère la verdure, qui s'élève en murailles, plus il doute si c'est

l'art, ou si c'est la nature qui contribue le plus à la régularité de ces remparts uniformes ; il admire tour à tour l'émail des gazons, la propreté des routes, la majesté des ormes antiques et l'élégance du jeune tilleul.

Au centre d'une vaste étoile s'élève en marbre blanc sur une base de bronze la statue de Diane chasseresse, le carquois sur les épaules, tenant d'une main par les rênes sa biche favorite, et caressant de l'autre son lévrier fidèle.

Plus loin Lycurgue reconnaît Apollon, prêt à toucher sa lire. Ce peuple-ci respecte les dieux, dit-il, en marchant toujours avec un transport de joie, l'erreur et le vice y doivent être faciles à déraciner.

Ses rêveries sont troublées par le murmure d'une eau qui s'élance vers le ciel, et qui retombe à gros bouillons pour s'étendre en nappes d'argent sur les degrés d'une haute cascade : il tourne les yeux et voit avec admiration mille et mille fleurs brillantes, mille arbustes charmants, rangés dans un ordre merveilleux sur trois vastes amphithéâtres, d'où s'exhale un parfum délicieux.

Au-delà de cet espace enchanté, le Spartiate découvre enfin la façade superbe du temple qu'annonçait depuis longtemps la profusion de tant de beautés réunies : tout l'art de Corinthe brille sur les pilastres dont elle est formée, et sur les colonnes qui décorent à ses côtés deux longs portiques.

Non loin de ce temple auguste, Lycurgue voit enfin une ville à peu près semblable à celle de Sparte. L'enceinte n'en est point enveloppée de remparts hérissés d'angles saillants, ni garnie de tours orgueilleuses, précédées de larges fossés creusés en profonds abîmes ; mais une double avenue d'arbres vigoureux le conduit sur un pont solide et grossier, suivi d'une centaine de cabanes. À la vue de cette simplicité, le visage du législateur s'épanouit : « divin Hercule », s'écrie-t-il, « vous prépariez à votre fils une surprise agréable, j'avais craint de trouver ici des Sibarites ou des Assyriens ; je ne vois à la place du luxe fatal aux mœurs, que l'heureuse médiocrité de Lacédémone, si favorable à la vertu. »

En disant ces mots, il se trouve auprès d'un vaste édifice dont la vétusté semble menacer ruine, malgré la solidité de ses épaisses murailles. Une masse informe s'élève au ciel et paraît prête à tout accabler par sa chute ; la colombe gémissante, le triste corbeau et l'oiseau funèbre de Minerve en sont seuls habitants : pour augmenter l'horreur de ces antiques mesures, la mort a semé tout autour les débris de cent cadavres humains, consumés par le temps : on dirait que ce lieu d'horreur est placé près du temple des divinités tutélaires pour en relever l'éclat.

Lycurgue, affligé d'un spectacle si lugubre, tourne les yeux vers les cabanes, il cherche les

habitants de ces lieux inconnus. Quelques vieillards infirmes, et des enfants à demi nus, frappent ses regards : c'est ici, dit-il, que demeurent les esclaves dévoués à la misère, hâtons-nous de pénétrer dans les lieux qu'habitent les citoyens.

Tandis qu'il s'avance en gémissant, Mercure qui l'accompagne saisit le moment de se découvrir à ses yeux.

La suite à d'autres ordinaires.

21 Février 1766.

N° XV.
PARADOXES.

(Suite. Voy. Tom. I. N°. XIII. p. 138.)

Nos eâ Philosophiâ plus utimur, quæ peperit dicendi copiam, & in qua dicuntur ea quæ non multum discrepant ab opinione populari. CIC. PARADOX.

La société des trois amis aurait droit de se plaindre, si nous tardions plus longtemps à publier la suite de son premier paradoxe. Le bon exemple qu'elle continue de donner doit exciter l'émulation des associées qui nous avaient fait espérer une histoire universelle des femmes : nos lecteurs l'attendent avec impatience, et plusieurs de nos lectrices nous ont fait des reproches sur la rude épreuve à laquelle nous mettons leur curiosité. Nous supplions nos deux correspondantes de tenir promptement leur parole, et nous espérons qu'elle enrichirait ce second volume de nos Éphémérides, au moins d'un chapitre de leur histoire.

PARADOXE PREMIER.

§. II.

La sollicitude pastorale est le caractère distinctif des ministres essentiels qui remplissent les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. C'est principalement cette partie du clergé qui nous paraît aussi utile à l'État considéré comme politique et civil, qu'à l'Église elle-même revêtue de tout l'éclat que lui prête la divinité de la révélation. Nous croyons pouvoir porter en quelque sorte jusqu'à la démonstration cette première partie du paradoxe qui nous occupe, et nous ferons volontiers l'aveu qu'elle nous paraît non seulement la plus claire, mais aussi la plus importante.

En suivant l'ordre que nous avons annoncé, nous discuterons d'abord l'utilité politique de la morale enseignée par nos vrais pasteurs et du ministère qu'ils exercent. Il est impossible que les esprits les plus superficiels et même les plus remplis des préventions du siècle ne soient pas frappés de l'évidence et de la simplicité de nos preuves. Nous aurons ensuite à répondre aux objections tirées des besoins de l'État, en ce qui concerne l'agriculture, le commerce, les arts, la population et les impôts. Nous espérons convaincre tout lecteur de bonne foi que le vrai patriotisme a bien plus à s'applaudir qu'à se plaindre des droits et des privilèges du clergé,

combinés avec les services qu'il rend par l'enseignement de sa doctrine morale et par les fonctions de son ministère.

Premièrement, les ennemis les plus déclarés de la religion chrétienne ont été forcés dans tous les temps de rendre un hommage authentique à la sublimité de sa morale. Les vertus utiles à la société civile et politique sont la base de la perfection évangélique et les objets continuels des instructions de nos pasteurs ; les vices qui troublent la paix des empires, qui corrompent les mœurs publiques et qui préparent la ruine des nations, sont détestés par le christianisme.

Écoutez nos modernes philosophes, ils ne vous parleront qu'avec un respect mêlé d'enthousiasme des anciens sages, qui dictaient à leurs concitoyens des leçons d'humanité, de patriotisme, de justice, de modération et de bienfaisance. À Dieu ne plaise que nous élevions la voix pour contredire ces éloges.

Mais supposons qu'il eût existé dans l'univers, au siècle qui suivit Platon et Socrate, un peuple assez heureux pour entretenir sans cesse dans chacune de ses bourgades un philosophe instruit dans leurs principes, et chargé par état de les inculquer sans cesse à la multitude

Le gouvernement, attentif et prévoyant, suspend quatre fois le mois tous les travaux publics de l'agriculture, des arts et du commerce. À ces jours de fête le peuple entier se rassemble dans

une enceinte qu'on a rendu la plus majestueuse qu'il était possible, et il y rend à l'Être suprême ses actions de grâces et ses hommages.

Le philosophe, qui préside à ces assemblées du peuple, prend en quelque sorte la place de l'auteur même de la nature : afin de concilier à son ministère le respect intime qu'inspire à tous le besoin continu de ses bienfaits, il réveille cette idée, confuse mais ineffaçable d'un premier arbitre souverain, qui régit l'univers : il prouve à l'homme étonné que ce maître éternel lit dans le fond des cœurs, et tient en sa main la destinée de tous les mortels, que rien ne peut assigner des limites à sa bonté quand il récompense, ni dérober à ses vengeances quand il punit.

Dans le moment où l'esprit du peuple est vivement frappé de ces images saintement terribles qui l'enlèvent hors de lui-même et qui le remplissent d'une ivresse religieuse, le philosophe le ramène au-dedans de son âme, il exprime les délices que la nature attache aux sentiments des vertus sociales, il peint le trouble et l'horreur qui suit les vices, il intéresse le cœur humain par l'image sensible du vrai bonheur ; il montre l'union qui règne entre la prospérité publique et la félicité privée, l'enchaînement inséparable des mœurs pures et des solides plaisirs, puis remontant à l'idée de l'être suprême, il annonce de sa part des bienfaits ineffables à ceux qui goûteront les charmes des vertus, il

menace des peines les plus terribles ceux qui se laisseront séduire aux appas dangereux des passions et des vices.

Soyez justes, dit-il, mortels qui voulez être heureux ; soyez bienfaisants, que jamais le sang humain ne souille vos mains, la nature vous le défend par une secrète horreur qu'il est impossible d'étouffer entièrement et qu'il est horrible de vaincre. Le dernier des hommes est votre égal par le droit de son existence. Les degrés de la société civile n'ont mis entre vous qu'une distinction superficielle et passagère : mais vous devez la respecter ; elle est fondée sur les rapports qui naissent de la bienfaisance ; vous ne devez jamais en violer les devoirs réciproques : faibles et désarmés, sans les liens qui vous unissent, vous seriez quelques moments sur la terre les plus malheureux des animaux, la proie de la douleur et de la mort.

Le maître de la nature a mis son plaisir et sa gloire à vous rendre heureux, c'est pour assurer la félicité de tous qu'il établit sur la terre les sociétés civiles et qu'il promet dans le ciel des récompenses à ceux qui pratiquent les vertus humaines et patriotiques. Le plaisir d'exercer la bienfaisance est le moyen de s'assurer un bonheur encore plus grand et plus solide.

Donnez en idée à ce philosophe une aisance honnête, qui lui permette d'être libre en présence des grands de la nation, et généreux envers les pauvres ; un extérieur grave, des mœurs

réglées, une espèce d'autorité fondée sur la doctrine et sur les lumières, plutôt que sur la domination ; consacrez-le en quelque sorte à une espèce de magistrature pacifique et volontaire, en l'autorisant à être l'arbitre des différends, en exigeant qu'il soit la voix du gouvernement pour annoncer ses volontés aux peuples ; qu'il conserve dans un dépôt inviolable les monuments de l'existence légale des citoyens, les archives des alliances qu'ils contractent, celles de leur naissance et de leur mort.

Quel est celui de nos sages modernes qui n'applaudirait pas au peuple assez fortuné pour avoir imaginé, pour avoir conservé pendant plusieurs siècles un pareil établissement ? Changez le mot de philosophe en celui de pasteur, et voilà toutes les fonctions des nôtres.

C'est en vain que les ennemis de la révélation s'efforcent d'ébranler les preuves dont les ministres de la religion appuient sa divinité. Avant que d'entrer dans l'examen des raisons qu'ils allèguent, ou plutôt des persiflages qu'ils tournent et qu'ils retournent de mille manières différentes pour les couvrir de ridicule aux yeux des esprits inappliqués, un honnête citoyen a droit de leur demander quel frein ils comptent donner aux passions et aux vices de la multitude, à la place de cette crainte salutaire d'un Dieu qui voit les crimes les plus cachés et qui les punit ? Toute administration politique et toute société civile vient aboutir en dernière

analyse à la religion des serments. La vie, la liberté, l'honneur des citoyens seront toujours à la merci des parjures et des scélérats si vous renversez la seule digue qui s'oppose au débordement de toutes les horreurs, la conscience et la crainte de la vie future.

Malheur à la nation dont tous les citoyens regarderaient la religion comme une erreur, la vertu comme un nom sans réalité, le crime comme indifférent, à moins qu'il ne fût puni. Nos égoïstes eux-mêmes aimeraient-ils mieux vivre au milieu d'une telle nation que parmi de vrais Chrétiens ? Ils n'oseraient le dire, et ne réussiraient jamais à nous le persuader. La morale de l'Évangile, honnête, douce et compatissante, loin de fournir matière à la censure, n'a jamais mérité que leur admiration. C'est elle qui forme principalement la doctrine pastorale.

Le ministère hiérarchique, envisagé de même, doit se concilier le respect de tout citoyen vertueux. À peine un enfant respire que la tendresse paternelle vient l'offrir aux pieds des autels ; là se dresse avec soin l'acte authentique qui lui donne une existence légale et tous ses droits dans la société civile. Les témoins de ce premier bienfait des lois promettent pour lui qu'il sera fidèle à les observer, et le Ciel en est pris pour garant. Un des premiers usages de sa raison est de lui rappeler dans une cérémonie sainte et auguste cet engagement réciproque

dont il commence à pouvoir connaître toute la force.

Non seulement l'Église, de concert avec l'autorité civile, oblige les citoyens à venir prendre aux jours de fête des leçons de justice, de modération, de charité, de bienséance, mais encore elle veut que tous les ans on se rappelle les fautes mêmes les plus cachées, qu'on en rougisse, qu'on en fasse le secret mais humiliant aveu, qu'on s'en repente, et qu'on reçoive avec soumission les avis nécessaires pour les éviter ; que dans les occasions les plus importantes de la vie civile, on soit obligé de se jeter entre les bras de la religion, d'en recevoir les impressions d'une terreur salutaire et d'une espérance consolante, également propre à soutenir dans les sentiers heureux de la vertu.

C'est la religion qui va porter la consolation dans les cachots, où languit trop souvent l'innocence opprimée par la vengeance et la calomnie ; c'est elle qui vient adoucir les souffrances des malades et les horreurs même de la mort ; c'est par elle qu'on sent encore mieux à ce moment terrible combien il est différent d'avoir vécu suivant les règles de l'honneur et de la probité, ou bien de s'être souillé des crimes que l'ambition, l'avarice et la débauche font commettre.

Pour tout dire en deux mots, la prospérité publique et la félicité privée ne sont-elles pas évidemment le fruit des bonnes mœurs, au

jugement de la raison même et de la saine philosophie ? N'est-il pas vrai que l'homme le plus respectable et le plus solidement heureux est le vrai patriote, honnête, juste, compatissant, qui chérit en général l'humanité parce qu'il est homme ; qui respecte les lois de son pays et s'affecte de tous les intérêts publics, parce qu'il est citoyen ; qui regarde les biens, l'honneur, la personne de tous ceux qui l'environnent comme sacrés pour lui ; qui borne pour lui-même ses désirs suivant sa fortune, ses talents et les circonstances ; qui ne connaît point de plus grand plaisir que l'obliger, point de temps mieux employé que celui qu'il consacre à se rendre utile ? Tout homme qui consultera son cœur ne trouvera point là de problème.

La doctrine de nos pasteurs ne doit tendre qu'à nous rendre tels, et leur ministère a pour but de nous rappeler sans cesse, et de nous inculquer ces maximes aussi saintes que salutaires : l'un et l'autre sont donc également utiles et respectables. Un pasteur est dans la réalité l'ennemi des vices et l'apologiste continuel des vertus sociales. C'est le père des pauvres, le refuge des affligés, le protecteur des faibles, l'arbitre des différends, le pacificateur des familles divisées ; il n'a de biens qu'autant qu'il en faut pour vivre dans un état honnête, ni d'autorité que la portion nécessaire à lui concilier une considération dont il ne peut abuser.

Les ennemis du clergé se gardent pour l'ordinaire d'attaquer l'état ecclésiastique par le corps des pasteurs qui forme sa hiérarchie. Ils sentent l'utilité de leurs fonctions, la réalité des services qu'ils rendent à l'État et l'importance extrême de la sauvegarde qu'ils mettent aux lois, aux bonnes mœurs, à tout l'ensemble de la société civile. Mais au moins devraient-ils avouer de bonne foi que tout le reste est accessoire à l'Église, considérée comme telle, surajouté depuis sa fondation, et sujet aux vicissitudes humaines ; tandis que le corps des pasteurs, accompagné de ses coopérateurs, est essentiel, perpétuel et inséparable, qu'il forme enfin l'essence du clergé.

C'est donc sous ce point de vue qu'il faudrait principalement considérer le corps ecclésiastique dans l'État. Il y a de l'injustice à rassembler sous un nom général des abus souvent inventés ou du moins exagérés, et à faire tomber l'odieux de ces reproches sur des citoyens vraiment consacrés au bien général de la patrie. Nous osons donc exiger de tous les écrivains qui se livreront désormais à la passion commune d'injurier les membres du clergé, qu'ils aient assez de probité pour en excepter les vrais pasteurs, et pour rendre un hommage authentique à l'utilité de leur ministère.

Par la même raison ils seront obligés d'absoudre de leur injuste censure les évêques qui sont les chefs, les consécrateurs, les surveillants

de ceux qui s'appliquent aux fonctions pastorales. Il faudra même qu'ils respectent les établissements formés pour les vétérans et les élèves.

La suite à d'autres ordinaires.

21 Février 1766.

N° XVI.

HISTOIRE UNIVERSELLE DES FEMMES.

Multa pudicitiae veteris vestigia. JUV.

Nos lectrices verront enfin le commencement d'un ouvrage qu'elles attendaient avec tant d'impatience. Il ne faut pas nous imputer le supplice qu'a éprouvé leur curiosité. Nos deux associées ne peuvent aussi craindre aucun reproche légitime, la première condition qu'elles ont exigée, c'est la liberté plénière. Il est trop juste qu'elles jouissent de ce privilège.

On va voir que nos correspondantes s'acquittent de leurs fonctions d'historiennes avec tout le désintéressement et toute l'impartialité qu'on pourrait désirer des écrivains les plus philosophes.

HISTOIRE UNIVERSELLE DES FEMMES.

LIVRE PREMIER.

Le petit nombre de femmes illustres qui vécutent dans les trois premiers âges du monde

fournira la matière à ce premier livre de notre histoire universelle.

CHAPITRE PREMIER.

*Premier âge du monde,
depuis la création jusqu'au déluge.*

Parmi les antiques origines de cet univers, qui sont écrites dans les livres sacrés des Juifs et des Chrétiens, nous choisissons les traits qui caractérisent notre sexe, en commençant par la première des mortelles, façonnée de la main même du Créateur.

Le monde entier venait d'être formé. Le père des hommes régnait avec empire sur toute la nature ; la terre féconde lui prodiguait ses trésors ; tous les êtres vivants étaient soumis à ses ordres ; le Ciel même s'empressait de contribuer à ses plaisirs. Il n'était pas encore heureux dans sa grandeur, malgré toutes les délices du paradis terrestre ; il manquait à sa félicité les douceurs de la société, pour laquelle il était formé. Déjà peut-être son cœur était-il prêt d'envier le sort des animaux qu'il voyait tous suivis d'une compagne de leur espèce.

C'était le dernier chef-d'œuvre que l'auteur de l'univers s'était réservé, le seul trait de perfection qui manquait à son ouvrage. *Il n'est pas bon, avait dit le Seigneur, que l'homme soit seul, faisons lui pour compagne un être qui lui ressemble.* Le sommeil le plus profond saisit Adam : Dieu

qui l'avait formé lui-même d'une argile animée par son souffle, tire sans effort une de ses côtes, qu'il fait servir de matière première au corps de son épouse.

Ève, revêtue de toutes les grâces de la nature, est le premier objet qui frappe les regards du père des humains à son réveil. *Voilà*, s'écria-t-il dans le premier transport de sa joie, *la chair de ma chair, les os de mes os, la seconde créature qui manquait à l'espèce humaine.* « Soyez unis, dit le Seigneur, vivez ensemble dans l'innocence ; maîtres de tout cet univers, croissez et multipliez sur la terre, qu'elle se couvre de votre heureuse postérité. Je bénirai votre alliance et celle de vos enfants. La tendresse du sang sera contrainte de céder à l'amour conjugal, et le fils abandonnera son père, pour s'attacher à son épouse. »

Instruits, par la voix du Créateur, de la noblesse de leur origine, de la grandeur de leur destination, de leurs devoirs et de leurs droits réciproques, les deux époux vivaient heureux dans le jardin des délices : mais toute leur félicité pouvait s'anéantir par un seul trait de curiosité, d'indiscrétion et de désobéissance.

« Nous avons, dit Adam à sa compagne, la liberté de prendre pour aliments tous les fruits qui naissent ici d'eux-mêmes. Leurs brillantes couleurs, et le doux parfum qui s'en exhale, annoncent leur goût exquis et leur salubrité. Mais un seul nous est défendu, n'allez pas vous

laisser séduire par sa beauté ; le Seigneur nous l'interdit ; la mort serait pour nous et pour toute notre postérité la suite funeste, mais inévitable, d'une faute qu'il est si facile d'éviter ».

La mère du genre humain avait profondément gravé dans sa mémoire les paroles de son époux et la défense du Créateur ; pleine de respect et de soumission, elle se croyait incapable de la violer, elle ignorait encore le pouvoir des artifices et les charmes de la séduction ; mais elle en fit bientôt la triste expérience.

Tandis qu'elle promène seule au milieu du paradis terrestre son innocente curiosité, le démon jaloux du bonheur de nos premiers pères cherchait à la tromper. Au centre du jardin d'Éden, aux pieds de l'arbre mystérieux appelé de la science du bien et du mal, un serpent étalait en longs replis ses écailles peintes de mille et mille couleurs. Ève l'admire sans frayeur : tous les animaux étaient soumis à l'espèce humaine. L'esprit malin saisit l'occasion, il remue les organes du reptile ; Ève l'entend parler avec plaisir, et sa naïve simplicité n'y soupçonne aucune merveille.

« Pourquoi, dit le serpent, ne goûtez-vous pas du fruit de cet arbre ? il est délicieux. C'est le seul, répond Ève avec ingénuité, qui nous soit interdit : cet aliment nous donnerait la mort. Erreur, reprend l'esprit malin. Bien loin de vous être si fatal, Dieu sait qu'il ouvrirait les yeux de votre esprit à la lumière des sciences

divines qui vous sont encore inconnues ; ce n'est pas en vain que cet arbre est appelé la science du bien et du mal : si vous en aviez goûté, le Ciel même n'aurait plus rien de caché pour vous. »

Déjà la curiosité vivement excitée fait son effet sur l'esprit de la première des femmes : elle jette un regard de complaisance sur l'arbre et sur son fruit, les charmes en paraissent augmentés, le désir la presse, elle oublie le précepte du Créateur et celui de son époux. Le fruit est dévoré, son goût merveilleux semble justifier la témérité qui vient de le cueillir.

Ce n'est pas assez pour l'esprit envieux qui règne dans les ténèbres, qu'Ève soit déjà coupable, il faut encore qu'il séduise par elle-même le père des humains : nulle autre créature ne pourrait lui faire illusion. Adam ne put résister aux prières, aux instances, aux caresses de son épouse : il se rendit complice du même crime, et bientôt il en partagea la peine.

« Écoutez, dit le Seigneur, mortels désobéissants, l'arrêt de ma juste vengeance. Vous serez chassés à jamais de ce jardin délicieux ; la femme curieuse et indiscreète, faible pour résister à ses désirs, forte et artificieuse pour séduire, achètera par de longues peines et par les plus vives douleurs le plaisir d'être mère. Elle sera soumise à l'époux qu'elle a rendu criminel, et souvent la dureté d'une domination injuste rendra plus accablante pour elle cette autorité

que donnait à l'homme la loi primitive de la nature ».

C'est ainsi que les annales sacrées racontent la première origine de l'espèce humaine : peut-être n'est-il que trop aisé de reconnaître dans les femmes de tous les siècles la postérité d'Ève.

On croit communément que la fable de Pandore est l'histoire d'Ève défigurée par les poètes. Prométhée, disent-ils, fut le premier des demi-dieux qui forma des hommes, en dérochant le feu du ciel pour animer des statues d'argile qu'il avait façonnées. Les dieux irrités résolurent de perpétuer tous les maux dans cette race de mortels ; ils formèrent une belle statue de femme. Vénus lui donna la beauté, Minerve la science, et Mercure les talents : elle fut envoyée sur la terre avec une boîte qui renfermait la douleur, les chagrins, les maladies, les passions et les vices ; la curiosité la fit ouvrir, et la semence de tous ces maux se répandit sur la surface du monde : la seule espérance resta dans le fond de la boîte, pour consoler les humains. Nous reviendrons à ces histoires mythologiques sous l'époque du troisième âge du monde.

Les premiers hommes, chassés du paradis terrestre, apprirent de Dieu même à se revêtir des dépouilles des autres animaux ; ils ne portaient point de vêtements dans les jours de leur innocence : ils rougirent de leur nudité pour la première fois, quand ils eurent mangé l'un et

l'autre du fruit défendu. Le premier habit qu'ils imaginèrent ne fut qu'une ceinture de feuilles de figuier. L'art de la parure est donc né de la nécessité, qui ne doit son existence qu'au premier crime : ses effets sont trop souvent dignes d'une pareille cause.

Tandis qu'Adam continuait de cultiver péniblement la terre devenue stérile, et de combattre contre les animaux révoltés, Ève, compagne de ses travaux, continuait à peupler laborieusement le monde de ses fils et de ses filles. Mais bientôt un nouveau forfait vint souiller sa postérité : le sang d'Abel versé par Caïn demanda vengeance au Ciel. Les anciennes traditions des Juifs, presque toujours incertaines, mais que les pères de l'Église chrétienne ont quelquefois adoptées, donnent pour origine à ce premier meurtre la jalousie du fratricide.

Azrone, (disent-ils, et d'après eux un patriarche d'Alexandrie, cité par nos interprètes) était la plus belle des filles d'Adam et d'Ève, ils la destinèrent à leur fils Abel. Caïn, irrité de la préférence, poussa l'animosité jusqu'au dernier excès. Quoi qu'il en soit de cette histoire, qui n'est pas écrite dans les livres saints, il est toujours certain que les enfants qui naquirent des deux premiers mortels s'allièrent entre eux. Caïn, Abel, Seth et les autres prirent leurs sœurs pour épouses : la nécessité les y contraignait. Ces alliances ont été prohibées dans la suite par

des lois positives ; nous verrons qu'il en a resté des traces dans certains peuples.

La postérité de Caïn fut méchante et corrompue ; celle de Seth paraît avoir seule conservé l'innocence et la simplicité des mœurs pastorales. On nomma les premiers les enfants des hommes ; et les autres furent appelés par opposition les enfants de Dieu. Les arts, le luxe, les plaisirs, les vices et les crimes régnaient chez les uns ; la candeur et la médiocrité rustique faisaient le bonheur et la gloire des autres. Les Caïnites inventèrent l'architecture, bâtirent des maisons et des villes, se fabriquèrent des tentes, fondirent les métaux, eurent des armes, une musique, des instruments, des parures. *Leurs femmes étaient plus belles* que les filles de la postérité de Seth ; l'art suppléait à la nature ; mais on trouve aussi la preuve qu'elles étaient plus avilies.

À la sixième génération, Lamech fit voir au monde l'exemple inouï de la polygamie. L'écriture a conservé le nom des deux femmes qui souffrirent les premières cet opprobre, *Ada* et *Sella*, dont les fils augmentèrent le luxe, l'industrie et l'attachement aux plaisirs du peuple nombreux que formait déjà la postérité du premier homicide.

La corruption des mœurs faisait des progrès sensibles : toutes les familles sorties d'Adam et d'Ève, en recevant les arts des Caïnites, avaient adopté leurs préjugés et s'étaient livrés aux

mêmes désordres : il ne restait que les enfants de Seth à séduire ; la perte de leurs vertus fut l'ouvrage des femmes de l'autre race.

En vain le patriarche Énos avait inventé les cérémonies augustes d'un culte religieux pour distinguer encore plus sa famille ou pour mieux dire son peuple d'avec les enfants des hommes livrés à l'impiété et aux idolâtries. Les Caïnites étaient belles, magnifiques, délicates, artificieuses ; elles furent préférées à des bergères simples, robustes, peut-être grossières, qui n'avaient que la vertu, le bon sens et les grâces de la nature.

Les enfants de Dieu se mêlèrent par des alliances funestes avec les enfants des hommes ; leur postérité fut une race de géants. Le luxe, les arts sédentaires et la dissolution des mœurs avaient énervé l'espèce humaine dans l'empire des Caïnites. La vie champêtre avait dû conserver aux fils de Seth toute la vigueur primitive des premiers hommes ; mais l'innocence, la justice, la bienfaisance des pasteurs les avaient empêchés d'abuser de leurs forces contre le reste de la nature humaine, quoique plus faible et plus timide.

Les enfants qui naquirent des pasteurs séduits et des femmes caïnites sentirent bientôt le prix de leur force : dans une multitude incapable de se mesurer avec eux, ils se rendirent célèbres et redoutables par leurs violences et par leurs usurpations ; le nom qu'ils reçurent alors

et qu'on a traduit par celui de géants exprime la puissance absolue, acquise par le meurtre, les menaces et les pillages : c'est la première origine des conquérants, des despotes et des usurpateurs.

Alors le vice n'eut plus de frein, la corruption ne connut point de bornes. Le souvenir même de la vertu fut aboli. La religion et les mœurs se trouvèrent concentrés dans la famille de Noé. C'est l'effet ordinaire du pouvoir absolu, acquis par la violence qui s'exerce dans une populace affaiblie par les passions et les désordres.

L'excès de la dissolution provoqua les vengeances célestes. Dieu menaça longtemps ; Noé prépara lentement l'arche qui devait sauver les animaux de la terre et les restes de l'espèce humaine. On méprisa ses remontrances, on tourna ses prédictions en ridicule ; les femmes continuèrent à répandre le goût des plaisirs. Le moment fatal arriva. Les eaux du déluge firent périr tous les mortels. Noé survécut seul avec ses enfants et leurs trois épouses.

Tout ce qu'on lit dans la Genèse, sur l'histoire générale pendant cette première époque, montre assez la dangereuse influence de notre sexe, sur les mœurs publiques, et sur la félicité des hommes réunis en société.

Fin du premier chapitre.

28 Février 1766.

N° XVII.

QUESTIONS MORALES ET POLITIQUES.

Envoyées de la foire Saint-Germain.

Socrates, in pompâ cum magna vis auri argentique ferretur, quam multa non desidero inquit.

CICER. *Tuscul.* 50.

Nous venons de recevoir la lettre suivante, et nous la publions sur-le-champ pour qu'elle ne perde pas le mérite de l'*à-propos*, qui réussit souvent mieux que tous les autres dans le public français et parisien.

LETTRE.

Monsieur le citoyen,

Depuis que je lis vos feuilles, j'ai la tête pleine d'idées sérieusement bizarres qui m'amusement. Je sens que la manie de réfléchir et de raisonner me gagne par épidémie. Je crois, Dieu me pardonne, que pour un peu plus je deviendrais aussi moraliste et politique. Tant mieux, allez-vous dire ; mais moi je trouve que c'est tant pis. Vous autres spectateurs méditatifs

et systématiques, vous devez être toujours rêveurs, froids, distraits, mélancoliques.

Jusqu'à présent, je suis vif à peu près jusqu'à l'étourderie et d'une gaieté assez uniforme, qui n'est pas tout à fait folle, mais qui s'en approche quelquefois. Tenez, Monsieur le citoyen, en dussiez-vous être scandalisé, je ne donnerais pas ces deux qualités-là pour toute la science et toute la philosophie du monde, elles ont fait jusqu'ici le bonheur de ma vie. Montaigne dit « que la gravité est un mystère du corps, inventé par les sots, pour cacher les défauts de l'esprit : que la sagesse véritable s'en affuble aussi quelquefois, mais que c'est pour elle un vilain accoutrement ». Je suis de son avis : je ne voudrais pas devenir grave, quand il s'agirait d'être visir Azem du Grand Mogol, et même plus, s'il est possible.

J'ai donc pris mon parti bien décidé sur la rêverie patriotique ; c'est là que vous prétendez nous amener tous, ceux-ci par un chemin, et ceux-là par un autre. Vous vous transformez comme un Protée pour entraîner dans vos filets tous les lecteurs et toutes les lectrices de vos *Éphémérides*. Vous ne m'y attraperez que de bonne sorte. J'ai mon système, et le voici.

Après vous avoir lu, quand je suis seul et que je n'ai rien de mieux à faire, s'il me prend fantaisie de faire aussi mon rôle de citoyen, je le fais en réfléchissant sur le bien public et sur tous les objets que vous nous débrouillez si claire-

ment. Au premier sujet de distraction, je quitte sans cérémonie la méditation patriotique. Les occasions de me dissiper sont fréquentes, grâce aux circonstances et à la tournure de mon caractère, premier moyen pour ne pas me rembrunir avec vos systèmes

Quand je rumine vos feuilles, il me vient à l'esprit des doutes et des difficultés, je n'aurais qu'à m'entêter à les vouloir éclaircir, ce petit jeu-là me conduirait loin. Je ne suis pas si bon, j'ai résolu de vous les renvoyer à résoudre. En bonne justice, c'est votre affaire, et il me paraît que vous ne demandez pas mieux. Voilà mon second antidote contre la rêverie.

Vous pouvez donc vous attendre à essayer souvent des *questions* de ma part ; j'ai imaginé qu'au premier jour, faute de savoir mon nom, vous m'appelleriez le *questionneur*. Ce titre m'a diverti, vous n'en aurez pas le plaisir, je me le donne à moi-même, et je prétends me nommer ainsi dans votre chronique de l'esprit national.

Ce nom me convient d'autant mieux que je suis en effet naturellement questionneur, c'est la suite d'une vivacité très curieuse. J'ai lu quelque part autrefois, c'est peut-être dans Jules César, que les Gaulois étaient tous vifs et presque étourdis, qu'ils avaient l'humeur égale, qu'ils aimaient à parler et à raisonner de tout en se jouant ; qu'ils questionnaient volontiers les passants, pour apprendre les nouvelles courantes, et les étrangers ou voyageurs, pour s'ins-

truire des particularités des autres pays. Plus j'y pense, plus je me persuade que je suis Gaulois d'origine.

À propos, Monsieur le citoyen, cette idée-là n'est peut-être pas mauvaise. Le Spectateur anglais prétendait retrouver encore à Londres les anciennes races des Pictes et des Bretonnes. Pourquoi ne pourriez-vous pas reconnaître dans Paris celles dont nous descendons ? Ne trouveriez-vous pas aussi des caractères pour distinguer les enfants des anciens Gaulois, tel que je crois être ; les descendants des Romains, qui ne s'établirent ici à demeure que du temps de Claude et de Néron ou de leurs successeurs ; les vrais fils des Francs, dont vous faites l'ancienne histoire ; et enfin la postérité des esclaves que ces trois peuples avaient en grand nombre.

Je gage que vos lecteurs verraient avec plaisir deux ou trois feuilles sur cette matière : elle en vaut bien la peine, et il ne tiendrait qu'à vous de la traiter comme elle le mérite. Vous voyez qu'outre la qualité de *questionneur*, j'ai encore celle de donner volontiers des idées et des conseils, même à ceux qui ne m'en demandent pas ; c'est encore là un trait du caractère des Gaulois. Si chacun s'examinait d'aussi bonne foi, je crois qu'il trouverait de quel peuple il descend.

Revenons à nos questions, c'est de la foire Saint-Germain que je vous les adresse : elles m'y roulent dans la tête, depuis deux heures

que je m'y promène seul en sortant de lire une de vos feuilles.

Ce concours de spectateurs oisifs et curieux, de marchands empressés et artificieux, d'acheteurs irrésolus et capricieux, de saltimbanques et de farceurs, de musiciens et de buveurs, m'amusaient autrefois, vous êtes cause qu'il m'attache. En parcourant toutes les boutiques, je n'y vois que des parures pour le luxe, des colifichets pour la frivolité. En jetant les yeux sur le peuple qui se promène en foule, je n'y trouve que les traces de la population excessive de Paris, de la superfluité des valets, de l'oisiveté des habitants de la capitale, et même de la dissolution de leurs mœurs. Enfin en considérant l'affluence des désœuvrés de tout état qui assiègent les portes des cabarets, des cafés, des salles à spectacle, je me rappelle en gémissant la solitude affreuse de nos campagnes. Voilà, Monsieur le citoyen, le fruit de vos spéculations.

Je me suis donc dit à moi-même : cette foire qui rassemble tout Paris mériterait bien les réflexions patriotiques d'un citoyen. Je voudrais savoir premièrement quelle en est l'origine, et sur quels motifs en fut fondée l'institution. Secondement si dans l'état actuel, ce concours des marchands est utile au commerce et aux arts, sans nul préjudice du bien public. Troisièmement, si la multiplicité et la réunion des spectacles, des cabarets et des cafés n'est pas dangereuse pour les mœurs et nuisible aux vrais

intérêts du patriotisme. Quatrièmement, enfin, s'il ne serait pas possible d'employer le vaste emplacement de la foire d'une manière plus avantageuse à tous égards, tant pour les propriétaires que pour le reste des citoyens de la capitale.

Voilà Monsieur les quatre questions auxquelles je me réduis quant à présent. Il m'en a coûté beaucoup de temps et de réflexions pour les débrouiller parmi les idées confuses dont mon esprit était assiégé. Heureusement ma tâche est faite ; c'est à vous à présent à remplir la vôtre : vous n'aurez pas tant de peine que moi, vous êtes accoutumé à penser et à écrire ; d'ailleurs sans vanité je vous ai mis sur la route par mes quatre questions, je me flatte d'y avoir saisi votre manière d'envisager les objets et de ranger méthodiquement vos observations et vos maximes. Donnez-nous promptement une réponse, je mérite cet égard par la véritable estime que j'ai pour vous et pour votre ouvrage.

RÉPONSE

Monsieur le questionneur,

Puisque vous adoptez ce nom, vous ne pouvez rendre un plus grand service aux *Éphémérides* que de nous adresser souvent vos questions morales, historiques et politiques. Si votre bon exemple était imité par tous les citoyens qui nous lisent, il en résulterait un grand

avantage pour notre chronique de l'esprit national, beaucoup de plaisir et d'utilité pour nos lecteurs. Quelque travail qu'il puisse nous en coûter, nous tâcherons de faire une réponse satisfaisante à ceux qui daigneront ainsi nous interroger sur des objets relatifs au bien public, à l'économie intérieure de l'État, à l'agriculture, aux arts, au commerce, aux sciences, aux belles-lettres, aux préjugés, aux mœurs, enfin à tout ce qui caractérise la nation française, telle qu'elle fut autrefois, telle qu'elle est aujourd'hui, telle qu'elle pourrait être, suivant les lois de la raison, de la justice, de l'honneur, et de la saine politique, combinées avec celles du temps, du climat et des circonstances. Quand nous aurons besoin de secours pour approfondir les questions proposées, nous en demanderons sans honte, et nous espérons que les citoyens éclairés se feront un plaisir de nous en procurer.

Nous allons répondre à vos quatre questions suivant l'ordre dans lequel vous les avez proposées ; nous rapporterons d'abord l'origine de la foire Saint-Germain, et nous saisirons cette occasion pour faire quelques réflexions sur les assemblées, les marchés et les foires en général. Nous traiterons en second lieu le problème que vous nous proposez sur le concours des marchands réunis à la foire Saint-Germain, sur la nature de leurs marchandises et sur les conclusions qu'on en peut tirer, relativement aux

mœurs actuelles, à l'état du commerce, des arts. Nous parlerons en troisième lieu des spectacles et des lieux semblables, réunis dans la foire. Enfin, puisque vous l'exigez, nous proposerons quelques idées sur la manière de réformer avantageusement tout ce qui nous paraît abusif dans cette partie du monde, ou plutôt du chaos que forme la ville de Paris.

1°. Les abus du droit féodal sont la véritable origine des *foires*, qui paraissaient inventées pour la commodité du commerce, mais qui tendaient au fond à multiplier les revenus des seigneurs par une foule d'exactions onéreuses.

Dans l'anarchie qui naquit à la décadence de la seconde race, chaque fief devint en quelque sorte un État isolé, jaloux de ses voisins, et quasi naturellement ennemi de tous les autres. La noblesse, fortifiée dans ses donjons inaccessibles, n'en sortait que les armes à la main, pour faire sentir aux malheureux cultivateurs le poids de sa domination, ou pour exercer contre les passants des violences et des pillages.

Les chemins publics, les ponts, les rivières navigables, les issues des bourgs et des villages mêmes étaient gardés. On ne passait point sans payer des droits de péage, de travers, de pontage, de rouage et cent autres. Ce spectacle, qui n'offense plus les yeux d'un vrai citoyen qu'aux frontières de l'État et aux barrières des grandes capitales, se renouvelait à tous les pas, chaque

fois qu'on sortait de la terre d'un seigneur, pour entrer dans celle d'un autre.

Le commerce de détail n'était pas plus libre que le transport même des marchandises qui lui fournit ses aliments ; il fallait payer le droit d'étaler ses denrées en public et celui de les vendre ; on était obligé de subir un examen, de supporter une taxe, d'user des poids, des mesures, des instruments fournis par les gens du seigneur. Dans le vrai, tous ces droits dont la liste subsiste encore dans presque toutes les seigneuries sous le nom de pancarte, étaient alors un impôt très considérable sur le pauvre peuple.

Par un autre abus, la multitude étant réduite à l'esclavage, et attachée à la glèbe, c'est-à-dire obligée de cultiver la terre, non pour elle, mais pour son maître, on ne permettait pas à l'homme serf de quitter la charrue pour négocier. Les Juifs et les étrangers étaient presque les seuls marchands, ils parcouraient le royaume pour débiter les étoffes, les épiceries, les bijoux et les colifichets.

Ces négociants rançonnés à chaque pas étaient obligés d'ajouter au premier prix de leur achat tous les droits accumulés sur leur marchandise, et le simple consommateur était contraint en dernière analyse à payer toutes ces impositions.

D'ailleurs le sort des Juifs et des Lombards n'était rien moins qu'assuré, même dans les villes et dans les gros bourgs où ils avaient ob-

tenu la permission de s'établir ; le seigneur était le maître de les assujettir à des taxes, de leur extorquer des emprunts forcés, ou de les chasser de son territoire après avoir confisqué toute leur boutique à son profit.

Il n'était pas bien difficile de sentir les vices de cette autorité barbare qui se nuisait à elle-même. Quelqu'ignorant qu'on fût alors, il était impossible de ne pas voir le préjudice que faisait souffrir l'anéantissement du commerce. Les ecclésiastiques et les moines, toujours plus éclairés sur leurs vrais intérêts, paraissent avoir été les premiers à s'en apercevoir ; moins occupés des guerres et plus éloignés par leur état des violences autorisées par la prétendue loi des fiefs, ils donnèrent les premiers l'exemple de tous les adoucissements qui produisirent peu à peu l'abolition de la servitude, la prohibition des péages et autres droits nouveaux, d'où pourra peut-être s'ensuivre la ruine totale des anciens, déjà réduits à peu de chose ; et même, si la France était assez heureuse, la liberté absolue du commerce et de la circulation, tant au dedans qu'au dehors. C'est là que tendent les vœux des patriotes éclairés, et le ministère paraît se prêter autant qu'il le peut à ce système si juste, si simple et si salutaire : l'établissement des foires fut le premier pas vers ce but si désirable qui paraît s'approcher de nous.

La suite à l'ordinaire prochain.

TABLE DES MATIÈRES

ÉPHÉMÉRIDES DU CITOYEN — 1766, II.

N° I. Des étrennes.	7
N° II. Du monde politique.	17
N° III. Des colonies françaises.	28
N° IV. Idem.	39
N° V. De l'éducation nationale.	50
N° VI. Des procès.	61
N° VII. De Paris.	72
N° VIII. Des sciences et des arts.	83
N° IX. De Paris.	94
N° X. Des exemples mémorables.	105
N° XI. Des anciens Francs.	116
N° XII. Idem.	127
N° XIII. De la dépopulation des campagnes.	138
N° XIV. Les rêves de Lycurgue.	148
N° XV. Paradoxes.	159
N° XVI. Histoire universelle des femmes.	170
N° XVII. Questions politiques et morales.	180

